

PROCÈS-VERBAUX DU

Conseil général

DE LA
VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
LEGISLATURE 2000-2004

N° 52

Séance du mercredi 28 avril 2004, à 17h.00

Salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville

Présidence : Mme Fabienne Montandon, présidente.

Trente-huit conseillères et conseillers généraux sont présents.

Excusé(e)s : M. Théo Bregnard, Mme Eva Fernandez Aeberhard, Mme Ariane Pizzolon-Mathys.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Les procès-verbaux n° 48 et n° 49 sont adoptés sans modification.

Mme Fabienne Montandon, présidente : Bonsoir Mesdames et Messieurs. Nous allons commencer cette séance des comptes. Nous espérons qu'elle se terminera à une heure dite décente, c'est-à-dire avant 2h.00 du matin.

Tout d'abord, j'ai à vous signaler du courrier qui est arrivé sur le bureau du Conseil général de la part de l'entreprise Vona, carrelages et revêtements, ainsi que la réponse du Conseil communal. Elle sera à votre disposition auprès du chancelier.

Nous avons aussi reçu une motion de la part des Verts signée de Patrick Herrmann.

Je vous rappelle qu'il y aura une collation qui sera servie à la pause. Nous la ferons aux alentours de 18h.30 - 19h.00. Cela dépendra de la longueur des débats.

D'autre part, le Conseil communal me fait dire qu'il aimerait que le point 2 de l'ordre du jour, c'est-à-dire le point concernant l'aménagement de la rue Louis-Joseph-Chevrolet soit traité ce soir.

Je rappelle aussi que l'interpellation qui figure à l'ordre du jour doit être traitée ce soir. Elle sera traitée sous le point 312 « Crèche Beau-Temps ».

J'ouvre la discussion générale. Mais il me manque le président de la commission financière. Nous allons commencer par l'intervention de la rapporteuse.

Motion de M. Patrick Herrmann

Pour un concept de développement touristique-culturel original »

Les Verts de La Chaux-de-Fonds demandent l'étude de la création d'une fondation gérée par la Ville et financée par celle-ci à hauteur de 25'000.- par année (ouverte par ailleurs à des donations privées) et qui serait destinée à financer tous les 20-30 ans environ la construction d'une villa ou d'un petit bâtiment dans le quartier où sont érigées actuellement plusieurs villas à la réalisation desquelles Le Corbusier a pris part. Le but visé par une telle fondation serait de commander ces bâtiments à des architectes mondialement célèbres en leur donnant la possibilité de se confronter à l'œuvre du Corbusier et de leur proposer cette tâche sous forme d'un défi, seul à même de les intéresser à cette demande.

Les bâtiments construits pourraient indifféremment être utilisés par des services communaux, vendus à des privés ou même loués en fonction de la situation qui prévaudra au moment de l'achèvement des travaux.

Une telle démarche prend tout son sens dans la mesure où, le temps des villes n'étant pas celui des hommes, un tel quartier pourrait devenir en un ou deux siècles et pour des coûts extraordinairement modiques un véritable phare touristique-culturel, s'inscrivant dans une « niche touristique » digne du passé de cette ville et que peu de villes au monde sont susceptibles d'exploiter. C'est aussi une manière d'empoigner l'avenir et de montrer que notre cité est capable de projets à long terme.

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS



ORDRE DU JOUR

52^e séance du Conseil général du mercredi 28 avril 2004

à 17 heures

à l'Hôtel-de-Ville

1. Comptes 2003
 - a) Rapport du Conseil communal sur la gestion et les comptes 2003
 - b) Rapport de la Commission financière
 - c) Rapports des sous-commissions
2. Rapport du Conseil communal du 15 mars 2004 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 3'700'000.—TTC pour l'aménagement du réseau routier communal (rue Louis-Joseph-Chevrolet et rue des Crêtets) entre le giratoire de la Combe-à-l'Ours et la rue de Morgarten et la construction d'un parking sur le terrain du "Paddock" ^{1 2}
3. Rapport d'information du Conseil communal du 15 mars 2004 concernant le projet du NATURAMA qui comporte le transfert du Musée d'histoire naturelle à l'Ancien Stand et la transformation de celui-ci, l'aménagement des locaux techniques du Vivarium, l'assainissement des alentours du Vivarium et l'aménagement de la Place du Bois du Petit Château, l'aménagement et le déménagement du Musée d'histoire naturelle ²
4. Motion de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 28 avril 2003 « *Coordonner et compléter l'offre de salles de réunions* »
5. Motion de M. Théo Bregnard et consorts déposée le 29 octobre 2003 « *Promotion du théâtre auprès de la jeunesse de notre ville* »
6. Motion de M. Théo Bregnard et consorts déposée le 17 novembre 2003 « *Les impôts en mal de légitimité... Rendons-les populaires!* »
7. Motion de M. Jean-Pierre Veya et consorts déposée le 26 janvier 2004 « *A la (re)découverte de nos musées !* »

¹ L'amendement et le postulat liés à ce rapport, déposés au cours de la séance du 1^{er} avril dernier, figurent ci-après sous chiffres 2b et 2c

² Rapport déjà en votre possession (non traité le 1^{er} avril)

8. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 26 janvier 2004
« *Pour l'aménagement d'une zone de rencontre à la Place de la Gare* »
9. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 26 janvier 2004
« *Pour une meilleure utilisation du trottoir central du Pod* »
10. Motion de M. Cédric Schweingruber et consorts déposée le 25 février 2004
« *Pour l'adhésion au programme NewRide de Suisse Energie* »
11. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 23 mars 2004 « *Pour un nouvel aménagement de la Place du Marché* »
12. Interpellation de Mme Valérie Schweingruber et consorts déposée le 23 mars 2004 « *Structures d'accueil de la petite enfance : quantité ou qualité ?* »
13. Motion de M. Philippe Laeng et consorts déposée le 1^{er} avril 2004 demandant la création d'une commission de circulation permanente
14. Motion de M. Gérard BOSSHART et consorts déposée le 1^{er} avril 2004
« *Pour un affichage culturel attractif* »

CONSEIL COMMUNAL

N.B. Une collation sera offerte à la pause.

Rapport de la Commission financière **Comptes 2003**

Membres de la commission :

Mmes et MM.	Pierre-Alain Borel Katia Babey Théo Bregnard Charles Bühlmann Isabelle Drône Alex Fischli Frédéric Hainard Patrick Herrmann	Laurent Iff Laurent Kurth Philippe Lager Sylvia Morel Cédric Schweingruber Pierrette Ummel Jean-Pierre Veya
Chef du service financier	René Barbezat	
Conseil Communal	Charles Augsburger Didier Berberat Lise Berthet	Georges Jeanbourquin Claudine Stähli-Wolf

Personnes excusées, mercredi 17 mars 2004 :

Mmes et MM.	Katia Babey Didier Berberat	Frédéric Hainard Sylvia Morel
-------------	--------------------------------	----------------------------------

Personnes excusées, mercredi 24 mars 2004 :

MM.	Alex Fischli	Philippe Lager
-----	--------------	----------------

Personnes excusées, mercredi 31 mars 2004 :

MM.	Théo Bregnard Alex Fischli Frédéric Hainard	Laurent Iff Laurent Kurth
-----	---	------------------------------

Constitution du bureau

Présidence :	M. Pierre-Alain Borel
Vice-présidence :	Mme Pierrette Ummel
Rapporteuse :	Mme Sylvia Morel

Introduction

En début de séance, il est rappelé que le règlement de la commission financière n'est toujours pas établi. Un projet sera préparé par le Conseil communal et la commission financière sera réunie pour en débattre.

Le Président de la Ville ouvre la séance en indiquant que le déficit est inférieur de 1,7 mio par rapport au budget, malgré l'environnement difficile et les changements intervenus dans le domaine de la fiscalité. Le Conseil communal est satisfait car les comptes ont été bien tenus et le budget assez bien respecté. Le Conseil communal est reconnaissant envers les chefs de service pour les efforts fournis.

Mme Lise Berthet, Directrice des finances, explique les grandes variations entre les comptes et le budget. La commission a reçu un document permettant une meilleure lecture des comptes et qui explique les principales variations (voir annexe « Note à l'intention de la commission financière concernant les comptes 2003 »).

Améliorations substantielles

Instruction publique : La différence est uniquement due aux charges de personnel en raison de remplacements faits suite à des retraites ou des départs, par du personnel plus jeune avec des salaires inférieurs. Ce point était déjà apparu dans les comptes 2002. Ce phénomène ne devrait pas se reproduire dans les comptes 2004 puisque le budget a été calculé en tenant compte de cet élément.

Cifom : Il s'agit d'une évaluation qui fluctue selon le nombre d'élèves.

Indemnités d'assurance perte de gains TP : Les cas d'accidents ou de maladie de longues durée n'ont pas été déclarés immédiatement à l'assureur, ce qui fait que la commune a été remboursée sur une seule année. Aujourd'hui, la situation a été rattrapée et les comptes sont à jour. Les recettes ne pouvaient être comptabilisées comme des actifs transitoires puisqu'elles n'étaient pas connues du service des finances.

Police : L'effectif de la police est inférieur aux prévisions budgétaires.

Vente d'actions Ensa : Il s'agit de la vente de 2'012 actions nominatives à CHF 1'000.- (valeur nominale) qui ont été vendues pour CHF 2'000.-. La Ville a encaissé 4,024 mios d'où le bénéfice de 2,012 mios qui apparaît dans les comptes puisque celles-ci figuraient pour 2,012 mios au bilan.

Dépenses supplémentaires

SIC : Des frais de câblage, une augmentation de la capacité mémoire, et l'implantation du logiciel SAP aux RH et à la Gérance ont provoqué des dépassements de budget.

Heure bleue : Le Conseil communal a décidé d'installer la billetterie au Théâtre et d'en faire à terme une billetterie qui fonctionnerait pour l'ensemble de la Ville. Ceci n'était pas prévu au budget puisque les décisions quant au lieu d'installation et à son fonctionnement n'étaient pas encore prises lors de l'établissement du budget.

MIH : A la suite du cambriolage du Musée d'horlogerie de Genève en décembre 2002, le système de sécurité du MIH a été vérifié. Il est apparu qu'on pouvait entrer facilement dans le musée, même avec une alarme reliée à la police, car les vitres sont en verre normal et elles ne sont pas protégées par des grilles. Il n'était pas pensable de venir devant le Conseil général avec une demande de crédit pour mise en conformité en expliquant la situation. Le Conseil communal a donc procédé par étapes, en n'étant pas tout à fait respectueux du règlement. Un mandat a été donné à EGS pour une surveillance constante et ce jusqu'à la fin des travaux. Un rideau sécurisé, discret, a aussi été installé à l'entrée, et un autre sera installé à l'intérieur pour séparer l'exposition des autres lieux publics. D'autres frais ont dû être engagés en 2004 qui ne figurent pas au budget. A ce jour, la surveillance a déjà coûté CHF 144'000.-.

SIS : Il s'agit d'heures supplémentaires faites par les employés.

Redevances et intérêts versés par SIM : Augmentation légère de la redevance, mais diminution des intérêts puisque SIM a réduit sa dette envers la Ville et que le taux moyen d'emprunt de la Ville est actuellement plus bas.

Analyse des recettes fiscales

- L'impôt à la source a diminué. Il s'agit de chiffres fournis par l'Etat et celui-ci n'a donné aucune explication.
- La provision calculée à fin 2002 de CHF 3'150'000.- qui concerne le retard d'enregistrement des actes de défaut de biens dus au non-paiement d'impôts a été utilisée. Néanmoins, la perte réelle dans les comptes 2003 est de CHF 4'453'202.24 soit de CHF 1'953'202.24 supérieure au budget. Il aurait fallu prévoir un montant plus important au budget 2003.

Les responsables de ces pertes touchent toutes les catégories de contribuables.

- Lorsqu'une demande d'adaptation de tranches est envoyée, les ajustements de tranches sont faits selon les données transmises par les personnes, qui ne sont pas toujours exactes. Des arrangements particuliers sont accordés au vu des montants contestés, mais l'Etat surveille ces négociations.

Sur un poste de débiteurs totaux de 47,6 mios, il y a 28 mios qui représentent un solde à payer de 2003 alors que le montant arriéré s'élève à 19,5 mios. Il faut considérer que ce dernier montant comprend des débiteurs de taxations 2002 qui ont été taxés en 2003. Le contentieux de l'Etat suit de manière très stricte la gestion des arriérés.

Il faut s'attendre à devoir enregistrer plusieurs millions de pertes ces prochaines années dans les comptes.

- L'abaissement de la quotité de 104 à 100, soit 4 millions, n'était pas prévu au budget puisque le référendum a été lancé à la suite de l'approbation du budget 2003.

Au budget 2003, nous avons prévu pour les personnes physiques un montant de 89 mios avec un indice à 104, et le résultat des comptes 2003 est de 89,7 mios avec une base à 100. L'abaissement du coefficient correspond bien à une diminution de recettes de 4 millions qui est compensée par des recettes supplémentaires sur les taxations 2002.

Discussion générale

Perte sur débiteurs

La reprise du contentieux de la Ville par l'Etat engage une nouvelle discussion. L'aggravation du déficit de l'Etat dû à cette reprise est de 8 mios selon lui. La commission demande qu'un courrier du Conseil communal soit envoyé à l'ensemble des députés afin de fournir des explications détaillées du dossier. Puisque La Chaux-de-Fonds est montrée du doigt, au moment où l'on ouvre le dossier de la péréquation et l'on traite le dossier de la CODETA au niveau cantonal, cette annonce de l'Etat est dommageable. Il faut que les députés soient informés.

L'idée du courrier va être discutée lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

MIH

Un commissaire propose que la commission financière permanente ou la sous-commission de celle-ci soit consultée si des investissements doivent être consentis pour un montant supérieur aux limites du Conseil communal.

Dissolution de réserves

Les réserves, soit Eau-réserve, Eau préfinancement Presta-Jogne et la provision d'assainissement de GANSA ont toujours été comptabilisées séparément au bilan des S.I.. Elles figuraient globalement dans les réserves de la Ville pour CHF 21'432'412.64 au 31.12.2002. Cette réserve a été transférée à SIM SA, suite à la création de la société sous déduction des montants relatifs à l'eau qui subsistent au bilan de la Ville ainsi que celle constituée pour l'assainissement de Gansa pour CHF 3'520'000.-.

Sous le chapitre **réserves** (p. 132), elles apparaissent comme suit :

- Eau réserve pour CHF 851'322.15
- Eau préfinancement Presta-Jogne pour CHF 5'946'207.80.

A la demande du Service des communes, une réserve pour « risques à futur » a été constituée comprenant la somme de CHF 22'719'000.- alors que CHF 27'766'664,70 étaient attribués à la fortune nette.

Absentéisme

Il est difficile de savoir si l'absentéisme est en augmentation.

Malheureusement, le Conseil communal n'a pas d'autres informations que les comptes. De plus, dans les comptes, il n'y a que l'absentéisme au-delà de 6 mois, donc les absences de longues durées, puisque les assurances n'interviennent pas avant. Les autres absences sont entièrement supportées par la Ville. Actuellement, au niveau de la gestion des ressources humaines, il n'est pas possible de gérer les absences, pour cause de manque d'effectifs. Ces statistiques font partie du programme de sécurité et santé au travail et devront être établies dès que possible. L'estimation qui peut être faite fait penser que l'absentéisme, de longue durée, accident, maternité et service militaire, est de l'ordre de 85 à 90 postes pour un effectif d'env. 1'000 postes. De plus, les problèmes rencontrés ne sont pas seulement financiers, il y a aussi le stress supplémentaire généré par l'absence ; ces statistiques permettront de mieux connaître les raisons des absences et de faire une certaine prévention.

Si la Ville décidait de changer le délai d'indemnité avec les assurances et de passer de 6 mois à 3 mois, les cotisations seraient plus élevées et cela ne résoudrait pas le problème, mais le Conseil communal va voir ce que font les autres villes et l'Etat.

Location de salles

Une liste complète des locations qui sont payées par les sociétés sportives à la Ville qui inclut les différents sports pratiqués en Ville et notamment les sports de glace a été demandée, elle a été distribuée à la séance du 31 mars.

Emprunts

La Ville paie encore des emprunts à 5%. A chaque fois que cela est possible, la Ville demande un remboursement anticipé avec de nouveaux emprunts à taux préférentiels. En début d'année, il a été possible de rembourser un certain nombre d'emprunts. Ainsi, la Ville a pu emprunter plusieurs dizaines de millions à des taux très favorables.

Réserves obligatoires

La liste de toutes les réserves se trouve dans la brochure Compte et Rapport financier, juste avant le rapport du Conseil communal. Ces dernières sont toutes obligatoires.

Discussion de détail

230 - Bâtiments industriels

Ce poste sera encore dans les comptes l'année prochaine et ensuite il disparaîtra, puisque le bâtiment est vendu.

330 - Office des apprentissages

Une recette de CHF 20'609.- apparaît dans les comptes. Auparavant, ces produits venaient en déduction du compte 330 352 0200. Ce changement est dû à un courrier transmis par le Chef du service financier qui indiquait qu'il ne fallait

pas que des recettes soient portées en diminution des dépenses, manière de faire qui viole l'art. 15 du règlement sur les finances et la comptabilité des communes.

500 - Secrétariat des affaires culturelles

La billetterie fait partie des affaires culturelles. Cette affectation au sein de l'administration est temporaire car il y a plusieurs problèmes à régler. Si elle avait été installée à Infocité, il aurait fallu trouver une solution avec les horaires qui sont trop restrictifs.

Une autre option est de donner un mandat d'exploitation à la Fondation, mais il faut d'abord finaliser la constitution de la nouvelle fondation avec Musica-Théâtre et le TPR.

En attendant et temporairement, elle a été affectée aux affaires culturelles. Il faut savoir aussi que la billetterie rapporte un petit montant par billet qui revient à la Ville.

514 - Musée des Beaux-arts

Une pension de retraite est versée à Mme Paul Seylaz bien qu'elle n'ait jamais travaillé au musée. Elle est l'épouse de l'ex-conservateur. Comme une petite partie des collections lui appartenait, au moment de son départ à la retraite, il a été décidé de lui verser une petite retraite plutôt que de lui payer les collections. Aujourd'hui, c'est son épouse qui en bénéficie. A son décès, toutes les collections reviendront au musée.

520 - Office des sports

Les charges de personnel s'élèvent à CHF 398'000.-. L'effectif du personnel est bien de 2,5 postes mais le service s'est séparé d'une secrétaire, qui était en maladie longue durée, et dont le salaire a continué à être payé dans les comptes de l'année dernière. Ce qui ne ressort cependant pas, c'est le remboursement de la Bâloise qui figure dans le compte 600 436 3200 « remboursement des assurances », compte qui figure dans les finances.

522 - Exploitation de la piscine

Il y a eu un réajustement de l'effectif concernant les problèmes de sécurité, et les problèmes d'incivilités sont réglés à la piscine des Mélèzes, ce qui ne veut pas dire que d'autres ne surgiront pas. Il avait été constaté que les gardes-bain étaient un peu jeunes, mais des contacts avec la police locale ont été pris et les problèmes sont résolus.

Pour les Arêtes, il y a eu des problèmes récemment, qui ne tiennent qu'à quelques personnes qui ont pu être identifiées puisqu'elles se sont blessées avec le verre. Le système va être changé pour éviter ce type de problèmes qui sont moins liés à des problèmes de grosses turbulences et de violence qu'à des gens qui font un peu les fous et qui s'accrochent aux séparations en verre. Il peut aussi s'agir de l'ancienneté du verre.

610 - Contributions

Sous Impôts – Personnes morales – Comptes d'insuffisance, on trouve un montant de CHF 7'400.-. Ce montant est faible puisque aux comptes 2002, il était de 1.5 mio. Ce chiffre dépend de l'Etat et aucune explication ne peut être donnée.

716 – Enlèvement des déchets non valorisables

Il y avait eu un certain nombre d'évaluations sur les pertes sur débiteurs, et il a été décidé de les prélever tous les deux ans et de s'économiser ainsi un certain nombre de frais. On a donc trouvé un système de gestion administrative plus économique que prévu et cela a stabilisé la taxe déchets. D'autre part, le demi-poste de comptable n'est pas compté dans le montant ce qui fait que les frais sont plus élevés que ce que l'on voit. L'étape suivante est la mise en commun du ramassage des déchets avec Le Locle et cela permettra de maintenir la taxe au montant actuel.

Les frais concernant l'incinération ont été réduits ce qui a une incidence sur la taxe déchets. Au niveau de Cridor, ces 3 dernières années, on a réduit de CHF 5.- à la tonne, soit CHF 215.- en 2001 et CHF 205.- au dernier exercice. On procède prudemment par étapes, car pour obtenir ces résultats, il faut que l'usine puisse travailler en pleine charge. Pour y parvenir, il faut chercher des ordures en dehors de la zone d'apport. De nouvelles usines sont en construction et on pourrait se retrouver, comme à certaines époques, en surcapacité. Il faut donc consolider les partenariats. On avait annoncé un prix de CHF 190.- la tonne à terme, Cridor a atteint cet objectif car dans l'intervalle la société doit payer CHF 26.- à la tonne de taxes diverses fédérales, cantonales et communales. Avec cette évolution, du côté de l'usine, on devrait avoir une atténuation de la taxe déchets.

Néanmoins, pour envisager une nouvelle baisse, il faudrait soit faire encore des économies importantes sur le ramassage soit modifier le système de la taxe

481 - Clinique dentaire

L'excédent de charges d'environ CHF 400'000.- de ce service a plusieurs causes :

- Il y a eu des problèmes liés notamment à de nombreuses absences pour maladie et pour un deuil à l'étranger de la Directrice.
- En matière d'orthodontie, le plus souvent, la totalité ou la plus grande partie du devis est payée au départ, donc sur une année, et ensuite le travail peut être fait sur plusieurs années. De plus, il y a eu des travaux qui ont dû être fait gratuitement, car il y a eu des erreurs.
- Une nouvelle orthodontiste qui a dû se former.

Début 2004, les mesures suivantes ont été prises : le service a fusionné avec le service médical des écoles pour créer le Centre de santé scolaire, d'où l'économie d'un demi-poste, puisque le médecin scolaire va assumer la direction de la clinique dentaire. Il n'y a plus qu'un secrétariat. De plus, à l'avenir, des acomptes plus réguliers en matière d'orthodontie seront demandés en fonction du travail effectué ; et la décision a été prise de passer les points de CHF 3.10 à CHF 3.20 au 1^{er} mars de cette année, la déduction sociale étant appliquée ensuite. Les dentistes privés sont souvent à CHF 3.20, CHF 3.30 voire CHF 3.90 pour certains. Un groupe de contact avec les dentistes de la Ville, qui est une aide notamment pour l'achat de matériel et la facturation, a été créé.

D'autres mesures vont être prises : un projet de logiciel assez cher avait été envisagé, mais une solution moins onéreuse et plus simple a été trouvée. Il ne se fera plus de dépistage systématique, les parents décideront s'ils préfèrent le faire à la clinique dentaire ou chez leur dentiste. La procédure sera ainsi la même

que pour les vaccinations. Cela permettra de limiter le temps consacré par année au dépistage, car, assez souvent, les parents vont de toute façon chez le dentiste de famille. Quoi qu'il en soit, tous les enfants seront dépistés car les parents devront fournir une attestation signée de leur dentiste de famille.

Dès 2004, le service médical et la clinique dentaire seront dans le même chapitre budgétaire, mais il y aura tout de même des indications en fonction du personnel dentaire, médical et administratif, ce qui permettra de tirer certaines conclusions quant à la rentabilité de la clinique.

870 - SIS

Une réunion a eu lieu le 23 mars avec une délégation de la Fédération des sapeurs-pompiers (Président et Vice-président) et le Service des contributions. A cette occasion, il a été signalé que le Tribunal fédéral avait décidé que les soldes des sapeurs-pompiers n'étaient pas soumises à l'AVS. Cela peut-il remettre en question la décision cantonale ?

En ce qui concerne le forfait de déduction, les contributions examinent la possibilité de le revoir à la hausse, à CHF 3'900.- (CHF 3'200.- de déduction sur les soldes + 20%, au minimum CHF 700 de déduction sur le revenu accessoire) contre CHF 3'200.- annoncés.

Une nouvelle discussion a été entamée pour obtenir une déduction forfaitaire supplémentaire pour les frais effectifs, par exemple l'utilisation des véhicules privés pour se rendre sur les lieux d'exercices et d'interventions, nettoyage des habits, etc.

A propos du blocage de toutes les déclarations d'impôts des sapeurs-pompiers volontaires, il a été précisé par le Service des contributions qu'ils ne seront pas taxés sur les soldes déclarées tant et aussi longtemps qu'une décision définitive ne sera pas prise et appliquée à l'ensemble du canton. Il faut savoir qu'à ce jour seuls les sapeurs-pompiers volontaires des Montagnes neuchâteloises ont été avisés de cette décision et le SIS leur a remis une attestation. Les sapeurs-pompiers des autres communes n'ont pas été informés par le Service des contributions.

Une motion au niveau fédéral a été déposée afin de modifier la LHID, loi qui aurait aussi des conséquences sur les impôts cantonaux et communaux. Elle demande que les sapeurs-pompiers soient exonérés, du moins partiellement, puisqu'il s'agit d'un devoir public comme le fait d'appartenir à un Grand conseil, où par exemple les jetons de présence ne sont pas taxés.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité des personnes présentes.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents (10).

*Le rapporteur
Sylvia Morel*

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES COMPTES 2003

Dicastère de Monsieur Charles Augsburger

Composition de la sous-commission :

- M. Alex Fischli (SOC)
- M. Patrick Hermann (VERTS)
- M. Charles Bühlmann (L/PPN) – rapporteur

La sous-commission s'est réunie le mardi 9 mars 2004 de 9 heures à 16 heures

Conseil général / Conseil communal / Chancellerie

En présence de Monsieur Sylvain Jaquenoud, chancelier communal

Le tour d'horizon a commencé par une visite de l'Economat communal (conduite par M. Denis Leuba, responsable de l'Economat) qui, outre la gestion du matériel de bureau pour l'ensemble de l'administration, s'occupe de l'impression centralisée de la plupart des documents émanant du Conseil communal ou des différents services. L'équipement de pointe permet d'importants gains de temps, d'argent et de qualité par l'utilisation de plus en plus systématique des technologies numériques.

La situation générale immédiate n'est pas trop rose pour les finances communales, ce qui est documenté par le résultat des comptes 2003 : un déficit de Fr. 5.1 millions, qu'on aurait pu craindre plus important, vu la situation économique générale.

Le rapport du Conseil communal résume l'ensemble des points importants de la ville pendant l'année 2003; ce rapport est un peu plus politique que les rapports des différentes dicastères.

Ce rapport comprend un résumé des « Crédits pour dépenses imprévues », crédits votés par le Conseil communal en vertu de l'article 95 du règlement général de commune en 2003. Ces crédits se montent pour l'année 2003 à Fr. 2'457'100. Il est à relever que ces crédits accordés ne figuraient pas dans le budget.

Concernant la Chancellerie, la discussion porte principalement sur la mise en place de la politique d'information et de communication, en présence de M. Rémy Gogniat, chargé de communication, qui expose ses activités et réalisations depuis son entrée en fonction et les projets en cours et à venir.

Service juridique

En présence de Monsieur Matthieu Bois, juriste

Le service juridique représente la commune dans les procédures où elle est partie, auprès des instances judiciaires et administratives du canton et de la confédération et mène les négociations liées à ce genre de dossier. Il prépare les décisions à l'intention du Conseil communal et de ses services, rend des avis de droit et participe à la rédaction des textes réglementaires.

Ces activités sont notamment déployées dans les domaines suivants : marchés publics, aménagement du territoire, droit de la construction, droits politiques, responsabilité civile, ressources humaines droits réels, droit des contrats, prévoyance professionnelle, procédures administrative et civile.

Communication

En présence de M. Rémy Gogniat, chargé de communication.

M. Gogniat est entré en fonction en juillet 2003. Il a commencé par réorganiser l'information distribuée aux médias (communiqués, conférences de presse, relations diverses avec les journalistes). Il a également pris une part active, en matière de communication, à différents dossiers d'actualité et notamment les deux objets soumis en votation populaire, à savoir : l'initiative pour l'élection des conseillers communaux par le peuple et le référendum contre le projet de zone de rencontre.

Le chargé de communication est également intégré à la préparation de plusieurs dossiers, tel le projet « Art nouveau La Chaux-de-Fonds 2005-2006 ».

Au cahier des charges de M. Gogniat figurent également la définition d'un concept d'information et de communication visant l'administration communale d'une part et la population de la Ville d'autre part. La préparation de ce concept est en cours.

Lors de la discussion, M. Gogniat précise notamment deux éléments auxquels il donne de l'importance, en matière de communication. Il souligne ainsi :

- la nécessité de penser à l'information et à la communication dès le lancement d'un nouveau projet.
- l'impossibilité de communiquer sur ce qui n'existe pas. La communication doit d'abord contribuer à la mise en valeur de projets ou de réalités existants, puis aider à la diffusion de ces projets ou de ces réalités pour améliorer l'image de la Ville. M. Gogniat ne doute pas que la Ville de La Chaux-de-Fonds et sa population disposent de nombreux points forts à valoriser et sur lesquels il est possible de construire une bonne communication.

Service économique

En présence de Madame Céline Frutiger, économiste adjointe

Madame Frutiger nous a présenté les tous derniers éléments de l'enquête communale sur l'emploi, dont les chiffres clefs sont les suivants :

Secteurs	Nombre d'employés		Nombre d'entreprises	
	chiffres absolus	en %	chiffres absolus	en %
Primaire	250	1.2	107	4.7
Secondaire	8 488	41.5	543	24.1
Tertiaire	11 725	57.3	1 608	71.2
Total	20 463	100.0	2 258	100.0

Le nombre de pendulaires s'élève à 7 640 (37.8%), dont 2 446 frontaliers (12.4% des emplois), 1 590 personnes du Locle et 1 889 arrivant du Littoral.

Il est à relever que la ville a perdu entre 2002 et 2003 757 employés, dont 86 pendulaires. La réduction des places de travail a surtout été supportée par les résidents. Un constat qui ne manque pas d'inquiéter. On constate d'ailleurs une augmentation régulière du nombre de pendulaires.

Les contacts et la communication avec le DEN sont excellents et le fruit de cette collaboration se reflète par la mise en place de nouveaux projets, créateurs d'emplois. Ces projets sont particulièrement intéressants de part la diversification qu'ils apportent à la ville. En effet, on peut saluer l'implantation d'un centre de décision d'une entreprise américaine et d'une entreprise de production d'implants médicaux.

Toutefois, Madame Frutiger attire l'attention sur le fait que des familles de cadres sont intéressées à s'installer en ville, mais qu'un manque d'appartements ou villas de haut standing à louer se fait sentir.

Malgré le fait que certaines entreprises soient en difficultés (Portescap, Ebel, Voumard) et que certains secteurs accusent encore le coup d'une conjoncture difficile en 2003, les perspectives de reprise sont présentes et les affaires ont déjà repris dans passablement de domaines.

L'annonce dans le journal pour un poste à mi-temps concerne un remplacement.

Sports

Le délégué aux sports, M. Piller, participe à la séance et donne les informations souhaitées par les commissaires.

L'effectif du service des sports a été complété avec l'engagement d'un adjoint ainsi qu'une secrétaire à mi-temps.

La commission des sports a préparé et accepté un rapport traitant de la politique sportive de notre ville. Le CC n'est pas entièrement d'accord avec ce projet qui sera néanmoins présenté au CG. S'il est important d'avoir défini une politique sportive il est peut-être regrettable que ce rapport intervienne à la fin d'une législature.

Les discussions avec NE Xamax au sujet de l'utilisation du stade de la Charrière se poursuivent. Une convention devrait être signée entre la Ville et HRS (Société mandatée pour la réalisation du projet de la Maladière). Cette société s'engageant à financer les infrastructures nécessaires pour la venue de Neuchâtel-Xamax à la Charrière.

Un commissaire évoque un problème peu grave survenu avec un gardien à la piscine des Arêtes. Le cas a été réglé et depuis la mise à la retraite du gérant, un employé supplémentaire a pu être engagé. L'effectif est donc de 3 personnes pour l'exploitation de cette piscine qui est ouverte 340 jours par année et reçoit environ 70'000 baigneurs.

M. Pillier nous informe qu'une demande de crédit sera présentée au CG pour le changement des compresseurs de la piscine-patinoire des Mélèzes qui datent de 1953, ceci pour un montant d'environ 2 millions de francs.

Des travaux sont également prévus dans les vestiaires-douches du terrain de la Pâquerette. Ceux-ci seront exécutés par les membres du FC Floria, le matériel, environ CHF 75'000, étant à la charge de la Ville.

Le CC a accordé différents crédits pour l'aménagement d'un terrain de street-hockey, la pose de grillages autour des terrains du collège de la Charrière et du collège des Forges ainsi que pour une étude relative au stade de la Charrière, ceci sur le poste budgétaire 521 314 2700.

Le dépassement des postes eau, électricité, chauffage est principalement dû à l'augmentation des tarifs ainsi que des taxes.

Urbanisme / Police de construction

En présence de Madame Steiger, urbaniste communale et Monsieur Denis Clerc, architecte communal

Une personne supplémentaire figure dans les comptes. Cette personne s'occupe du système cartographie sur informatique et de l'agenda 21.

Des procédures de plans spéciaux ont été initiées en 2003, dont l'implantation d'une halle de gymnastique Numaz-Droz. Un concours d'architecture va être lancé prochainement.

Sept procédures de plans de quartier ont été initiés ou poursuivies en 2003.

On a relevé que la procédure de sanction par les services cantonaux est à l'origine de certains retards. Est-ce que le canton devrait déléguer une plus grande autonomie à la ville ? le service estime qu'actuellement certains travaux sont faits à double.

On attend régulièrement dans la population des critiques du service de l'urbanisme. Ceci peut s'expliquer par le fait que le service est chargé d'appliquer la législation, et que le citoyen « en général » souhaiterait une interprétation souple en ce qui le concerne lui-même, et une interprétation stricte en ce concerne son environnement ou ses voisins.

750-4369800

subventions cantonales / fédérales pour inventaire vitraux

Unité administrative, Grenier 22

En présence de M. Bossy, administrateur de l'Office du travail

Office des apprentissages

A fin 2003, on a dénombré 544 contrats enregistrés et approuvés à l'Office des apprentissages, dont 187 en ce qui concerne uniquement les apprentis ayant commencé, en août, leur première année.

Quant aux 63 contrats résiliés, au cours de cette année, nombre, malgré tout, en diminution par rapport à 2002 (77), il est cependant à signaler, que nous observons, et c'est une tendance bien marquée de notre époque qui n'épargne hélas aucun secteur, que passablement de jeunes gens changent d'orientation en cours d'apprentissage, qu'elle soit définie dans le cadre de la formation en alternance ou dans celui de l'école à plein temps.

Compte: 330 352 0200 - Part communale relative aux frais d'enseignement liés aux élèves suivant une formation professionnelle dans une école de métier (dans le canton et à l'extérieur du canton). Poste particulièrement difficile à budgétiser en raison des choix non prévisibles des élèves et dont les coûts, par période, diffèrent sensiblement d'une formation à une autre.

Office du travail

Les deux postes consacrés aux placements sont occupés par les conseillers en personnel de l'ORP. Leurs salaires ont été subventionnés à 100% par la Confédération jusqu'à la fin de l'exercice 2003. Ces postes, à l'instar de ceux de la Ville de Neuchâtel, ont été cantonalisés, dès le 1^{er} janvier 2004.

Mesure d'insertion socio-professionnelle

Un partenariat a été mis sur pied entre le service social et l'office du travail pour favoriser les mesures d'insertion socio-professionnelle (ISP).

En fait, l'Office du travail tente d'offrir un emploi temporaire «qualifiant» à certains bénéficiaires de l'aide sociale, dont la capacité de travailler, même restreinte, peut être clairement démontrée.

Quant à la durée du placement, en principe prévue au départ sur une période de trois mois, liée très souvent à des prolongations, elle reste cependant à définir avec les différents intervenants et surtout avec le bénéficiaire. Il faut vraiment avoir l'assurance que la personne se sente vraiment prête à affronter à nouveau les autres mesures actives en prise directe avec les prestations de l'ORP.

Le nombre de personnes placées et en possession d'un contrat d'insertion avoisine actuellement une vingtaine de personnes. Ce chiffre varie bien évidemment en raison des difficultés que peuvent rencontrer certains bénéficiaires face aux diverses contraintes d'une occupation. Des problèmes qui aboutissent, malheureusement, dans plusieurs cas, à des ruptures de contrat.

Compte: 350 366 1500 - Remaniement de la Loi sur l'assurance-chômage au 1^{er} juillet 2003. L'acceptation par le peuple suisse, le 24 novembre 2002, d'une modification de la Loi sur l'assurance-chômage avec ces nombreux changements, et tout particulièrement, une réduction importante (520 à 400) du nombre d'indemnités de chômage, n'a heureusement pas eu les incidences que l'on pouvait craindre. La participation communale aux mesures de crise est inférieure au budget.

Agence communale AVS

Compte: 360 361 0700 - Participation communale aux prestations complémentaires AVS en hausse par rapport à 2002, mais en dessous du budget. A signaler que les chiffres portés au budget nous sont fournis par l'Etat.

La séance a été levée à 16 heures.

La sous-commission remercie vivement l'ensemble des participants pour leur disponibilité et la qualité de leurs informations. La discussion avec les différents chefs de service s'est avérée très intéressante pour les commissaires. Le repas pris en commun a également permis des échanges intéressants sur différents sujets. Les points à discuter étant tellement vastes, nous ressentons une certaine frustration de devoir abréger les entretiens et également de ne pouvoir poser toutes les questions souhaitées, ceci faute de temps.

Pour la sous-commission

Charles Bühlmann, Rapporteur

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES COMPTES 2003

Dicastère de Monsieur Georges Jeanbourquin

Composition de la sous-commission :

M. Laurent IFF

M. Jean-Pierre VEYA

Mme Isabelle DRÔNE

SIM S.A.

Présentation des résultats par M. G. Jeanbourquin et Mme J. Frésard

La création de SIM SA et la fusion des Services Industriels des deux villes ont rendu l'établissement des comptes 2003 particulièrement difficile : deux comptabilités séparées, sur deux logiciels différents, ont été maintenues pour La Chaux-de-Fonds et Le Locle pour l'exercice 2003, qu'il a fallu consolider après boucllement.

Le budget 2004 a été élaboré sur Excel, il sera reporté dans le nouveau programme informatique qui est en route depuis le 1^{er} janvier 2004. Il permettra de travailler sur le nouveau système informatique pour le prochain exercice et de disposer des tableaux de bord indispensables à la gestion de SIM. Cette année 2004 va cependant rester une période d'épreuves pour la société !

Le budget est respecté dans son ensemble. Par ailleurs, SIM tient ses engagements vis-à-vis de la ville, conformément au rapport au Conseil général du 29 mai 2002. SIM a versé Fr. 460'000,-- d'intérêts de moins en raison de la baisse du taux moyen appliqué par la ville qui a passé de 5% à 4,6% (- Fr. 130'000,--) et à la réduction du prêt de la ville à SIM suite à la réduction de la dette (- Fr. 330'000,--). Le dividende est conforme au budget (Fr. 2'280'000,-). La redevance évolue en fonction du chiffre d'affaires et s'élève à Fr. 2'419'408,55 (+ Fr. 19'408,-) malgré une baisse des ventes d'électricité (- 1,61 %).

Service de l'eau

Présentation des comptes par Mme Josette Frésard

Le détail figure dans le document annexé. Les éléments mis en évidence constituent le mandat d'exploitation de SIM SA sous compte 911.318.91. Les autres éléments sont comptabilisés directement dans les comptes Services Industriels ville.

Au sujet de la taxe d'épuration qui a augmenté de 30%, elle est encaissée par SIM pour le compte des Travaux publics. L'écart de Fr. 591'334,85 provient du

décalage entre l'année de facturation et l'année civile. A futur, il y aura lieu de choisir une des deux solutions pour l'élaboration du budget. La STEP doit se financer totalement au travers de la taxe. S'il y a bénéfice, il va dans la réserve.

La nouvelle directive des communes de 2001 exige que les comptes de l'eau soient équilibrés, d'où le prélèvement à la réserve de Fr. 46'446,95 (budget Fr. 404'700,--). Elle se situe au 31.12.2203 à Fr. 851'322.15.

Présentation de la consommation d'eau par M. Philippe Burri

L'effort d'entretien du réseau se poursuit, ce qui a permis de réduire considérablement les pertes. D'autre part, la consommation d'eau continue de diminuer régulièrement, à raison de 1% par an depuis 1987. C'est surtout l'industrie qui a réalisé les principales économies d'eau, la consommation des ménages n'a baissé que de 1% sur la période 1987-2003. Ce qui est réjouissant d'un point de vue écologique ne l'est pas du point de vue économique : le prix augmente si la consommation baisse puisque les coûts fixes sont importants et représentent le 90% des charges. De plus, les réseaux s'étendent constamment. Ce paradoxe doit être examiné, sinon solutionné.

SIM SA – évolution des ventes d'énergies

Présentation par M. Philippe Burri

La politique énergétique se doit de sensibiliser la population aux économies d'énergie, mais c'est plutôt dans la gestion du chauffage que des progrès importants sont possibles.

La tendance montre que l'on va vers une stabilisation de la consommation d'électricité. Si la baisse est significative pour 2003 (- 1,61%), elle est à mettre sur le compte de la conjoncture, l'industrie locale étant axée sur l'exportation a été plus fortement touchée que d'autres secteurs. La diminution de 2003 est donc surtout de nature conjoncturelle. Un effet pervers de la diminution de consommation des industries est le fait que les ménages paient plus que les entreprises : quel doit être le prix pour ces deux types de clients ? Faudrait-il séparer le coût de la distribution ? Une chose est certaine, il faut se montrer prudents et faire des provisions pour l'avenir en pensant au risque que représente l'ouverture des marchés ?

La consommation de gaz va aussi vers une stagnation, mais la vente de chaleur au travers des CAD augmente fortement : de 7% environ pour 2002-2003. Cela est dû aux raccordements de nouveaux clients. Le mouvement continuera tant que SIM fait du développement du chauffage à distance une priorité. La liaison qui sera réalisée dès cette année entre les CAD Collège et Numa-Droz (crédit de 1,2 mio de francs) va encore accentuer l'attractivité. Un grand bravo au service pour sa persévérance dans le soutien à une énergie qui fait honneur à la ville et contribue à son image de ville pionnière en matière d'économie d'énergie.

Politique énergétique

Présentation par Mme Corinne Droz

Le poste de déléguée à l'énergie est occupé par Mme Droz depuis le 1^{er} janvier 2004, à plein temps. Le label *Cité de l'Energie* a été maintenu suite à un nouvel audit, aux normes européennes que la ville a passé brillamment puisqu'elle se situe au 4^{ème} rang sur 100 Cités de l'énergie. Le Service de l'énergie doit développer un pouvoir transversal pour contrôler les immeubles communaux et être mieux associé aux nouveaux projets et transformations. Par ailleurs, il joue un rôle toujours plus actif pour conseiller propriétaires et architectes.

Le poste de la déléguée à l'énergie devrait à terme s'autofinancer, car le potentiel d'économies pour la ville est encore possible dans ce domaine (bâtiments et mobilité). Un rapport sur la politique énergétique de la ville viendra prochainement au Conseil général.

Rapport de gestion des Services Industriels

Présentation par M. Georges Jeanbourquin

Le bilan est sain, alors que le cash-flow dégagé devra s'améliorer. SIM va continuer dans la voie de la politique d'investissements en vue de rationaliser et moderniser les locaux et les équipements. L'usine de Combe-Garot sera rénovée et un crédit de Fr. 4'868'000,-- a été voté par le Conseil d'administration.

Les budgets des chantiers SI/TP sont tenus si l'on prend en considération la part d'interventions effectuées par le budget « divers chantiers » dont le compte a été immobilisé valeur 01.01.2004 (après boucllement).

Projet de filtration de l'eau aux Moyats

Présentation par M. Philippe Burri

Ce projet arrivera au début de la prochaine législature devant le Conseil général. Suite à l'entrée en vigueur de nouvelles normes pour les chlorites en mars 2000, le Service de l'eau est dans l'obligation de filtrer les eaux brutes aux Moyats. Le choix, après expérimentation, semble se porter sur la filtration membranaire plutôt qu'un filtre à sable.

Service de l'hygiène et de l'environnement

Présentation du laboratoire par MM. Jean-Jacques Miserez et Paul-Etienne Montandon

Les comptes sont tenus et les revenus en amélioration. La question de l'avenir des Abattoirs se pose toujours. Les mandataires ont déposé début mars le projet d'implantation des archives de l'Etat et de divers services. Le Conseil d'Etat a demandé une comparaison des coûts avec une implantation sur le site de Tivoli. La prudence reste de mise quant on connaît le nombre de tentatives qui ont échoué pour réhabiliter le site. Le boucllement est favorable en raison de l'amélioration des recettes, ce qui a permis de verser à la réserve la somme de Fr. 114'000,--.

Les missions sont clairement définies et réparties entre l'Etat et la ville. Le SCPE concentre ses efforts sur la protection de l'air et le SHE sur les eaux potables et usées. Le travail du service se développe sur toutes les tâches de salubrité et d'hygiène de l'habitat, les établissements publics, les examens de permis de construire et de nouveaux mandats de prestation pour des privés ou des communes avoisinantes.

Le service se fait un nom au niveau national sur la question du radon.

POLICE LOCALE

Présentation par le capitaine P.-A. Gyger

Comptes satisfaisants, revenu des biens et recettes en amélioration, mais la police connaît de façon endémique un problème de ressources humaines. Une analyse a été faite par un psychologue du travail qui confirme que le Corps de police s'essouffle et est « en danger d'épuisement », essentiellement par manque de ressources humaines.

L'augmentation du coût de la formation à l'Institut de police est de l'ordre de 30 à 40%. Un projet de collaboration entre la police locale et la police cantonale est en cours et devrait se finaliser dans un rapport au Conseil général « *Police 2006* ».

Le commandant de police donne son avis sur la situation à la gare. Il développe la problématique de l'insécurité subjective et objective.

Quant à la violence domestique, elle préoccupe la police locale depuis plusieurs années. Cette dernière a pris les mesures qui s'imposent dans ce domaine. Elle travaille depuis un certain temps avec toutes les institutions concernées et le personnel du Corps de police a été formé à la gestion de ce phénomène l'automne dernier. La problématique principale est généralement la durée de ce type d'interventions, ainsi que les dispositions de sécurité qui en découlent.

Le commandant présente sur plans le projet de modernisation des locaux de la police. Un rapport viendra au Conseil général sur ce projet dont la réalisation paraît nécessaire si l'on veut répondre aux exigences de sécurité et confidentialité pour les usagers, tout en respectant les normes. Les travaux permettront aussi de réorganiser certains secteurs et de réduire les charges de personnel (exemple, transfert de la centrale téléphonique à proximité de la réception).

SIS

Présentation par le Major Monard

Le dépassement du poste « salaires » est dû à la transformation des soldes en heures supplémentaires. Les activités sont en hausse. La qualité des secours s'est nettement améliorée depuis la création du SIS. Le problème reste celui de l'effectif du personnel, 12'000 heures supplémentaires ont été effectuées en 2003. Un effort important a été porté sur la formation sanitaire. La totalité du personnel a obtenu le protocole de défibrillation semi-automatique et le protocole de voies veineuses périphériques.

Un rapport sur la restructuration de l'organisation de renfort est en cours. L'objectif vise une meilleure intégration des volontaires aux sections des professionnels avec une formation plus poussée.

Un problème se pose avec la nouvelle caserne. Entre 16h30 et 18h00 il paraît impossible d'assurer des secours pour Le Locle sans la H20, aussi un équipage ambulance sera maintenu au Locle. Une intensification de la collaboration avec Neuchâtel se fera pour les missions lourdes (chimiques) la formation et l'instruction. Des discussions sont en cours.

Dans le cadre de la « protection de la population XXI », la protection civile disposera de personnel recruté spécialement pour cette mission, auquel il s'agira de donner une formation adaptée aux tâches. Nous avons déjà fait un pas important dans cette direction avec la création de la formation d'urgence en cas de catastrophes (FORMUS). La protection civile permettra d'alléger les tâches des pompiers et de disposer de personnel à des conditions plus favorables, les salaires étant pris en charge par l'APG.

Cette journée du 11 mars se termine par la visite du chantier de la nouvelle caserne du SIS, de la Police cantonale et des Juges d'instruction en présence de l'architecte, M. Personeni, nouveau bâtiment dont la dimension du garage impressionne les commissaires et qui va contribuer au développement remarquable de cette partie de la ville.

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES COMPTES 2003***Dicastères de Madame Claudine Stähli-Wolf*****Composition de la sous-commission :**

M. Philippe Lager, président

M. Cédric Schweingruber, rapporteur

M. Pierrette Ummel

Hôpital

Les débats ont lieu en présence de Mmes et MM. Claudine Stähli-Wolf, Exquis, Jaccard, Maranesi.

Remarques générales (Mme Claudine Stähli-Wolf)

Les chiffres du budget de l'hôpital sont différents entre les versions cantonale et communale des comptes. En 2003, l'hôpital a reçu les chiffres de son budget définitif fin mai de la part du Canton. L'Etat a demandé qu'on inclue les remplacements des absences de longue durée dans les budgets. Par ailleurs, les effets de la CCT 21 ne sont pas pris en compte dans le budget. En outre, aujourd'hui, on doit établir les comptes selon deux plans comptables, l'un national (H+) et l'autre imposé par le service des communes, le plan Buschor. En réalité, les comptes de l'hôpital devraient apparaître dans les comptes de la Ville comme ceux du CIFOM. S'agissant de savoir ce que l'hôpital coûte à la Ville, cela représente un montant d'environ 12 % des coûts totaux, mais il faut tenir compte de la participation totale de la Ville aux hôpitaux du Canton, qui figure au chiffre 321 des comptes de la Ville.

Avant la visite des chambres pilotes, Mme Claudine Stähli-Wolf expose à la commission que ces chambres représentent un prototype dans le cadre d'un projet de réorganisation complet de l'hôpital, visant notamment à regrouper des zones dispersées au travers de l'hôpital, selon leur type de fonctionnalités. Par ailleurs, la chambre pilote ne comporte plus que deux lits, qui peuvent être séparés par un rideau, partiellement tiré sur la largeur de la chambre, chaque patient conservant une vue sur l'extérieur et disposant également d'un téléviseur. Lors de la visite de ces chambres, les commissaires sont enthousiasmés, des compliments particuliers étant décernés au réaménagement des sanitaires, bien mieux accessibles, de véritables salles de bains utilisables par des handicapés et communes aux deux chambres, ainsi que des salles de bains individuelles par chambres étant maintenant disponibles.

Anticipant la visite par la commission du service de radiothérapie, Mme Stähli-Wolf rappelle qu'il s'agit-là d'une double mission cantonale. Il y a aussi l'oncologie. Le Dr Monnerat est l'oncologue cantonal. Il devra y avoir aussi un médecin-chef radiothérapeute, les titres FMH sont différents. Le poste a été mis au concours.

Présentation de M. Exquis (directeur)

Le résultat 2003 de l'hôpital est dans la cible budgétaire. Il exprime sa satisfaction. Les 2/3 des charges sont des charges de personnel. Le 1/3 restant se compose de dépenses médicales pour 45 %, soit environ 1/6^{ème} du total. Il y a une augmentation de la charge de travail, les contraintes financières sont plus élevées. S'ajoute à cela, le contexte de la CCT 21 depuis 2 ans. Les dépenses médicales augmentent. Il y a plus de médicaments et plus d'appareils toujours plus sophistiqués. La loi impose d'ailleurs de plus en plus de matériel à usage unique. S'agissant du problème de résistance aux antibiotiques évoqué par un commissaire, M. Exquis estime que l'hôpital a été jusqu'ici assez préservé des infections nosocomiales.

S'agissant des frais généraux, il y a augmentation aux chapitres de l'eau et de l'électricité ainsi que de la prime responsabilité civile. M. Exquis considère que l'hôpital de La Chaux-de-Fonds n'a pas contribué à l'explosion des coûts de la santé. D'ailleurs si l'on examine attentivement les primes, elles ont augmenté de 36 %, certes, mais sur un nombre d'années antérieures important.

Aujourd'hui, on rémunère l'hôpital aux « cas-service ». S'y ajoute un forfait hôtelier standard proportionnel au nombre de jours de séjour du patient. Par conséquent, la rémunération touchée par l'hôpital ne dépend plus du lieu ou du service dans lequel le patient est hospitalisé.

Dès 2006, on passera à un nouveau financement dépendant du type de pathologie.

Présentation de M. Maranesi (chef du service financier)

M. Maranesi rappelle que le déficit de l'hôpital est pris en charge à 60 % par l'Etat, puis, à raison de 40 %, par toutes les communes du Canton. En première analyse, il faut retenir qu'il y a 56'000 journées-patients par année, que l'on peut multiplier par le forfait hôtelier quotidien de CHF 147.-. M. Maranesi présente dans un tableau les différences résultant des plans comptables différents de la Commune (Bushor) et du système comptable national (H+ ou Veska) (annexe A).

M. Maranesi nous présente également la répartition des dépenses et des recettes pour l'exercice 2003. S'agissant du personnel, M. Maranesi considère qu'il s'agit d'un poste pratiquement incompressible. S'agissant du poste « subventions », représentant 41 % et 43,6 mio de francs, ce montant est réparti à raison de 60 % à l'Etat comme décrit précédemment et 40 % à charge de toutes les communes neuchâteloises.

M. Maranesi présente ensuite un très intéressant tableau intitulé « Statistique générale de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds » et montrant l'évolution de différents coûts entre 1980 et 2003, notamment la durée moyenne d'hospitalisation, le total des dépenses, le nombre de journées de malades, le coût par séjours et le nombre de séjours de patients (*Intitulé à corriger dans le tableau*). A titre de remarque liminaire, ce tableau d'évolution de 1980 à 2003

n'inclut pas la variation sur la même période de l'IPC, il n'est donc pas en franc constant, cette variation ayant atteint 28 % sur la période considérée.

M. Maranesi note qu'il y a une augmentation du nombre de séjours (patients). Il ne s'agit pas seulement du vieillissement qui explique ce phénomène, mais aussi des progrès techniques et de la science médicale. Sur question d'un commissaire, il est demandé la raison de la hausse manifestée du coût par séjours et du total des dépenses, les courbes montrant une augmentation nette depuis 1999. Il est répondu que la cause en tient, sur la période 1999 à 2001, au rattrapage de différents postes dus au Locle. Depuis 2001, il y a aussi les effets des mesures intermédiaires décidées par l'Etat durant les négociations de la CCT Santé 21, l'entrée en vigueur de la CCT des médecins assistants et chefs de clinique, et de la loi sur les produits thérapeutiques, l'hôpital ne peut plus négocier les prix des médicaments. Ceci profite à l'industrie pharmaceutique. Enfin, en vertu de l'ODIM, il y a un plus grand nombre de matériels à usage unique, d'un coût plus élevé. Par ailleurs, les effets d'une CCT ont beaucoup d'effets en termes financiers, vu qu'il y a plus de personnel.

Par ailleurs, l'hôpital évoque un problème, soit la crainte des plaintes vu les procès en responsabilité pour erreur médicale intentée par différents patients. De ce fait, les médecins assistants et les chefs de clinique ont tendance à multiplier les examens pour pouvoir se justifier au cas où une plainte est déposée par un patient estimant avoir été victime d'une erreur de diagnostic, ce qui augmente les coûts. Un rapport américain sur les erreurs médicales est évoqué dans la discussion. De 1999 à 2003, l'augmentation des dépenses, si l'on tient compte de l'évolution de l'IPC sur la même période, est d'environ 4 % par année. Or, relèvent les responsables de l'hôpital, les cotisations d'assurance-maladie ont bien plus augmenté que ces proportions. Il faut de surcroît tenir compte du fait que l'hôpital de La Chaux-de-Fonds est un hôpital A qui traite par conséquent des cas lourds, tandis que les cas les plus légers sont transférés au Locle depuis 2000.

Pour effectuer par conséquent une comparaison pertinente, il faut comparer le nombre de séjours (patients) (7673) et le coût par séjours (9'993) (cf. annexe C, statistiques générales de l'hôpital de la Chaux-de-Fonds). S'agissant du total des dépenses de 107 mio et de la manière dont celles-ci sont supportées par les différents intervenants, il y a lieu de se référer à l'annexe B « Répartition des dépenses et des recettes, exercice 2003 ».

Il est encore souligné que la population est un peu plus âgée dans le Haut du Canton ainsi qu'au Val-de-Travers que dans le reste du Canton. Sur question, les responsables de l'hôpital répondent qu'ils n'attendent pas de réelles économies de la part du nouveau Tarmed.

Présentation de M. Jaccard

M. Jaccard nous présente l'évolution des postes (équivalent à temps plein : ETP) pour les années 2001 à 2003 (voir annexe D). La hausse du personnel médical est due à de nouveaux engagements, notamment dans le cadre des médecins-assistants. Le SMUR a généré également une augmentation en personnel ainsi que la pédiatrie. Par ailleurs, on trouvera en annexe E la répartition des postes 2003 (enETP) selon la famille professionnelle des emplois considérés.

S'agissant des absences, le lecteur est prié de se référer à l'annexe F. Selon M. Jaccard, à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, on ne remplace que 53 % des absents de longue durée. L'absentéisme au total représente 9 % de l'effectif sur l'année, tout compris, congés, vacances et formation. Chaque jour, il manque 60,36 personnes en moyenne. Les remboursements des salaires y afférent ne représentent que 12 postes, le délai d'attente des assurances perte de gain étant de 6 mois.

En se référant à l'annexe G, soit la statistique des absences de longue durée, on constate que 30,59 postes n'ont pas été remboursés. En 2003, et pour simplifier grossièrement la synthèse, on peut dire que le personnel de l'hôpital a fait moins d'enfants et a été plus malade. Sur question d'un commissaire, il est demandé s'il y a des phénomènes de burnout et si ces maladies trouvent éventuellement leur explication dans la surcharge de travail. Il est répondu par M. Jaccard que globalement, et suite à une enquête menée il y a deux ans, la situation s'est améliorée, il y a, par exemple, moins de démissions, ce qui est bon signe. L'absentéisme a augmenté lors du changement du service hôtelier, en raison d'un nouveau patron et d'une nouvelle organisation. Le taux de rotation du personnel en 1998 était de 14 %. Il est retombé à 8 % maintenant. La « durée de vie » d'une infirmière, au plan de la durée de l'engagement professionnel, est de 16 ans.

A l'heure actuelle, les difficultés de recrutement ne concernent plus les infirmières en général. En revanche, il est difficile de trouver des infirmières-instrumentistes (niveau de qualification élevé). Le problème est de recruter du personnel de qualité. Concernant l'engagement des médecins, il est parfois nécessaire d'en engager dont les qualifications ne sont pas idéales. Les pays de recrutement à l'heure actuelle, compte tenu de la difficulté à recruter du personnel médical, se situent en Allemagne, dans la région du Maghreb et au Proche-Orient.

Sur question de Mme Ummel, il est demandé la raison pour laquelle le déficit de la crèche de l'hôpital est finalement intégré dans les coûts de la santé. Mme Stähli-Wolf répond qu'il s'agit d'une crèche d'entreprise et qu'elle est donc payée par le système sanitaire. La visite de l'hôpital se termine par un repas de midi, à la cafétéria de l'hôpital, pris en présence des personnes précitées, ainsi que de M. Bécaud, du Dr Tolck, de M. Chapuis et ... et des chefs de service des Travaux publics qui sont concernés par le travail de la sous-commission l'après-midi.

Travaux publics

Les débats ont lieu en présence de MM. F. Soria, responsable de l'administration et de la gestion du dicastère des Travaux publics, D. Clerc, architecte communal, J.-F. Pierrehumbert, ingénieur communal et de M. J. Vidal, responsable de la STEP .

Exposé de M. Soria

M. Soria remet aux commissaires un relevé des comptes des Travaux publics pour les chapitres 200 à 205, 700 à 730 et 740 de 1988 à 2003 (annexe H). Selon M. Soria, dès 2001, de nouvelles recettes sous forme de taxes causales ont été introduites. Il y a donc eu augmentation des recettes. Le corollaire c'est qu'il

y a eu augmentation des charges par un transfert de charges (notamment par le biais des imputations internes) , par exemple, des frais financiers.

L'annexe A susmentionnée est à mettre en relation avec l'annexe I, qui présente les mêmes comptes pour la période 1988 à 2003, mais en francs constants, le graphique montrant bien que globalement, les charges entre 1988 et 2000 sont restées pratiquement stables. La différence depuis 2001 vient d'être expliquée au paragraphe ci-dessus (cf. annexe I).

Les commissaires se penchent ensuite sur l'annexe J, présentant l'évolution budgétaire, en 4 graphiques différents, des postes 30, 31, 33 et 43. S'agissant des charges de personnel, entre 1990 et 1991, il y a eu un accroissement d'effectif. Depuis plusieurs années, l'effectif est stable ; il a même été réduit entre 1999 et 2001. A l'heure actuelle, les Travaux publics font attention au délai de carence lors du renouvellement d'un poste, ce qui a occasionné une économie estimée à CHF. 272'000.- , toutes choses étant égales par ailleurs. Les charges de personnel représentent presque la moitié du budget. S'agissant des biens, services et marchandises, jusqu'en 2002, ce poste n'augmente pas, tandis que le domaine public communal a lui augmenté de surface. Qu'en est-il en 2003 ? Il y a eu une dépense supplémentaire au 201 pour des travaux au TPR compensée par un prélèvement à la réserve pour la rénovation des salles communales de CHF 350'000.-. M. Soria rappelle que la Commune mène une politique anticyclique en cas de crise.

S'agissant de l'évolution budgétaire des amortissements, actuellement, on amortit plus car le patrimoine communal s'accroît. En 1953, on amortissait en 1 an. L'augmentation entre 2002 et 2003 est due aux travaux de la STEP.

S'agissant de l'évolution budgétaire des contributions, dès 2001, le saut manifeste est dû à la taxe déchets. M. Soria informe par ailleurs les commissaires que sur 2003, il y a eu CHF 800'000.- de remboursements d'une assurance perte de gain, remboursements qui proviennent d'absences de longue durée des années antérieures et qui n'avaient pas été réclamés plus tôt.

S'agissant de la gestion de la taxe déchets, la politique de mise aux poursuites des débiteurs a été modifiée. S'il y a un acte de défaut de biens, on ne recommence une poursuite qu'après 18 mois. Cela réduit le travail administratif et l'on facture moins. A ce jour, il a été prélevé CHF 100'000.- et la réserve affectée pour ce poste présente un solde de CHF 900'000.-.

S'agissant de la taxe d'épuration, il a été prélevé beaucoup de la réserve. Les intérêts de la dette ont été sous-estimés , tandis que le nombre de m³ d'eau vendus a été surestimé par les Services industriels qui sont en train de chercher d'où vient cette erreur. Au total, il y a CHF 600'000.- de recettes de moins qu'au budget. Comme il n'existe pas de montant dans la réserve afin de couvrir l'entier des charges de ce chapitre, il faut prélever une avance sur un poste de bilan de CHF 550'000.-, ce qui porte le montant avancé à ce jour à environ CHF 680'000.- . Cette avance devra être amortie dans les 5 ans à venir (cf. p. 2 du rapport du dicastère des Travaux publics).

Sur question d'un commissaire, les CHF 800'000.- de retard d'indemnités perte de gain s'expliquent pour partie par un logiciel de gestion des temps qui n'a pas passé le cap de l'an 2000. Il y a eu également le problème de la nouvelle cheffe du personnel à l'époque dont le contrat a été résilié. En 2002, on a commencé à

rattraper les dossiers en retard dans ce domaine et l'assurance perte de gain a payé en 2003.

Sur question d'un commissaire, il est évoqué le problème de propreté des bâtiments lorsque les concierges ne sont plus résidants dans les immeubles dont ils s'occupent. Un commissaire fait état de différentes plaintes assez générales, et qui ne concernent pas seulement les installations sportives. Il semble en effet qu'une institution au moins pour laquelle la Ville de La Chaux-de-Fonds assume un service de conciergerie envisagerait, car elle est mécontente, d'engager une entreprise de nettoyages privée. Il est répondu qu'effectivement la volonté, notamment de l'école, a été de renoncer aux concierges résidants, ce qui a pu donner lieu à divers problèmes mais que cette politique est en train d'évoluer. Par ailleurs, les Travaux publics ne sont pas informés du cas évoqué par le commissaire.

Il est ensuite passé aux comptes qui sont revus poste par poste. Sur question d'un commissaire, il est répondu que la Ville de La Chaux-de-Fonds possède 198 hectares de forêt.

S'agissant du problème des privés qui entassent la neige sur des trottoirs dégagés par la Ville, il est répondu que dans les cas les plus flagrants, un constat de police est fait, puis une facture envoyée. S'agissant du poste 711 3183300, un commissaire s'étonne que celui-ci n'ait pas diminué. Il est répondu que c'est le poste chasse-neige qui va diminuer à futur. Un commissaire demande s'il est toujours nécessaire de déneiger les routes au noir, en particulier dans les environs, occasionnant ainsi des dégâts à la chaussée ? Il est répondu que l'on enlève le mieux possible la neige car parfois elle regèle, comme après une pluie et il a parfois fallu fermer une route.

Au poste 716, les frais de poursuites sont en baisse s'agissant de la taxe déchets. Il y a pour CHF 293'067.- d'actes de défaut de biens concernant la taxe déchets.

717-46 Vetroswiss : peut-être que les CHF 120'000.- vont augmenter et couvrir l'entier des frais. S'agissant des déchets recyclables, ils sont stables.

720 STEP : jusqu'en 2004, les comptes ne pourront présenter un fonctionnement normal, la STEP étant en travaux. L'inauguration est prévue le vendredi 11 juin 2004. Le crédit de 27,220 mio + le crédit additionnel de 2,093 mio paraissent suffisants. Le dernier budget prévisionnel du 18 février 2004 présente un total de 29,350 mio. Il y aurait donc CHF 37'000.- de dépassement, y compris le renchérissement final. On devrait donc être dans la plaque s'agissant de la STEP.

Sur question d'un commissaire, le montant des honoraires bloqués de Bonnard et Gardel correspond à 10 %, soit CHF 200'000.-. Bonnard et Gardel a renoncé à des revendications complémentaires sur le chantier. Selon le Service juridique de la Ville, on ne peut pas réclamer plus et le montant bloqué devra probablement être finalement payé. Le premier résultat de la STEP montre que l'installation est bonne. La discussion sera reprise par le Conseil communal après la fin du chantier. S'agissant du procès mené par les opposants, dans le dossier de la STEP, et fondé sur les marchés publics, il s'est réglé par une transaction à hauteur de CHF 100'000.- alors que les revendications de départ se montaient à plus de CHF 900'000.-.

Poste 740 : il y a eu des déprédations. Une plainte a été déposée et les auteurs seront recherchés.

Les commissaires procèdent ensuite sous la direction de M. Pierrehumbert et de M. Vidal à une visite complète de la STEP.

En fin de séance, ils reçoivent une information complète de Mme Claudine Stähli-Wolf sur l'évolution du dossier du nouvel établissement hospitalier multisites (EHM). Vu l'inquiétude de certains commissaires sur la rapidité de l'avancement du dossier et le défaut d'informations données officiellement aux Conseillers généraux, Mme Stähli-Wolf répond par des informations exhaustives sur l'ensemble du dossier et précise qu'une information sera faite au Grand Conseil à l'automne 2004, et vraisemblablement aussi au Conseil général, puisque l'entrée en vigueur de l'EHM prévue pour début 2005 ne pourra se faire sans son accord formel.

C. Schweingruber, rapporteur

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES COMPTES 2003

Dicastère de Monsieur Didier Berberat

Composition de la sous-commission :

Mme Katia Babey (PS)
M. Frédéric Hainard (lib.-PPN)
M. Théo Bregnard, président-rapporteur (POP)

Les visites se sont déroulées le **vendredi 12 mars 2004**.

1. CIFOM

Discussion avec M. Jean-Pierre Brügger, directeur général.

MM. Berberat et Brügger commencent par évoquer **le désenchevêtrement** canton-communes et ses importantes répercussions sur le CIFOM. En effet, l'ensemble du *Secondaire II* devrait être repris d'ici la rentrée 2005-2006 par le canton. La coordination de l'ensemble et les problèmes d'écologies entre communes seront ainsi améliorés. Cependant le CIFOM et la ville de la Chaux-de-Fonds entendent conserver certaines compétences. **L'autonomie de la direction, la conservation d'une commission du CIFOM, des rapports de proximité avec les milieux économiques et l'association de la Ville aux décisions sont des points à défendre.** Les budgets devraient également rester de la compétence de la direction et de la Commission du CIFOM. Ce remaniement impliquera aussi que le canton rachète les bâtiments du secondaire II, dont celui de l'Ecole d'Art et de l'ESTER, à un prix global estimé à 60 millions. Il y aura inévitablement certaines réorganisations, - notamment un rapprochement du Centre PierreCoullery avec les formations paramédicales - il s'agira de veiller à la conservation et à la promotion de nos écoles.

Au vu des incertitudes planant sur le calendrier du désenchevêtrement, le canton et les communes devront prévoir **deux budgets** pour 2005, l'un comprenant le désenchevêtrement, l'autre pas.

Concernant le départ du secteur automobile de la rue du Collège 6, le bâtiment restera à la Ville. Il est envisagé d'y installer notamment l'école primaire.

M. Brügger relève que le **climat de l'école est bon** en particulier à l'intérieur de l'équipe de direction. Outre la question du désenchevêtrement, l'école est en pleine mutation avec la nouvelle loi fédérale sur la Formation Professionnelle, elle cherche également à enrichir ses collaborations, notamment de l'autre côté de la frontière. Il s'agit finalement de rendre le CIFOM plus visible dans son ensemble (ET, EA, ESTER, FC) et de **mettre en avant les compétences multiples de cette magnifique structure.** On doit en particulier renforcer l'axe microtechnique et horloger... Afin de former les meilleurs horlogers du monde !

2. Ecoles enfantine, primaire et secondaire

Discussion avec les directrices et directeurs des écoles : Mmes Francine Liechti, Viviane Houlmann et Catherine Margairaz ainsi que MM. Jean-Luc Kernén, Jean-Claude Leuba et Laurent Huguenin.

La direction de **l'école primaire** expose le problème **du collège d'Esplanade**. Elle évoque les obstacles techniques du lieu liés au fait qu'au départ, les locaux étaient destinés à des commerces, d'où peu de lumière, pas de véritable cours d'école, et un loyer et des charges très élevées... La structure sociologique du quartier pose également problème, la diversité n'est plus suffisante aux yeux de la direction. Le tiers des élèves exige un suivi régulier, ce qui implique une certaine fatigue des enseignants, et un apprentissage peu satisfaisant. Finalement, on observe des actes de vandalisme (vitres cassées, etc). Ces nombreux éléments poussent la direction à envisager un déménagement à Collège 6, suite au déménagement du secteur auto de l'Ecole technique au Locle. **Elle regretterait de quitter le quartier, mais il lui semble très important de rétablir une mixité pour les enfants de ce quartier.**

Au niveau de **l'école enfantine**, les problèmes paraissent moins importants et, pour l'instant, les classes seront maintenues à Esplanade. La directrice relève l'importance de la salle de gymnastique de ce lieu qui accueille sept classes enfantines.

On évoque aussi la question du **tournoi des enseignants** afin de soulager ceux travaillant dans des collèges plus « difficiles ». L'idée ne fait pas l'unanimité, elle comporte des avantages, mais certaines équipes pédagogiques se forment dans les collèges et sont très performantes...

Finalement, on relève l'importance de soutenir davantage les élèves avant et après l'école avec **les Foyers de l'écolier**.

La direction de **l'école secondaire** relève, en premier lieu, la bonne marche de l'école et **la diminution des situations de crise graves** depuis la mise en place des structures (classe CRIC, espace d'écoute des enseignants, renforcement du Service socio-éducatif) et formations visant à résoudre les problèmes de violence et d'incivilités. La gestion des conflits permet d'éviter les situations de ruptures.

Elle évoque aussi la fin des travaux liés à la motion Faivre, mais signale qu'il existe actuellement des **problèmes d'entretiens** (fenêtres, etc) qu'il faudra résoudre d'ici peu. Le budget actuel d'entretien, constamment en baisse, ne permet que de remplacer les casses et de réparer les pannes...

La formation des enseignements reste une des priorités de la direction, notamment en raison des tâches (santé, violence, etc) toujours plus importantes que doivent couvrir les enseignants.

Suite au budget 2004 et à certaines lettres d'enseignants, M. Didier Berberat a invité l'ensemble des enseignants des écoles enfantine, primaire et secondaire, pour leur expliquer la situation de la Commune. La Commission scolaire en a

discuté et une lettre sera envoyée très prochainement au Chef du DIPAC pour parler du malaise ressenti par nombres d'enseignants.

Finalement, la direction souligne **l'important effort financier de la Commune qui a porté ses fruits** en permettant de résoudre nombre de conflits grâce à son encadrement.

De manière générale, **la prévention et l'encadrement** mis en place de l'école enfantine à l'école secondaire sont perçus comme indispensables à la bonne marche de l'école.

3. Etat civil

Actuellement, le Chef de l'état civil du Locle assume également cette fonction à La Chaux-de-Fonds. L'étape suivante rassemblera les deux entités.

4. Clinique dentaire

Il a été décidé créer un Centre de santé scolaire, regroupant la Clinique dentaire et le Service médical des écoles, sous la direction du Dr. Souhail Latrèche.

Le dépistage dentaire ne se fera plus systématiquement à l'école, les parents pourront donc choisir de le faire dans le cadre scolaire ou chez leur dentiste de famille.

5. Services sociaux

Discussion avec M. Yves Scheurer, responsable des Services sociaux et visite des bâtiments du Châtelot.

M. Scheurer commence par **évoquer le nombre croissant de dossiers arrivés en ce début d'année**. Heureusement, la surcharge de travail a été compensée par une augmentation du nombre de postes, toutefois encore insuffisants. En effet, plus on a d'assistants sociaux, meilleur est le suivi et dès lors meilleures sont aussi les chances de réinsertion et les chances d'éviter les abus. On observe en particulier une forte augmentation des demandes de **complément de gain** concernant des personnes qui travaillent et dont le revenu est inférieur au minimum vital.

La Ville cherche depuis longtemps à obtenir que les frais administratifs soient également pris en compte dans le pot commun destiné à l'aide sociale du canton. La commission cantonale de l'action sociale, suite à un rapport d'une sous-commission dans laquelle MM. Berberat et Scheurer siégeaient, a donné son accord et la balle est dans le camp du Conseil d'Etat.

On cherche aussi à **améliorer l'image des Services sociaux en resserrant les contrôles** (repérer rapidement les personnes touchant d'autres ressources en plus de l'aide sociale) et en évitant le plus possible les abus. Il s'agit de faire quelques économies de cette façon sans toucher aux prestations de l'aide

sociale. Il faut cibler les dépenses aux personnes qui en ont réellement besoin. La Direction des affaires sociales a saisi la Cheffe du DFAS de cette question et elle attend prochainement des réponses à son inquiétude.

La question du tourisme social est aussi évoquée. Il apparaît qu'il est relativement marginal, tant entre les cantons qu'à l'intérieur de celui-ci.

Le nouveau Centre de santé regroupera huit secteurs s'occupant du maintien à domicile. Il permettra de centraliser et de renseigner efficacement les personnes sur les différentes aides possibles. Il s'agit de promouvoir la pluridisciplinarité et non une simple cohabitation.

Ce dossier a connu de nombreux retards, liés au nombre important de partenaires. À l'heure actuelle, ces problèmes sont réglés et le projet va enfin pouvoir démarrer.

Le départ, de collège 9, du Service de soins infirmiers à domicile permettra la mise en place, début 2004, du nouveau secteur chargé de l'accueil et de l'orientation en matière sociale. Le budget prévu initialement pour 2003 a dû être reporté sur 2004.

L'entrée en vigueur de **la loi sur la petite enfance**, et la reconnaissance de diverses crèches de la Ville par l'Etat a provoqué une augmentation importante des subventions payées par la Ville. En effet, la plupart des crèches se sont rendues conformes à ces obligations et la Ville a été obligée de les soutenir, au risque qu'elles ne disparaissent. À cela s'ajoute le rattrapage des subventions de 2002 qui étaient payées jusqu'alors avec une année de décalage, ce qui n'est plus le cas. **Les comptes 2003 cumulent donc les dépenses des crèches de 2002 et 2003.**

La subvention des enfants provenant d'autres communes est refacturée aux communes de domicile.

Actuellement, **il y a suffisamment de crèches en ville**, d'où le refus d'en subventionner de nouvelles, pour l'instant (l'accueil de chaque enfant coûte annuellement CHF 10'000.--).

Finalement, nous visitons les bâtiments des **Maisons de retraite du Châtelot**. Il s'agit de transformer progressivement 16 studios, en 8 appartements de 2^{1/2} pièces. La transformation semble pertinente au vu de l'étroitesse des studios et des normes de confort actuel qui font qu'ils sont très difficiles à louer de nos jours. **Ces modifications répondent aux besoins de la population** et permettront une meilleure rentabilité des locaux.

6. Police des habitants

Discussion avec le préposé à la Police des habitants, M. François-Xavier Jobin.

Après avoir passé en revue l'ensemble des prestations que fournit la Police des habitants (bien plus nombreuses qu'on le pense souvent), M. Jobin nous expose les difficultés du service qui est confronté de plus en plus souvent à la violence verbale de certaines personnes. Il souligne également **l'importance de l'intégration** et d'un bon accueil des nouveaux habitants, en particulier les étrangers. Il faut expliquer et intégrer...

M. Jobin nous montre ensuite la manière dont les votes par correspondance sont pris en compte et leur enregistrement permettant d'éviter tout abus.

Il présente finalement (avec de nombreux détails et précisions) le **Guichet Sécurisé Unique**, destiné notamment à **voter au moyen d'Internet**, en toute sécurité. Il faut premièrement légaliser la signature, ensuite entrer un mot de passe personnel, posséder une carte de vote personnelle... Le système semble sûr ! Afin de vérifier sa fiabilité, il sera attaqué par différents informaticiens.

La protection des données est aussi un point important à souligner, les votes sont mélangés immédiatement par le serveur afin d'en garantir l'anonymat.

Relevons encore, que nous pourrons voter de n'importe quel poste informatique et jusqu'au samedi soir à minuit.

Ce système devrait compléter efficacement le vote par correspondance. Le guichet sécurisé unique offrira aussi **diverses autres prestations pratiques** (changements d'adresse, demande de subside, le détail de la déclaration d'impôts, consulter la liste des détenteurs de plaques, etc).

Finalement, M. Jobin nous informe que l'ancien système informatique (DPS 7) destiné au dépouillement des élections sera remplacé par **SYDEN** (Système de dépouillement neuchâtelois pour les élections). Ce nouveau système est développé en commun entre les villes de Neuchâtel (CEG - Centre électronique de gestion et PH) et de la Chaux-de-Fonds (SIC et PH). Cette nouvelle plate-forme informatique permettra **de s'adapter à tous types de serveurs et d'imprimantes** (ce qui n'était pas le cas auparavant), **d'offrir des statistiques précises sur le nombre de suffrages nominatifs, par listes, les sièges obtenus par les partis, etc.** Le système intègre tous les types d'élections possibles (proportionnelles, majoritaire à un ou deux tours) afin de répondre aux nombreux systèmes en vigueur dans le canton. Il sera également compatible avec la plate-forme GSU et sera proposé aux communes neuchâteloises, par l'intermédiaire du CEG, avec l'appui de la chancellerie d'Etat.

Un test a été effectué sur les élections communales 2000 afin de vérifier son fonctionnement.

Théo Bregnard, rapporteur

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES COMPTES 2003***Dicastère de Madame Lise Berthet******Présents :***

Mme Lise Berthet, conseillère communale
Mme Sylvia Morel, conseillère général, PRD
M. Pierre-Alain Borel, conseiller général, PS
M. Laurent Kurth, conseiller général, PS

Invités :***Pour le matin***

Mme Sylvène Aeschlimann, contrôleuse financière
MM. René Barbezat, chef du service financier et Olivier Santschi, adjoint
M. Jean-Michel Ischer, chef du service de la gérance communale

Pour l'après-midi

Mme Sylviane Musy, conservatrice du Musée d'histoire (MH)
Mme Nicole Bosshart, directrice-adjointe du Musée international d'horlogerie (MIH)
M. Jean-Michel Piguet, conservateur-adjoint du Musée international d'horlogerie (MIH)
M. Edmond Charrière, conservateur du Musée des Beaux-Arts (MBA)

Procès-verbal :

Laurent Kurth pour la séance de la matinée
Pierre-Alain Borel pour la séance de l'après-midi

P r é a m b u l e

Au-delà de la simple formule de politesse, il convient d'adresser aux chefs de service et cadres invités des remerciements appuyés pour les renseignements fournis à la sous-commission, en toute transparence et de façon complète et précise.

S é a n c e d u 1 2 m a r s 2 0 0 4 - m a t i n é e**Résultat du bouclage des comptes 2003**

Les comptes 2003 ont été bouclés avec un déficit de 5,163 millions de francs, contre 6,866 millions prévus au budget. Une note détaillant les principaux écarts entre le budget et les comptes est remise aux commissaires et figure en annexe du présent rapport (Annexe 1).

Il en ressort notamment :

- Une amélioration de l'ordre de 1,8 mio dans le domaine de l'école obligatoire. Cette amélioration est liée à des éléments non pris en compte lors de l'élaboration du budget (salaires des nouveaux engagés inférieurs aux salaires des "partants") et ne se reproduira pas en 2004.
- Une charge résiduelle inférieure au budget d'environ 666'000.- pour le CIFOM (non prévisible).
- Une réduction de l'ordre de 300'000.- de l'allocation communale. Cette réduction est liée à la baisse du nombre de bénéficiaires, notamment après la révision du barème fiscal.
- Des recettes imprévues d'environ 1,2 mio de la part des assurances perte de gain maladie-accidents (1,6 mio contre 415'000 au budget). Cet élément provient de retards importants dans l'annonce des cas d'absence aux assurances ces dernières années, en particulier de la part des Travaux publics (1,05 mio contre 195'000.- budgétés). Le rattrapage a porté sur plus de 500'000.-. En outre, une augmentation importante de l'absentéisme et des cas AI est à relever, notamment aux Travaux publics. Pour l'ensemble de l'administration, l'absentéisme peut être estimé à l'équivalent de 85 postes de travail. Ces questions seront traitées dans le cadre du projet santé-sécurité conduit par le service des ressources humaines. Le regroupement du service du personnel des TP avec celui de la Ville est en cours mais se heurte encore à des difficultés. La sous-commission recommande des décisions précises de la part du Conseil communal pour assurer la transmission des informations d'un service à l'autre. Elle pense en outre que la fonction "sociale" qui était assumée par le service du personnel des TP à l'égard de son personnel doit pouvoir être assurée par d'autres collaborateurs des travaux publics.
- Des charges supplémentaires facturées par l'Etat liées à l'évolution des charges sociales pour un montant d'environ 1,7 mio.
- Un déficit supérieur d'environ 425'000.- à la clinique dentaire. L'absence prolongée de l'orthodontiste a conduit à une réduction des prestations facturables. En outre, un volume important de prestations entamées (et en partie facturées) sur les exercices précédents doit être terminé mais ne donne pas lieu à une importante facturation. Enfin, des pertes sur débiteurs ont été enregistrées pour 43'000.-. Une réflexion est en cours concernant les prestations d'orthodontie.
- Des dépenses supplémentaires de l'ordre de 175'000.- au secrétariat des affaires culturelles. Il s'agit en particulier des coûts liés à la réalisation de la billetterie de l'Heure bleue – non budgétée, le projet ayant été finalisé au printemps 2003 – dont les services pourront progressivement profiter à l'ensemble des institutions culturelles de la Ville, voire à celles d'autres villes. Des déficits importants ont aussi dû être assumés pour certaines manifestations locales (fête de mai) et l'amortissement de l'exposition sur l'eau avait été oublié lors de l'élaboration du budget.
- Un dépassement de l'ordre de 310'000.- au MIH pour des mesures de sécurité urgentes. Les travaux entrepris s'étant achevés en 2004, un dépassement de la même nature est prévisible en 2004.
- Un dépassement de l'ordre de 323'000.- dans les salaires du SIS. Il découle notamment d'un nouveau mode de rémunération des heures supplémentaires, lesquelles s'accumulent de façon chronique. Le regroupement du SIS sur un seul site devrait permettre d'améliorer en partie la situation. La question de la dotation reste toutefois posée.

- Une détérioration des charges sociales. L'Etat a facturé 882'000.- de plus au titre de la répartition de l'aide sociale et 839'000.- au titre de participation aux institutions sociales. La nouvelle loi sur la petite enfance a engendré un coût supplémentaire de l'ordre de 200'000.-. Dans ce domaine, le "rattrapage" comptable d'un exercice a entraîné la comptabilisation des charges de deux exercices en 2003, d'où une augmentation – unique – de charges de l'ordre de 750'000.-.
- Une détérioration de l'ordre de 4,277 mios au chapitre des subventions accordées aux transports en commun. Cette détérioration provient elle aussi du "rattrapage" technique d'un exercice, les charges 2002 et 2003 ayant été comptabilisées en 2003. Cette augmentation est partiellement compensée par la dissolution d'une réserve (affectée à un risque devenu inexistant) pour un montant de l'ordre de 3,5 mios.
- Une réduction des recettes provenant de SIM de 437'000.-. La réduction de l'endettement de SIM envers la commune a conduit à une réduction des recettes d'intérêts pour la commune.

Recettes fiscales :

Outre la perte de 4 mios liée à l'abaissement du coefficient fiscal, les informations remises font notamment apparaître les éléments suivants :

- Un rattrapage dans la taxation 2002 pour environ 4 mios. Cet élément ne se reproduira plus, le retard de l'office de taxation ayant été en grande partie comblé.
- La réduction importante du produit de l'impôt sur la fortune des personnes physiques (- 1,02 mio), explicable par une réduction de la fortune effective (- 85 mios) et par l'augmentation des déductions (-52 mios).
- La réduction de 137 du nombre de contribuables réguliers personnes physiques (qui contribue au phénomène précédent). *Une statistique détaillée des départs de la Ville enregistrés par catégories de contribuables pourra être remise à la commission plénière par la direction des finances. Elle montrera notamment que le départ de quelques contribuables importants a fait perdre à la ville environ 2 millions d'impôts en 2002. Dans l'attente de ce document, une synthèse est annexée au présent rapport (Annexe 2). (Le postulat concernant cet objet sera traité au Conseil général du mois de mai).* La sous-commission souligne à nouveau l'importance des contacts entre les autorités et les principaux contribuables de la ville, déjà relevée par la commission prospective en ce qui concerne l'accueil de nouveaux contribuables.
- La diminution de l'ordre de 843'000.- de l'impôt à la source.
- La réduction de l'ordre 958'000.- du produit de l'impôt sur le bénéfice de personnes morales.

Des explications détaillées sont en outre fournies concernant le montant du contentieux constaté lors du transfert de la perception à l'Etat. Il en ressort que, sur les 7,6 millions de perte subies par l'Etat (la ville subissant le même préjudice), 2,5 avaient été annoncés par la commune à fin 2002 déjà et 4 à 4,5 mios constituent les pertes "régulières" d'un exercice, en l'occurrence l'exercice 2003. Il en découle que la "surprise" pour l'Etat et pour la ville n'a porté que sur 1 à 1,5 mios contrairement aux informations diffusées par l'Etat. Au vu des

remous provoqués par l'annonce du Conseil d'Etat et de la suspicion qu'elle a jetée sur la ville, cet élément mériterait d'être communiqué.

Dissolution de réserves et autres ajustements :

Des informations transmises à la sous-commission, il ressort notamment que, pour parvenir au résultat comptable 2003 précité, le Conseil communal a procédé à la dissolution des réserves suivantes :

• Provision pour non-valeurs fiscales	2,50 mios
• Réserve affectée des TC	3,55 mios
• Réserve hospitalière	0,90 mios
Soit une dissolution de réserves de	6,95 mios

Dans le même temps, les charges de deux exercices ont été cumulées dans les secteurs

• des transports en commun, pour	-4,28 mios
• des crèches, pour	-0,75 mios

Soit une aggravation extraordinaire de -5,03 mios

En outre, le bénéfice de la vente des actions ENSA a été enregistré dans le compte 2003 et se monte à **2,01 mios**

Enfin, divers rattrapages entraînant la comptabilisation sur l'exercice 2003 de montants relatifs à des exercices antérieurs ont été effectués, en particulier :

• dans le domaine des taxations, pour	4,00 mios
• dans le contentieux fiscal pour	- 3,15 mios
• dans le domaine des indemnités APG	0,55 mios

Soit une amélioration de 1,40 mios

Sauf erreurs ou omissions de la part de l'auteur de ce rapport, le résultat comptable 2003 reflétant le résultat réel de l'exercice, sans ces diverses écritures d'ajustement, n'aurait pas été de - 5,16 mios, mais inférieur de 5,33 mios, **soit un déficit de 10,49 millions.**

Informations concernant les services :

Gestion comptable : le Conseil communal a décidé de regrouper la gestion comptable et le contentieux de tous les services auprès du service des finances et de la comptabilité. Le projet est en cours et semble bien accueilli dans les services. Il apparaît toutefois que l'outil SAP n'a pas encore été parfaitement intégré dans l'ensemble des services.

SIC : une étude est en cours pour déterminer, sur une période de 4 ans, si les recettes des mandats externes couvrent les coûts qu'ils génèrent.

Gérance communale : la sous-commission revient en partie sur le récent rapport transmis au Conseil général concernant les immeubles communaux. Des explications complémentaires sont fournies à la commission concernant le calcul de la valeur estimée des immeubles, jugée insuffisante par certains. Il est notamment relevé que des "écoles" différentes s'affrontent dans ce domaine (banques, fiduciaires et gérances), les intérêts des uns et des autres n'étant pas forcément convergents. Les composantes du taux de conversion pour obtenir la valeur de rendement sont notamment fournies oralement et seront remises par écrit à la commission plénière (Annexe 3). Le service financier a reconnu que le taux de rendement calculé dans le rapport ne pouvait pas être utilisé tel quel, car il ne représente pas un taux de rendement réel et ne permet pas de juger de la rentabilité du parc immobilier.

Il est encore relevé que la situation du parc immobilier en mains de la commune a été passablement assainie. Dans les investissements importants encore à consentir, figurent notamment les immeubles de la rue du Commerce et de la rue Numa-Droz, qui devront encore être rénovés et adaptés aux besoins actuels.

Sur 10 ans, la gérance communale a réalisé environ 7 millions de francs de bénéfice de ses immeubles (sans les domaines et bâtiments industriels ou d'utilité mixte), mais n'a pas alimenté un fonds de rénovation par immeuble.

Le Conseil communal a admis la constitution progressive d'un fonds de rénovation par immeuble, sans toutefois y affecter la réserve globale actuelle, estimant que cette démarche prêterait la rénovation des immeubles encore à entreprendre en affectant des sommes à des immeubles récemment rénovés.

Il est aussi relevé que la commune se doit de garantir une offre de logements à caractère sociaux pour répondre aux besoins de logement des catégories économiquement les plus faibles, que les autres gérances refusent progressivement de loger. Maintenir une telle offre coûte d'ailleurs moins aux pouvoirs publics que le subventionnement de logements. Dans ce dernier domaine, les expériences réalisées à La Chaux-de-Fonds ne sont pas jugées positives. Pour le surplus, le débat de la sous-commission a repris sur ce point des arguments avancés au Conseil général.

Enfin, la situation des salles à disposition des sociétés est évoquée. Il est notamment relevé que l'étalement de la saison des matchs aux lotos améliorera la situation et que des réflexions sont en cours concernant l'aménagement de Polyexpo.

Concernant la maison du Peuple, dont un commissaire relève l'aspect peu avenant malgré sa bonne situation géographique et la qualité du bâtiment, il est rappelé que des investissements ont été consentis récemment pour l'amélioration de la sonorisation et de la lumière. L'installation d'une rampe a aussi été effectuée. Quant aux autres travaux de rafraîchissement, ils ont été reportés pour des raisons budgétaires. Enfin, l'entrée du bâtiment souffre de sa fréquentation par des publics qui ne sont pas forcément utilisateurs des locaux de l'immeuble, et qui ne peuvent être évités vu l'ouverture quasi permanente des locaux (utilisateurs et locataires nombreux et aux activités très variées).

Séance du 12 mars 2004 - après-midi

Musée des Beaux-Arts (MBA)

Le manque de moyens dont souffre le MBA en termes de ressources humaines et financières, le limite dans ses projets de développement.

La fonction de conservateur recouvre, maintenant, un dizaine de métiers différents et il devient extrêmement difficile pour une seule personne d'être compétente dans chacun d'eux.

C'est pour cette raison que le conservateur demande un adjoint depuis déjà de nombreuses années.

Le peu de personnel pouvant assumer l'accueil des visiteurs constitue également un frein au développement de projets avec les écoles ou de sensibilisation visant un public plus large.

Le MBA se partage avec le MH un régisseur qui est formellement rattaché aux Travaux publics (TP). Toutefois cette solution n'est pas idéale, puisque le choix de la personne échappant aux musées, il est arrivé que les collaborateurs proposés par les TP soient dépourvus de tout intérêt pour les arts.

D'autres part, les locaux de stockage commencent à manquer. Ce problème revient périodiquement dans chaque musée, puisque par nature, ils accueillent des pièces, mais ne se "délestent" jamais de rien. De même les locaux servant d'ateliers ne sont plus adéquats tant pour les travaux qui y sont accomplis que pour les collaborateurs qui y travaillent.

Malgré les richesses qu'il contient, le MBA est relativement peu connu au delà de la région. Ce phénomène s'explique en grande partie par des raisons historiques. En effet, le musée créé avec des fonds privés et ayant un statut "semi-privé" durant des années, le MBA a longtemps été le joyau de quelques riches Chaux-de-Fonnières qui n'avaient aucun intérêt à lui donner une grande renommée. Depuis, bien que la situation ne soit plus la même, on constate que la ville a encore de la peine à "s'approprier" "son" musée.

Outre le fait qu'il permette aux trois musées de penser en commun, le projet "un parc, trois musées" devrait permettre de changer cet état de fait.

Il conviendra aussi de se repencher sur les missions et les objectifs du MBA et du MH, en particulier, car les publics visés et donc les stratégies de communication et d'approches pourront s'en trouver changées.

Les réductions budgétaires opérées toutes ces dernières années touchent toujours aux biens services et marchandises (BSM) et comme une partie est incompressible, ce sont les montants prévus pour la communication et les achats de nouvelles pièces qui sont toujours réduits.

Cette situation qui perdure fait que nos musées sont peu "visibles" de l'extérieur, alors que la concurrence est réelle entre les différents musées d'un pays ou d'une région.

Musée international d'horlogerie (MIH)

Pour le MIH, la situation est un peu différente, puisqu'il reçoit des visiteurs des 5 continents. Malgré tout, on constate que les personnes qui viennent en car (surtout d'Allemagne et d'Italie) repartent aussitôt leur visite terminée, sans faire une halte en ville ou même juste un passage par les deux autres musées.

Les visiteurs qui viennent de manière individuelle restent, par contre, plus volontiers un moment à La Chaux-de-Fonds.

Le bouche à oreille semble jouer un rôle très important pour faire venir des visiteurs et cela quel que soit l'éloignement. Ainsi, une infrastructure attractive peut se "transformer" en publicité positive.

Les contacts étroits entre le MIH et l'Université n'amènent pas vraiment des visiteurs, mais suscitent beaucoup de travaux d'étudiants.

Malgré une importante campagne de communication, la manifestation "Point d'eau" n'a pas permis d'atteindre les objectifs souhaités. A ce sujet, les indications fournies au Conseil général en septembre 2003, issues d'analyses provisoires, doivent être nuancées. Cette manifestation aura, toutefois, été l'occasion pour les 3 musées d'apprendre à travailler ensemble.

Musée d'histoire (MH)

Le MH qui est le plus vieux musée du parc et qui a la plus ancienne muséographie a assurément une relation forte à exploiter avec le MIH. C'est ce lien qui est le point de départ du projet "un parc, trois musées". L'idée est donc venue d'avoir une sorte de fil rouge entre les musées et de traiter du thème de La Chaux-de-Fonds, en faisant le lien avec "l'ici et l'ailleurs".

Pour ce musée qui a la plus faible dotation en personnel (sa conservatrice est engagée à 50%) et qui accueille entre 3 et 4 mille visiteurs par an, l'objectif est de fidéliser son public, d'obtenir une certaine reconnaissance "populaire" et de développer des actions en direction des jeunes.

Il est d'ailleurs à relever que des classes de l'école primaire vont fréquemment au MH (750 élèves en 2003), alors que l'école secondaire exploite beaucoup moins l'outil que représentent les collections de ce musée.

C'est pourquoi, il conviendrait de mettre sur pied une sorte de "service pédagogique" qui permettrait d'offrir un véritable plus aux enseignants et d'augmenter la crédibilité des musées.

Dans ce cadre, des liens plus étroits avec la HEP, afin de faire découvrir "l'instrument" que peuvent représenter les musées pour de futurs enseignants, seraient appréciables.

Il est également remarqué que le canton de Neuchâtel est la lanterne rouge en termes d'incitation vis à vis des écoles à avoir des liens avec les musées. Un certain nombre de propositions de collaborations entre l'école et les musées a été adressé au Département de l'instruction publique, qui toutes ont été refusées.

De son côté la ville de Neuchâtel a mis sur pied une expérience en faveur des jeunes en faisant appel à des "animateurs de musées". Toutefois, pour permettre de financer ces postes d'animateurs, les jeunes accueillis pour différentes activités au sein des musées doivent payer une certaine somme. Le coût à payer étant relativement important, le succès n'est pas celui espéré et l'expérience pourrait bien s'arrêter.

D'autres expériences en lien avec le CAR, dans le cadre de "passeport-vacances" ont été conduites en collaboration avec les trois musées. Couronnées de succès, ces opérations nécessitent cependant un engagement très important pour les collaborateurs et un appui du CAR, surtout pour les aspects "éducatifs" et de gestion de groupes serait souhaitable.

Projet "Un parc, trois musées"

Tout au long de la discussion sur chacun des musées, le projet "Un parc, trois musées" était en toile de fond et le sujet a donc déjà été partiellement abordé.

Pour les représentants des trois musées, ce projet pose clairement la question d'un organe de gestion commun. S'ils n'y sont pas opposés, ils craignent par contre la désignation d'un "super-administrateur" qui aurait la main mise sur les finances et par conséquent aurait le contrôle des musées.

Ils craignent également que les autorités attendent de nouvelles économies des synergies qui seront trouvées.

Un commissaire explique que les synergies ne sont pas toujours synonymes d'une enveloppe budgétaire réduite, mais que cela peut aussi signifier qu'avec la même enveloppe, ils pourront avoir plus d'impact en terme de communication, par exemple.

Un expert devrait déposer, à fin mars, ses propositions par rapport au mode d'organisation à retenir.

Les premiers éléments, amenés par le muséographe mandaté suite au crédit accordé par le Conseil général, ont remis en cause certaines choses qui avaient été au départ du projet.

Un des représentants des trois musées, considérant qu'il y aura beaucoup de décisions à prendre et de choses à régler dans les années à venir, émet le souhait qu'avec ses collègues, ils puissent avoir des rencontres régulières avec la cheffe du dicastère, au lieu que ce soit le délégué culturel qui fasse systématiquement la liaison. La sous-commission ne peut qu'encourager les efforts visant à une plus grande collaboration entre les trois musées sous la responsabilité de la cheffe de dicastère.

La sous-commission exprime encore le souhait que la collaboration renforcée entre les trois musées ne conduise pas à couper les collaborations existantes ou envisageables avec les musées du Locle. De telles collaborations pourraient notamment constituer une réponse aux exigences accrues à l'égard des conservateurs, telles que relevées par le conservateur du MBA en début de séance.

A l'occasion d'un bref débat sur le Naturama, un commissaire constate qu'une majorité des projets culturels de la ville sont articulés autour d'investissements dans les infrastructures et s'inquiète des budgets qui resteront disponibles pour faire vivre ces lieux.

Pour terminer sa séance, la sous-commission visite le MIH et se fait commenter les différents travaux, en lien avec la sécurité, qui ont été entrepris.

La journée se termine par la visite des caves du MH qui servent également d'ateliers. La sous-commission peut ainsi constater que les conditions de travail proposées ne sont pas idéales et qu'il est indispensable qu'une alternative soit trouvée rapidement.

Laurent Kurth et Pierre-Alain Borel, rapporteurs

Mme Sylvia Morel, rad., rapporteuse de la commission financière : En tant que rapporteuse de la commission financière, je tiens à remercier les commissaires qui ont été très peu loquaces, contrairement à leurs habitudes. En effet, la tâche de rapporteur est celle qu'on espère ne pas avoir. Bien sûr, aujourd'hui, nous sommes aidés par l'administration qui nous tape tout le PV des séances et nous tenons à les en remercier sincèrement. Néanmoins, cela représente quand même plusieurs heures de travail. Or, cette fois, il n'y a pratiquement pas eu de questions, pas de grands désaccords entre partis, l'adoption des comptes s'est faite en un temps record. Le travail de la rapporteuse a été ainsi grandement allégé. Pourquoi ce silence ? Est-ce l'approche des élections et chaque parti veut faire valoir sa position au Conseil général pour qu'elle soit relatée dans la presse ? Est-ce tout simplement la qualité des informations qui nous ont été transmises qui permettaient de comprendre rapidement les grandes surprises de ces comptes 2003 ? Nous présumons que la deuxième variante est la bonne et nous trouverions vraiment déplacé d'avoir ce soir une longue liste de questions.

Les sous-commissions ont fait un travail de fond, la commission a été informée en détail, il ne reste plus qu'à prendre position politiquement de ces comptes ce soir dans la discussion générale. C'est ce que le groupe radical fera et il n'interviendra pas dans la discussion de détail. Pour le groupe radical, la leçon que nous avons tirée des comptes 2003 est de constater la fragilité de notre contrôle de gestion et la fuite des contribuables aisés. Nous nous expliquons. Lors du budget 2003, les négociations ont été dures pour finalement nous présenter un déficit de 6,9 millions. Il a fallu jouer aux pompiers en limant sur l'entretien, en augmentant quelque peu les effectifs par classe, en bloquant les hautes-paies, en limitant le renchérissement sur les salaires. Il s'agissait là de mesures temporaires qui ne règlent pas les problèmes, mais qui étaient incontournables vu l'ampleur du déficit. De plus, grâce à l'initiative libérale et radicale qui a ramené notre quotité d'impôts à 100, la population a payé moins d'impôt, mais la ville a perdu 4 millions de recettes ce qui fait qu'il fallait s'attendre à un déficit de 10 millions environ. Or, que constatons-nous aujourd'hui ? Les millions giclent de tous les côtés, en plus, en moins, mais ce qui est sûr, c'est qu'ils apparaissent là où nous ne les attendions pas. Si nous additionnons tous ces millions surprises, nous atteignons le chiffre de 29 millions, soit plus de 8% du total de nos charges. Ceci n'est tout simplement pas acceptable. Les erreurs sont de tous ordres. Nous n'allons pas accabler certains dicastères ou services, mais nous allons rester dans les généralités, ce qui nous permettra d'en arriver au sujet brûlant de la réorganisation de notre commune.

Les principales erreurs que nous constatons sont : des erreurs de calculs concernant le budget des salaires, des erreurs de calculs de la part de l'Etat tant sur le plan des subventions que des charges, de graves négligences concernant la récupération de prestations d'assurances, des budgets gonflés artificiellement pour avoir une marge durant l'année, une explosion des coûts dans les services nouvellement créés, un mauvais suivi des débiteurs ce qui finit par des pertes pour la ville, l'absence d'un contrôle généralisé des absences de courte durée du personnel, les charges de deux services n'étaient pas comptabilisées sur la bonne année comptable depuis fort longtemps. Cela fait beaucoup d'imprécisions que nous

voulons voir disparaître. A quoi cela sert-il de passer des mois à faire des budgets si nous ne sommes pas à l'abri des grosses variations ?

Nous aimerions aussi être sûrs qu'il n'y a pas d'autres casseroles qui vont ressortir dans les comptes 2004. Il n'y a donc pas d'autres solutions que de passer au crible la gestion de tous les services communaux et de confier certaines tâches compliquées à des spécialistes, fonctionnaires de la Ville, plutôt que de les laisser dans les services. Il faut donc appliquer l'APMS qui met en évidence certaines carences dans les services, mais qui montre surtout l'illogisme de l'organisation de nos dicastères. Il faut arrêter d'avoir cinq entreprises dans notre commune. Il faut absolument admettre qu'il y a des gestionnaires qui sont en appui aux services et que ceux-ci ne doivent faire que des tâches spécifiques à leur fonctionnement. Il est urgent de modifier notre organisation et le prochain Conseil communal devra y réfléchir dès son élection. Ce serait une grosse perte de temps que de reconduire l'organisation actuelle.

En ce qui concerne le départ de certains contribuables, la gauche a toujours prétendu que nous fabulions. Nous avons déposé une motion qui est sur le bureau du Conseil communal et qui tarde à sortir, car les informations sont dérangeantes, comme l'APMS. Néanmoins, nous avons un petit aperçu de la situation dans le rapport de la sous-commission des comptes du dicastère de Mme Berthet à l'annexe 2. Le bilan de cette législature est tout simplement catastrophique. Nous avons perdu une masse imposable sur le revenu de 29 millions et une masse imposable sur la fortune de 84 millions. Que représentent ces chiffres en terme d'impôts que nous n'avons pas encaissés ? Nous avons demandé cette information au Service des finances qui a chiffré cette perte à 5,4 millions sur les quatre ans, soit pratiquement le déficit des comptes 2003, perte qui se perpétue dans le temps si nous ne retrouvons pas des contribuables. De plus, certains départs n'occasionnent pas seulement des manques à gagner pour la ville. Les commerçants sont touchés, les restaurateurs, les banques, les assurances et parfois même les travailleurs si un chef d'entreprise s'en va. Il faut agir. Or, qu'entendons-nous ? Le Service d'urbanisme embête, le Conseil communal n'a pas le temps de recevoir les chefs d'entreprises, la Ville ne peut proposer des terrains. La liste pourrait être plus longue, mais nous nous arrêterons là. Information fausse, information exacte, nous ne prendrons pas position, mais rumeur il y a. Et la rumeur est malsaine, destructrice. Il faut donc la combattre et démontrer le contraire. Nous déplorons, à cet égard, le manque de dynamisme de notre Conseil communal. Nous pensions qu'avec un chargé de communication pour l'aider dans sa tâche de relations publiques, nous allions progresser rapidement. Les chiffres sont malheureusement là pour nous montrer que nous ne sommes pas dans une phase de développement, mais de régression. Pour montrer une image positive de la ville, le Conseil communal aime bien annoncer que la population est stable, voire qu'elle augmente ce qui est vrai. Mais il vaut la peine de voir qui arrive dans notre ville et qui part. Selon le rapport des comptes, nous pouvons lire que 134 Suisses ont quitté la ville alors que 638 ressortissants étrangers sont arrivés, dont 532 personnes de l'Ex-Yougoslavie. Comme nous l'avons dit, les contribuables aisés partent et les requérants d'asile arrivent, d'où une réduction des impôts, une augmentation des charges cantonales basées sur le nombre d'habitants, une augmentation des classes. Il faut agir. Cette fois, il ne suffit pas de mettre en

place des règles de gestion, mais bien d'entreprendre des démarches politiques. Voilà notre message au futur Conseil communal de la prochaine législature. Il faut innover, balayer les habitudes, être à l'écoute du monde extérieur à l'administration, mais aussi être plus proche des collaborateurs de notre administration qui sont capables de mettre en place une administration exemplaire pour autant que tous les chefs tirent à la même corde.

Pour conclure, nous aimerions revenir sur l'encart de la première page de l'Impartial du mercredi 21 avril 2004 dont le titre était "l'analyse des comptes". Dans cet article, il est dit, je cite : "un rapport de sous-commission avance que ce résultat aurait pu être deux fois plus négatif, sans dissolution de réserves et des ajustements". Cette information est inexacte. Il est vrai que le résultat aurait pu être pire, mais il a été amélioré grâce à la vente des actions ENSA et aux remboursements d'assurances. Les dissolutions de réserves n'ont pas servi à réduire le déficit, mais à compenser des charges exceptionnelles. Le résultat est donc tout à fait réel et non manipulé comme nous pourrions le comprendre à la lecture de cet article. Ce genre d'information est tout à fait dommageable pour nos autorités et nous regrettons vivement que de telles erreurs d'interprétation des rapports soient faites dans la presse.

Le groupe radical accepte les comptes 2003 et en donne décharge au Conseil communal. Il est clair que ce résultat ne nous satisfait pas et que nous voulons toujours l'équilibre des comptes. Néanmoins, il est inutile de s'opposer aux comptes puisque c'est la comptabilisation d'une réalité passée. Notre attitude sera tout autre lors du budget 2005. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre-Alain Borel, soc., président de la commission financière : C'est tout d'abord en tant que président de la commission financière, et pas comme rapporteur, que je m'exprimerai. Redoutable tâche, en vérité que de s'exprimer pour refléter les débats d'un groupe, débats qui n'ont pas vraiment eu lieu. Bien sûr, le rituel des comptes, s'il a son importance, revêt un caractère beaucoup moins politique que celui du budget. En effet, c'est bien plus au moment de décider d'allouer certaines ressources que nous pouvons donner une orientation, une certaine couleur politique, que lorsque nous faisons le bilan des actions passées. Et pourtant, si nous tenons compte de certains vieux principes de gestion moderne et de quelques préceptes de physique, nous nous souvenons que "action égal réaction", le moment des comptes devrait être l'occasion de tirer des enseignements, de faire une sorte de revue de contrat, permettant ensuite d'apporter ici tel correctif, là de faire telle amélioration ou encore d'éviter de refaire une même erreur.

Après tout, n'est-ce pas aussi pour cela que notre Conseil a voulu se doter d'une commission financière permanente ? "Cela permettra de travailler dans la continuité" disions-nous alors. Espérons-le, car nous ne pourrions plus continuer de faire comme si chaque année tout recommençait, en oubliant un peu facilement les actions passées. Il est vrai que cette année les cartes étaient un peu faussées. Comme si pour chacun il n'était plus temps, ou pas encore, le moment de faire les comptes. C'est ainsi que le président que je suis tient à remercier, non seulement Mme Morel de son rapport, mais aussi tous les collaborateurs de la Ville de leur précieuse collaboration et aussi tous les membres de la commission et les membres du Conseil communal pour la sérénité et la célérité avec lesquelles se sont déroulés les débats.

C'est maintenant avec la casquette de conseiller général socialiste que je vais continuer.

Après avoir réduit l'indice fiscal de 4 points, nous constatons une fois de plus que la situation inextricable que vous nous aviez annoncée ne s'est pas tout à fait produite. A croire que celles et ceux qui sont en charge de la conduite de cette ville ont encore une fois "crié au trou" car des loups dans cette ville il y a longtemps qu'il n'y en a plus, enfin sous la forme que nous connaissons habituellement.

Mais que nous ne nous y trompions pas, car s'il s'agit là de ce que vous voulez bien nous faire croire, la situation véritable est tout autre. Et nos concitoyens ne s'y sont d'ailleurs pas trompés voilà quelques dimanches, puisque si la rencontre n'a pas été totale, nous nous sommes, cependant, retrouvés sur l'essentiel. Les comptables le savent d'ailleurs bien, une erreur de quelques centimes masque bien souvent des différences en plus et en moins considérables. Or dans notre cas, si le phénomène est identique, il ne s'agit pas d'une erreur et encore moins de quelques centimes. En effet, nous nous rendons compte que sans les dissolutions de réserves et un certain nombre d'écritures d'ajustement, tout à fait justifiées par ailleurs, le déficit réel de la Ville ne serait pas de 5,16 millions, mais de presque 10,5 millions. Cela laisse évidemment songeur si nous rapprochons ce montant de celui du déficit qui était prévu (soit 6,8 millions) pour l'année 2003. Il ne manque pas bien sûr de nous inquiéter très fortement pour les années à venir, au premier rang desquelles 2004. En effet, quel sera le déficit réel en 2004 ? Sans parler des prochaines années qui verront, pour ce dont nous sommes déjà sûrs, la suppression de la taxe foncière et sur lesquelles plane le spectre d'un paquet fiscal, dont l'influence sur les communes serait catastrophique, que ce soit par effet direct ou en cascade.

Nous voyons donc que le déficit réel est important et que malgré les tentatives de le réduire, sans les actions d'assainissement et la vente des SI qui ne pourront évidemment pas se reproduire, notre Ville se trouverait aujourd'hui avec une réserve financière infime et un avenir pour le moins hypothéqué et dépendant en grande partie d'éléments sur lesquels nous n'avons pas de prise directe, comme la nouvelle répartition des charges entre le Canton et les Communes qui laisse encore beaucoup d'incertitudes, et bien sûr la votation du 16 mai. C'est ici l'occasion pour nous de demander au Conseil communal quel sera l'impact pour la Commune, dans le cas où le 16 mai le paquet fiscal serait accepté.

Avec deux tiers de Chaux-de-Fonniens déclarant moins de Frs 50'000.- de revenu imposable, nous sommes bien loin d'une certaine idée de la classe moyenne, dont certains se prévalent, et nous comprenons que nos concitoyens ressentent durement dans leur porte-monnaie, les augmentations en tout genre (assurances maladie, essences, redevances de toute sorte). Les gens se sentent objectivement plus pauvres, car leur niveau de vie s'est souvent détérioré au cours des dernières années.

Mais que nous ne nous y trompions pas, les baisses d'impôts ne profitent jamais à cette catégorie de la population qui, en échange d'une réduction quasiment insignifiante de sa charge fiscale, voit toute une série de prestations proposées par la collectivité supprimées ou fortement augmentées. Nous remarquerons, par ailleurs qu'avec la baisse de la quotité, vous nous annonciez des cars entiers de millionnaires venant s'installer à La Chaux-de-Fonds. C'est plutôt d'écarts toujours plus importants

avec la population dont il faudrait parler, voire peut-être même et malheureusement de quart-monde. Nous constatons également que la diminution du nombre des millionnaires en ville de La Chaux-de-Fonds n'est pas un phénomène unique, mais que cela touche, en fait, tout le canton, puisque au niveau cantonal ce n'est pas moins de trente-deux départs pour dix-huit arrivées seulement qui ont été enregistrés entre 2001 et 2003. Et ce qu'il convient surtout de mettre en lumière pour cette ville, ce n'est pas tant le départ de ces millionnaires (que ce soit pour des raisons fiscales, mais aussi et peut-être surtout parce qu'ailleurs il y a un lac, que nous pouvons aller sur les terrasses au mois mars, que le réseau de voies de communications est autrement densifié), mais bien le fait que le produit de l'impôt sur la fortune a été réduit du fait que la fortune imposable a été diminuée de 52 millions en raison de l'augmentation des déductions.

Malgré de réelles raisons de s'inquiéter, nous relèverons qu'au cours de ces quatre dernières années de gros efforts ont été consentis en matière d'infrastructures, notamment scolaire et de formation, mais aussi d'une manière plus générale pour améliorer la vie des habitants de cette ville, inciter à y venir "consommer" des loisirs, par exemple. Tout cela faisant que (si j'ose cette comparaison de jardinier), le terreau de cette ville a été entretenu, amélioré, retourné pour le rendre le plus propice possible au développement de jeunes et nouvelles pousses. A cet égard, le jardinier communal peut-il nous donner quelques informations sur la situation actuelle et sur le printemps économique que tous espèrent et dont beaucoup commencent à parler ?

Et cela me permet de faire le lien avec ce que disait si justement, il y a un an, notre camarade Claude-Eric Hippenmeyer : "Notre ville a, aujourd'hui, besoin de projets, notre ville a besoin d'enthousiasme. Bien qu'à l'école ayant fait souvent le désespoir de mes professeurs de dessins, j'ai pourtant retenu une règle toute simple. En effet, si vous voulez tracer, à main levée, une ligne droite entre deux points, ce n'est ni le point de départ, ni la mine de ce crayon qu'il faut regarder, mais il faut fixer son regard sur le point d'arrivée." Vous pouvez facilement faire le test. Or, ce qui est vrai en dessin, l'est aussi dans la vie. A force de se figer sur le passé, de s'inquiéter de l'état de la mine du crayon (au passage, nous pourrions relever et redire que les finances communales n'ont pas bonne mine), nous finissons par oublier l'objectif et même si nous avançons, il y a peu de chance que nous nous retrouvions à l'endroit voulu.

Pour l'avenir, il nous paraît indispensable de réaffirmer, ici, l'importance pour notre Commune de conserver une capacité intacte d'intervention et de dynamisme, notamment pour maintenir et encourager un certain développement économique, mais aussi, par exemple, pour soutenir, améliorer ou aménager les éléments qui contribuent à faire que la vie peut être agréable aussi à mille mètres d'altitude.

Pour terminer, j'adresserai une dernière question au Conseil communal pour savoir s'il partage ce qui a été annoncé au niveau cantonal sur la péjoration de la situation fiscale qui serait liée au transfert du Service des contributions de la Ville au Canton. Cas échéant, quelles démarches ont-elles été entreprises pour rectifier le tir ? Je vous remercie.

M. Jean-Pierre Veya, pop-us : En guise de préambule, nous tenons bien sûr à remercier le président de notre commission, sa rapporteuse pour le travail effectué,

ainsi que les rapporteurs des sous-commissions grâce auxquels nous devrions avoir un minimum de questions dans l'examen de détail, si ce n'est pas de question. Il convient également de remercier le Conseil communal des réponses qu'il nous a apportées et, surtout, il faut remercier l'ensemble des employés communaux. Surtout, car finalement, c'est en grande partie grâce à leurs efforts quotidiens que le budget de fonctionnement a pu être respecté.

Le POP est bien sûr satisfait de constater que les comptes 2003 bouclent sur une amélioration de 1,7 million avec un déficit d'un peu plus de 5 millions. Le budget avait été établi avec un indice à 104 alors que, suite à la décision de la majorité de ce Conseil, ce dernier a été ramené rétroactivement à 100. Je vais y revenir plus tard.

Globalement, il faut constater que les charges dépendant directement de la Ville sont, comme par le passé, bien maîtrisées, voire inférieures au budget. Par contre, les charges facturées par l'Etat, notamment en matière sociale, sont en augmentation. Il n'y a pas là faute du Canton, mais plus prosaïquement, la répercussion dans les comptes des collectivités publiques de la situation sociale que nous traversons. D'une part, car le chômage est resté, tout au long de l'année 2003, à un niveau élevé, et, d'autre part, car le nombre de travailleurs pauvres continue d'augmenter de façon alarmante. Cette fracture, qui engendre une facture pour la société, est donc en grande partie due à la politique salariale de certaines entreprises, en particulier dans le domaine de la vente et de l'hôtellerie-restauration. Il y a vraiment quelque chose d'indécent dans cette situation. Il est purement et simplement scandaleux que l'Etat doive, par le biais de l'aide sociale, compléter les salaires de misère de certains travailleurs ou, en tout cas, de certaines catégories de travailleurs.

En ce qui concerne les recettes, les comptes font apparaître une baisse de 2 millions par rapport au budget. Les recettes des personnes physiques augmentent légèrement (malgré la baisse de l'indice), par contre celles des personnes morales diminuent. C'est également le reflet du contexte économique 2003. Notre ville, de par la relative modestie des ressources encaissées au titre de l'impôt sur les personnes morales, est un peu moins dépendante que d'autres. Voyez par exemple la ville de Neuchâtel. Lorsque Philip Morris s'enrhume, c'est la ville qui est malade. Le POP pour sa part continue de penser, et d'agir, dans la perspective d'une péréquation de l'ensemble des recettes des personnes morales. Nous sommes même d'accord de partager le risque ! Voilà pour le constat.

Le déchiffrage de ces comptes a inspiré les remarques suivantes au POP. Tout d'abord nous avons été confortés dans notre conviction que la majorité de ce Conseil n'aurait pas dû, suite à l'initiative de la droite et à la proposition de l'exécutif, accepter une baisse de l'indice de 4 points, qui plus est, rétroactivement. D'un strict point de vue financier, si l'indice était resté à 104, nos comptes seraient quasiment équilibrés avec un déficit de seulement 1,1 million. Nous étions et restons convaincus que le Conseil communal a fait là une faute politique majeure. A notre sens cette initiative aurait dû aller en votation populaire. Je ne me lancerai pas dans un exercice de politique-fiction, mais tout de même. En ville du Locle, c'est avec seulement une centaine de voix de différence que la population a accepté une baisse linéaire de l'indice. Sur le plan cantonal, lors des votations du 28 mars, le peuple a rejeté à 59% une baisse fiscale linéaire de même nature. Et c'est même par 63% que les Chaux-de-Fonniers ont dit non ! Que celles et ceux qui ont soutenu cette baisse de l'indice en

pensant que d'aller en votation populaire, c'était perdre à tous les coups, méditent un instant. Et que celles et ceux qui l'auraient de toute façon soutenue ne viennent pas nous dire aujourd'hui que la Ville fait des déficits scandaleux, qu'il faut qu'elle équilibre ses comptes, qu'il faut qu'elle réduise sa dette, qu'il faut qu'elle continue d'investir, et bien sûr, le tout en même temps ! Face à ce cadeau de 4 millions profitant quasi exclusivement aux contribuables à hauts revenus, vous admettez que l'allocation défendue par le POP, et qui aura coûté un peu plus de Frs 200'000.- en 2003, reste bien modeste. Trop diront certains. Elle a un avantage fondamental par rapport à une baisse linéaire de la fiscalité, c'est qu'elle est ciblée, et va à celles et ceux qui en ont véritablement besoin, non pour partir une fois de plus en vacances, mais pour survivre, ce qui est tout de même plus essentiel !

En ce qui concerne d'une part la dissolution de réserves ou la vente des actions ENSA et, d'autre part, les charges extraordinaires pour les Transports en commun ainsi que pour les crèches et garderies, le POP observe tout d'abord que ces ajustements nécessaires devaient bien être faits un jour ou l'autre. Pour notre part, nous estimons qu'il est cohérent de le faire lors d'un exercice difficile. La dissolution des réserves hospitalières, des TC, des non-valeurs fiscales et le bénéfice de la vente d'une partie de nos actions ENSA, représentent des recettes de 8,96 millions. Les charges extraordinaires pour les TC et les crèches représentent une somme de 5 millions. Ces mesures et ajustements permettent donc d'améliorer les comptes de quelques 3,9 millions. Tiens, cela représente quasi la même somme que la baisse de l'indice de 4 points ! En quelque sorte ces mouvements de réserves et d'actions ont permis de payer la baisse fiscale.

Encore un mot à ce sujet, parce que je me suis moi-même livré à cet exercice (je viens de le faire), d'additionner en quelque sorte des pommes et des bananes. Quand vous voudriez nous démontrer que le déficit de la Ville aurait pu atteindre 10,5 millions, nous nous livrons finalement au même exercice. En prenant les comptes d'une collectivité publique, que ce soit ceux de notre ville ou ceux de l'Etat, dont nous venons de parler pendant deux jours, nous pouvons quasiment démontrer tout et exactement son contraire. Nous pouvons jouer sur les amortissements, sur les réserves, sur un certain nombre de choses. J'aimerais dire qu'en particulier dans le calcul qui nous est soumis en page 4 du rapport de la sous-commission de Mme Berthet, le fait de considérer 4 millions de recettes sur les taxations qui sont des recettes de 2002 comme une recette extraordinaire, me semble faux. Puisque avec le système actuel d'imposition, nous aurons chaque année ce type de différence, en plus, en moins, peut-être des fois Frs 300'000.-, peut-être des fois 4 millions, peut-être des fois moins Frs 500'000.-, mais chaque année, nous aurons cette différence. Donc il s'agit en aucun cas d'une recette extraordinaire.

Autre chose, le POP tient également à relever que le revenu des biens dépasse de 3,4 millions les charges d'intérêts passifs. Cela est un signe de bonne santé financière et de saine gestion. Par comparaison, sur le plan cantonal, le revenu des biens est deux fois inférieur aux intérêts passifs. 64 millions en intérêts passifs contre une trentaine de millions de revenus des biens. De plus, la dette par habitant de notre ville reste nettement inférieure à celle des autres villes du canton, ainsi bien sûr qu'à celle de l'Etat. Enfin, la fortune nette de la Ville, soit sa réserve utilisable pour couvrir

des déficits, s'élève à la fin de l'exercice 2003 à plus de 37 millions. Cela bien sûr grâce à la mise en SA de SIM.

Durant ces prochains mois d'importantes décisions vont être prises. Elles impliquent de gros enjeux financiers et politiques pour notre cité. Tout d'abord, les prochaines votations fédérales du 16 mai sur le paquet fiscal. Encore une fois, les mêmes milieux proposent peu ou prou la même arnaque fiscale. Moins d'impôts pour les plus riches et des coupes budgétaires, notamment dans le social, pour les financer. Vous avez aimé le plan d'allégement budgétaire 04 de la Confédération, vous allez adorer, le plan d'économie budgétaire 05. Si le paquet fiscal est accepté, bien sûr. Pour notre part, nous espérons que la population de notre pays fera preuve d'autant de maturité politique que les neuchâtelois et refusera massivement ce paquet. S'il devait être accepté, il en coûterait environ 3 millions à terme à notre ville. Que nous compenserions comment ? Par une augmentation de l'indice de 3 points ? Par l'abandon de certaines prestations ? Par l'augmentation de taxes et émoluments ?

Autre dossier important, le désenchevêtrement qui nous occupera également beaucoup, en tout cas si nous sommes encore là, ces deux prochaines années. Il impliquera des modifications importantes de l'autonomie communale et, parallèlement, des transferts de ressources des Communes vers le Canton. L'opération devrait être financièrement neutre. Par contre, elle ne le sera pas politiquement ! Il faudra, d'une part, veiller à la réelle neutralité des coûts et, d'autre part, vérifier que ces transferts de compétences ne se fassent pas au détriment de notre région et au profit d'une centralisation excessive sur le Littoral. Dans cet esprit, l'éventualité d'une fermeture de la pédiatrie de notre Hôpital pour une économie hypothétique de Frs 70'000.- (le budget de l'Hôpital de la ville de La Chaux-de-Fonds représente 108 millions) est le parfait exemple de ce qu'il ne faut pas accepter. Cela est ridicule financièrement, inacceptable politiquement et absurde médicalement.

Enfin, dès 2005 la Ville sera privée de taxe foncière, soit une baisse de 4 millions de nos recettes. Et bien que la situation économique s'améliore de manière sensible, nous devrions déjà en ressentir les effets dans les comptes 2004, il faudra bien compenser d'une manière ou d'une autre cette nouvelle baisse de recettes imposée par la droite cantonale. Une fois de plus, cela profitera particulièrement aux grands propriétaires. Le POP, pour sa part, serait entré en matière sur une baisse ciblée favorable aux petits propriétaires habitants leur logement ou leur maison. Mais la droite a poussé au bout son "idéologisme", comme en matière de droit de succession par ailleurs, et elle a préféré la politique de l'arrosoir fiscal, plutôt que celle de la baisse ciblée. Cette politique de l'arrosoir fiscal implique que les cadeaux fiscaux profitent très majoritairement à ceux qui en ont le moins besoin. Une fois encore, nous pourrions mesurer dans le budget et dans les comptes de notre Ville les conséquences de ce bonus indécent accordé aux plus riches.

Vous l'aurez compris le POP acceptera les comptes 2003, en espérant que les suivants seront aussi plus favorables que le budget, en espérant que le vote du 16 mai ne viendra pas, une fois encore, couper à vif dans nos recettes et en espérant que les résultats de ces votations fiscales calmeront pendant un temps les ardeurs fiscalophobes et populistes d'une certaine droite. Je vous remercie de votre attention.

M. Philippe Lager, éco. : Les comptes 2003 ont été bouclés par un résultat meilleur que celui qui était budgété. Les Verts s'en félicitent. Nous ne voulons pas arroser le Conseil communal de questions, mais nous ne pouvons manquer de faire plusieurs constats, ceci en renonçant à nous arrêter sur les chiffres que chacun connaît.

Le résultat obtenu tient à plusieurs facteurs qui n'avaient pas été pris en compte dans le budget. Ainsi les bonnes et les mauvaises surprises se sont compensées les unes, les autres. Ceci nous rappelle combien l'exercice budgétaire est difficile ! Il est impossible de tout prévoir. Et après coup, il est toujours facile de dire : "il aurait fallu".

Si l'Instruction publique, le CIFOM, les indemnités d'assurance perte de gains des TP, la police et la vente d'actions ENSA ont apporté des améliorations substantielles, le SIC, l'Heure bleue, le MIH, le SIS et la baisse des intérêts versés par SIM ont occasionné des augmentations de charges. La baisse de l'indice fiscal a également entraîné une baisse des recettes de 4 millions, compensée, par hasard, par des recettes supplémentaires sur les taxations 2002. Mais inutile de se leurrer. La baisse de l'indice fiscal a effectivement occasionné une baisse des recettes de 4 millions. Sans ce manque à gagner, le résultat ne serait pas loin d'être équilibré.

Je me souviens qu'en automne 2002, lorsque nous avons voté le budget, les Verts avaient défendu un indice de 108. Là, le résultat serait encore tout différent.

D'autre part, comme le révèle le rapport d'une sous-commission, sans la dissolution de réserves et autres ajustements, la perte enregistrée aurait doublé. Nous pouvons en prendre acte tout en spécifiant que le rôle des réserves est bien d'être utilisées lorsqu'une situation financière n'est pas favorable.

La fortune de la Ville a augmenté durant cet exercice, grâce à la mise en SA des SI. Sans cette manne providentielle le capital de la Ville aurait encore fondu. Cet événement est à prendre positivement. Il donne à la Ville une marge de manœuvre utile pour l'avenir, sans qu'il soit bien entendu nécessaire de gaspiller ce capital.

Des doutes planent tout de même sur l'avenir. Le désenchevêtrement devrait, à long terme, renforcer les finances de la Commune, mais avec les problèmes de calendrier actuel, il n'est guère possible d'entrevoir clairement l'avenir à court terme. Nous appelons de tous nos vœux à ce que le désenchevêtrement permette de mieux équilibrer les finances des différentes collectivités publiques de ce Canton, car la résolution de certains problèmes liés aux finances publiques passe par ce chemin et non par la concurrence fiscale qui n'avantage que les collectivités riches et détruit la solidarité.

Nous sommes en outre conscients que la péréquation, si elle permet de redistribuer les recettes fiscales de manière plus équitable, diminue le pouvoir de décision des communes, qui souvent deviennent des chambres d'enregistrement des faits. Ceci nous incite à dire qu'à l'avenir il faudra peut-être envisager la gestion de cette région davantage au niveau de l'entité cantonale, sans négliger les particularités communales qui doivent être défendues.

Depuis plusieurs mois, nous avons entendu parler des vertus du rapport APMS. Force est de constater qu'aucune trace de sa légendaire efficacité ne figure dans les rapports, même si toutes les solutions n'ont pas été envisagées. Nous constatons que la principale force de cette étude est d'avoir déstabilisé les chefs de Services et ainsi

provoqué des blocages peu favorables à l'ambiance générale. C'est à ce jour le seul résultat tangible de cette étude.

Nous profitons de l'occasion donnée pour répéter que la gestion du secteur public ne peut se faire uniquement à travers les lunettes des économies et des restructurations, mais qu'elle devrait prendre en compte les répercussions sur les conditions de vie des personnes les plus vulnérables. Nous constatons, en prenant chacun individuellement que très souvent les économies qui touchent les autres sont toujours bonnes, mais qu'il n'est jamais question de remettre en cause les économies qui pourraient nous concerner. Avec moins, il est rare qu'il soit possible de faire autant. Les faits nous rappellent que dans ces circonstances, ce sont toujours les moins favorisés qui font les frais de la diminution des prestations offertes.

L'avenir des finances ne se présente pas sous le meilleur jour. La disparition de la taxe foncière en 2005 va provoquer un nouveau manque à gagner d'environ 4 millions de francs. Il ne faut pas oublier le paquet fiscal qui, s'il était accepté, mettrait le Canton et les Communes dans une situation plus difficile encore. A ce sujet, nous sommes abasourdis par la propagande mensongère qui fait croire que les familles seraient gagnantes en acceptant les allègements fiscaux qui ne favorisent que les riches.

Le départ de quelques contribuables, dont les revenus et fortunes étaient élevés, n'incite guère à l'optimisme. Cependant, il serait intéressant de connaître les raisons de ces départs qui n'ont probablement, dans la plupart des cas, rien à voir avec la fiscalité. La Commune dans le rapport qu'elle fournira prochainement pourrait-elle nous indiquer les raisons de ces départs ?

Même si la conjoncture s'annonce légèrement meilleure, il est difficile de faire des pronostics à long terme. Cependant, malgré toutes ces remarques, nous voulons envisager l'avenir de manière confiante, peut-être contre la raison. Ce n'est pas la première fois dans l'histoire de cette Commune que nous nous trouvons dans une situation difficile. L'histoire nous apprend que nous avons toujours su trouver les moyens de surmonter les difficultés. Cette région a des atouts à faire valoir. Elle est à taille humaine, elle bénéficie d'un environnement calme et bien protégé. En ayant confiance en nous-mêmes, nous pouvons voir l'avenir avec confiance. Pour faire face à tout ce qui arrive, nous nous devons d'être solidaires, actifs, imaginatifs, créatifs, positifs, et non réactifs, comme le sont certains. L'avenir est à ce prix.

Les Verts accepteront les comptes et profitent de l'occasion pour remercier le président de la commission financière, la rapporteuse, ainsi que le Conseil communal et tous les employés de la commune pour le travail accompli. Je vous remercie.

M. Laurent Kurth, soc. : J'interviendrai après les groupes pour donner quelques précisions.

M. Charles Bühlmann, lib.-ppn : Le résultat 2003, avec un déficit de 5 millions, est moins mauvais que le budget 2003, ce qui est, compte tenu de la situation économique plutôt morose, une bonne nouvelle. Mais, un déficit n'est par définition jamais bon, et nous regrettons que le Conseil communal n'ait pas pris des mesures d'économies réelles rapidement, une fois la baisse de l'indice fiscal connu, afin de réduire le déficit prévisible suite à la baisse de l'impôt.

Nous tenons à remercier le Conseil communal, qui, avec de nombreuses analyses, explications et comparaisons, a bien préparé le terrain pour les travaux de la commission financière.

Dans le détail, le groupe libéral-ppn souhaite faire les remarques suivantes : l'amélioration du résultat est plutôt le fait d'événements heureux non planifiés que le résultat d'une décision ou d'une politique d'économie. J'en veux pour exemple l'économie dans les salaires de l'Instruction publique, les remboursements de l'assurance perte de gains maladie ou la vente des actions ENSA. Il faut également relever que les charges (sans les SI et l'Hôpital) ont augmenté de 4% par rapport à 2002, et que l'augmentation des charges de personnel représente 3,5 millions. C'est une évolution des charges que nous jugeons excessive et dommageable pour la ville. C'est là qu'elle doit agir.

Le personnel est en hausse de 14 unités dont 10,8 dans des départements comme l'administration, les sports et la culture; donc dans les domaines où la commune garde l'entière liberté de décision.

Les rentrées fiscales des personnes physiques sont proches de celles budgétées, et ceci malgré la baisse de la fiscalité de 4%. Donc les remarques de la conclusion que nous avons pu lire et entendre, que le déficit est dû à cette baisse de l'indice fiscal, ne sont pas correctes. Les 4 millions de taxation complémentaires risquent de se répéter chaque année, vu l'évolution de la masse salariale (les salaires évoluent chaque année positivement, globalement).

Un chiffre nous interpelle fortement. A la page 258 du rapport de gestion, nous lisons que le montant arriéré de l'impôt 2002 et plus ancien se monte à 19,5 millions. Si nous rajoutons à cela les actes de défaut de biens qui se montent dans l'exercice 2003 à 7,5 millions, nous pouvons en déduire un manque de rigueur dans la perception ou la taxation. Nous souhaitons que le Conseil communal intervienne pour faire accélérer les procédures de taxation et de rappel afin de minimiser les pertes d'impôts à encaisser.

La dissolution des réserves se justifie (et ne crée pas une image faussée) dans la mesure où elle compense des charges extraordinaires. Par exemple : deux ans de déficit des TC avec dissolution des réserves ou la dissolution des réserves pour débiteurs douteux suite aux rattrapages dans la comptabilisation des actes de défaut de biens.

Le groupe libéral-ppn acceptera les comptes, mais reste inquiet quant à l'évolution des comptes 2004 et du budget 2005, parce que nous constatons que des améliorations incluses dans le budget 2004 faisant référence au rapport APMS tardent à être mises en place. Un rapport nous sera soumis courant ou fin mai. Etant donné que l'année 2004 est déjà bien entamée, les mesures devraient être augmentées si nous voulons atteindre le but de 2 millions fixé pour 2004.

Comme relevé plus haut, nous continuons d'engager du personnel.

La ville a perdu entre 2002 et 2003, 757 places de travail, dont 86 pendulaires. La réduction des places de travail a surtout été supportée par les résidents. C'est un constat qui ne manque pas d'inquiéter.

L'annexe 2 du rapport de la sous-commission des comptes nous confirme malheureusement un appauvrissement de la population par effet de la migration. Si

les arrivées compensent les départs au niveau du nombre, ceci n'est par le cas en ce qui concerne les revenus et les fortunes, qui ont tendance à diminuer.

Le groupe libéral-ppn acceptera donc les comptes 2003. Et il y a encore un complément d'informations.

Mme Pierrette Ummel, lib.-ppn : Le groupe libéral-ppn et ses commissaires aux comptes se sont inquiétés des problèmes provoqués par l'absentéisme rencontré dans les différents dicastères. Dans le rapport de la commission financière, page 5, nous pouvons lire que l'absentéisme de longue durée représente entre quatre-vingt et cent personnes par jour sur un effectif d'environ mille personnes. Cela représente environ 9% de l'effectif total, soit une perte financière d'environ 10 millions (*ndlr : et non 1 million comme dit lors de l'intervention réelle devant le Conseil général*) par année. Vous pourrez nous répondre que la somme n'est pas réaliste puisque à partir d'un certain laps de temps, les absences sont remboursées par l'assurance perte de gains, mais s'il n'y pas de statistique, nous ne pouvons pas savoir exactement à combien s'élève le montant perdu. D'autre part, il n'est pas acceptable que nous accumulions le retard dans les déclarations d'accidents et de maladies de longue durée, au point que parfois les indemnités soient perdues ou mettent les intéressés dans des situations difficiles.

Nous ne pouvons pas nous contenter des termes employés par le rapporteur en page 5 de ce rapport : "malheureusement le Conseil communal n'a pas d'autres informations, il est difficile de savoir, il n'est pas possible de gérer les absences, les statistiques devront être établies dès que possible, l'estimation qui peut être faite fait penser que..." En effet, dans le rapport du dicastère de l'Hôpital, page 3, il est fait mention de l'absentéisme de longue durée à l'Hôpital; celui-ci est aussi d'environ 9%, mais nous pouvons voir dans les annexes F et G dudit rapport que les absences sont analysées, répertoriées et présentées sous forme de statistiques et cela sur plusieurs années, pour un effectif il est vrai inférieur à celui des autres services réunis, mais par un seul service du personnel. Les causes d'absences, la durée courte ou longue, ainsi que le remboursement ou non sont connus.

Au vu de l'importance des problèmes et des sommes en cause, nous prions instamment le Conseil communal actuel ou futur de nous présenter un rapport comprenant des statistiques, ce qui est possible puisque la saisie des heures est effectuée, ainsi qu'une analyse des causes de l'absentéisme et des mesures à envisager pour corriger la situation. Je vous remercie.

M. Laurent Kurth, soc. : Je voulais juste donner quelques précisions sur les indications qui avaient été apportés dans le rapport de la sous-commission du dicastère des finances, puisque ces informations ont été contestées. Dire d'abord que les montants de charges supplémentaires qui ont été apportées dans les comptes de l'exercice 2003 ont été pris en compte dans le décompte de la sous-commission pour un montant de 5 millions, sans quoi c'est bien à 15 et pas à 10 millions que nous serions arrivés. Donc ces montants de charges supplémentaires ont été ingérés. C'est la première précision.

Deuxième précision. L'auteur du rapport n'a, à aucun moment, sous-entendu qu'il y avait une manipulation des comptes, mais jugé utile, sur la base des

informations transmises par le Conseil communal de faire l'inventaire de ce qui ne ressortait pas à la comptabilisation courante des charges de l'exercice pour donner une vision un peu plus transparente du résultat réel de l'exercice 2003. Les opérations qui ont été effectuées l'ont été à titre tout à fait légitime et, nous tenons à le dire ici, de façon tout à fait transparente de la part du Conseil communal.

Dernière précision, ce décompte a été soumis à la direction des finances. Il a été même modifié sur la base des renseignements complémentaires qui ont été apportés à la commission plénière. Le rapport de la sous-commission financière a été adopté par ladite sous-commission, l'ensemble de ses commissaires, dont Mme Morel. Je vous remercie.

Mme Sylvia Morel, rad. : J'aimerais intervenir sur plusieurs points. Je crois que M. Kurth m'a mal comprise. Je suis intervenue par rapport à ce poste, non pas par rapport au contenu du rapport de la sous-commission, mais quant à l'interprétation de la presse. Dans votre rapport, vous n'avez pas écrit que nous avons manipulé, mais ce passage a été interprété par la presse comme étant manipulé. C'est cela que j'ai voulu rétablir. Ce n'était pas que le rapport était faux. C'est cela qui est un peu dommage.

En fait, je voulais intervenir concernant l'intervention de M. Borel qui dit que nous avons proposé une baisse de la quotité et que les contribuables ne sont pas arrivés. Ecoutez, M. Borel, concernant les départs, nous avons perdu en 2000 Frs 3'700'000.-. En 2000, il n'était encore pas question de notre quotité de 104 à 100. Elle est intervenue en 2003. Vous ne pouvez quand même pas nous dire qu'en imposant un système à 100, en 2003, que déjà, dans les comptes 2003, nous aurons des rentrées supplémentaires. Nous nous sommes battus pour descendre cette quotité pour que les départs cessent. Mais aujourd'hui à fin 2003, dans les comptes, que pouvons-nous constater : simplement les départs. Cette mesure qui a été prise ne peut évidemment pas avoir les effets déjà aujourd'hui dans les comptes. Donc cette information est fausse.

Quant au déficit qui a été limité par l'utilisation des réserves, ce n'est pas vrai. Nous avons créé des réserves, notamment pour les TC, mais nous avons mis en compte des charges supplémentaires pour les TC. Donc nous n'avons pas comme cela utilisé des réserves pour arranger les choses. Dans plusieurs secteurs nous avons fait cela. C'est la même chose dans les pertes sur débiteur. Nous avons expressément créé des réserves pour ces pertes. Elles sont arrivées, nous les avons utilisées. Nous n'avons absolument pas manipulé. Au contraire, nous avons quand même plutôt une augmentation des charges, parce que nous n'avions pas suffisamment de réserves. Donc nous n'avons pas arrangé les comptes avec ces réserves. J'aimerais bien que chacun en soit vraiment conscient, parce que sans cela, nous avons l'impression que nous arrangeons nos comptes et que nous arrivons à des résultats qui nous conviennent. Ce n'est pas le cas.

Quant à M. Veya, je crois que vous sortez du Grand Conseil et que vous avez oublié d'enlever votre casquette. Parce que le discours que vous nous faites s'adresse au Grand Conseil. Nous ne pouvons pas faire grand chose, puisque les décisions en matière d'impôt se prennent soit au niveau cantonal, soit au niveau fédéral.

M. Lagger a dit que les informations qui étaient diffusées dans la presse n'étaient que des informations mensongères. Je crois que je peux directement retourner cette phrase. Je peux aussi dire que ce sont des mensonges. Donc cela dépend de quel bord nous nous plaçons. Je crois que chacun peut avoir une part de vérité. Ensuite, nous devons trouver ce qui nous convient le mieux. Mais de dire qu'il y a des menteurs et des gens qui disent la vérité me paraît un peu simpliste.

M. Philippe Lagger, éco. : J'aimerais simplement répondre à Mme Morel. Lorsque je parle d'informations mensongères, c'est la chose suivante : lorsqu'on nous dit qu'on va faire gagner passablement d'argent aux familles, je suis d'accord. Aux familles riches, mais pas aux familles qui sont de milieu pauvre ou qui sont même des familles qui ont des revenus moyens. Voilà ce que je veux dire. Mais ce n'est pas toutes les familles. Vous nous laissez croire que toutes les familles vont gagner quelque chose.

M. Charles Augsburg, président du Conseil communal : Nous voudrions au nom du Conseil communal remercier l'ensemble des intervenants et des partis de l'accueil qu'ils réservent aux comptes que nous vous présentons, puisque cette année, tous les intervenants ont manifesté un accord et une acceptation aux comptes qui ont été présentés. Nous voudrions remercier également les membres de la commission des comptes, son président et surtout sa rapporteuse, puisque c'est elle qui fait le boulot le plus pratique et peut-être, ce que nous pouvons appeler le plus ingrat.

L'année 2003, dont nous examinons la gestion, est la dernière année complète de la législature qui se termine en juin. Vous le savez. Vous avez reçu le document intitulé "bilan de législature". Vous vous y êtes d'ailleurs peu référé. Ce bilan donne une vision pratiquement sur quatre ans de l'activité des autorités de cette ville, ce qui ouvre la perspective et rendent plus fiables les appréciations susceptibles d'être faites sur le travail accompli avec aussi des informations suffisamment complètes pour établir un véritable "état de la cité". L'annualité du budget actualise par trop les données et ne permet pas assez de prendre du recul pour discerner les grandes orientations, les réelles avancées, débusquer les tendances lourdes et les problèmes rémanents. En étant moins conjoncturels, nous allons à l'essentiel, au fondamental et nous percevons avec plus de pertinence les aspects durables et véritablement structurels, constitutifs, du sort de notre communauté à moyen et long terme. Nous voyons là les paramètres sur lesquels il faudra agir et dont à l'évidence, nous devons tenir compte. Nous en prendrons quelques-uns.

D'abord sur le plan économique (celui que les économistes aiment à caractériser comme étant le secteur qui se consacre à la production des richesses). Dans ce domaine-là, l'OMC a eu ses effets chez nous. La branche horlogère s'est profondément restructurée en notre ville, qui ne recensait autrefois dans ce secteur que des PME, et qui peut maintenant compter sur la présence d'entreprises attachées à des grands groupes internationaux, comme des entités fondamentales type LVMH (avec TAG Heuer, Les Ateliers Réunis, Christian Dior), Richemont (Cartier), Swatch (Jaquet-Droz, Universo, la fabrique de boîtes Favre et Perret), avec d'autres entreprises fortes type Girard Perregaux, Breitling et tout un tissu d'entreprises très prometteuses. Avec aussi le fait que les décisions ne se prennent plus toujours sur

place, parce qu'il y a eu une décentralisation des responsabilités, une déconcentration des responsabilités par rapport à l'étalement de ces groupes sur toute une série de pays. Nous voudrions aussi relever que des nouvelles entreprises occupent les locaux qui, il y a un an encore, étaient disponibles et que des nouveaux locaux en construction sont même envisagés.

Nous voudrions aussi mettre un accent particulier sur Neode qui sera l'acteur privilégié des recherches en microtechnique et à l'évidence futur centre de compétences avec certainement à la clé un rôle de locomotive pour la création de nouvelles entreprises et de stat-up, donc favoriser le développement endogène.

La collaboration avec la promotion économique cantonale (le DEN) est intense et très prometteuse quant aux résultats. Des informations importantes seront faites dans un avenir proche, voire immédiat, sur les dernières opérations effectuées.

Les contacts que nous avons eus à Bâle et Genève par leurs salons, nous ont convaincus d'une reprise très sérieuse de la conjoncture qui ne pourra avoir que des conséquences très favorables, puisque dans son organisation, notre industrie sort de la crise déjà bien restructurée et compétitive.

Point noir dans ce panorama économique, c'est le secteur de la construction qui s'est drastiquement réduit ces quatre dernières années. Il faut rappeler la disparition des entreprises Bosquet, Freiburghaus et Poor.

Dans le secteur de la distribution, le point fort est la réalisation d'un nouveau centre : Coop. Mais il faut noter des difficultés dans le petit et moyen commerce que nous ne pouvons pas évacuer. Il faut lier ces difficultés à toute la problématique du centre-ville, au fait qu'il n'est pas attractif. Nous pouvons bien sûr regretter le résultat de la votation. Il faut en prendre acte. Il n'en demeure pas moins que la problématique d'une animation plus forte au centre-ville, d'une configuration plus adaptée, plus attractive, plus incitative est absolument nécessaire si nous voulons faire quelque chose pour le commerce local. Bien sûr que les nouvelles autorités devront s'atteler à ce type de problèmes.

Ceci nous amène à l'urbanisme, où nous avons adopté un plan directeur de mobilité. Je crois qu'il était extrêmement positif. Il a débouché sur la zone de rencontre qui n'a, elle, pas pu être mise en œuvre. Nous voudrions dire qu'il y a là aussi des ressources fiscales qui pourraient se dégager, parce que si tous les locaux qui sont vides maintenant étaient occupés, cela signifierait quand même que des revenus y seraient effectués et que ces revenus, par définition, seraient fiscalisés. Nous avons eu, il y a quelques jours, une séance de forum-gérance qui regroupe les principales gérances de la place. Les gérants nous ont fait part de leurs préoccupations concernant la possibilité de louer les locaux, même de certaines pressions qu'ils ont pour les locations à la baisse, ce qui signifie que dans le domaine immobilier il y a un problème dans ce secteur de la ville, qui signifie aussi une perte de valeur immobilière, ce qui a des conséquences aussi, bien entendu, quant aux revenus et aux rentrées fiscales que nous pouvons attendre. Il y a véritablement un problème qui est à prendre en tant que tel. Bien sûr qu'il faudra peut-être quelques années pour remettre sur pieds un véritable programme, parce que nous savons que les études pour la réhabilitation de centre-ville sont toujours longues, sans compter que la durée des travaux l'est aussi.

Mais dans le domaine de l'habitat, nous pouvons constater que différents quartiers se sont développés (Les Aléracs, L'Orée-du-Bois, le Chemin-Perdu, le Domaine de Beaumont). A l'Est de Polyexpo, des perspectives existent aussi. Actuellement, le marché du logement est tendu. Il y a des nécessités de construire, construire notamment un habitat adapté aux nouvelles formes de demandes. Nous pensons notamment à des grands appartements susceptibles peut-être même d'être achetés en PPE, parce qu'il y a là une demande qui existe. Rappelons-le, le marché du logement est tendu à un moment où nous pouvons nous attendre à ce que l'économie reparte et où devrait pouvoir venir éventuellement s'installer de nouvelles personnes, parce que c'est dans ces périodes-là, que la démographie devient active, et qu'il y a ici des immigrants. Si nous avons des nouvelles places de travail qui se créent et pas la possibilité de loger les gens qui vont les occuper, admettons qu'il y a un problème. Ce problème doit préoccuper les autorités, mais peut-être aussi d'abord et avant tout le secteur privé.

Dans le domaine culturel, il faut relever de grandes réalisations et de grands projets. Je pense au Théâtre pour être bref, mais je pense aussi au Naturama et à l'exposition Points d'eau.

Nous avons aussi mis l'accent sur la communication avec l'engagement d'un délégué. La réalisation d'un site Internet. Lorsque nous parlons de communication, nous parlons aussi du lancement des travaux de la H20, du vote du crédit de la deuxième étape qui est fait, même si nous savons que tous les problèmes ne sont pas réglés. Nous parlons aussi des planifications hospitalières qui nous ont (en tout cas certains de nos collègues) beaucoup occupés.

Ce qui nous amène tout naturellement à la collaboration avec Le Locle. Là, ce sont tous les projets SIM auxquels nous faisons allusion et au SIS, avec la construction d'un bâtiment, mais parlons aussi de compost, parlons aussi TRN, et nous voyons qu'il s'est passé beaucoup de choses.

Dans le domaine de l'Instruction publique, vous avez été successivement abreuvés de rapports liés à la motion Faivre et de réalisations qui concernaient encore le CIFOM ou l'ESTER.

Sur le plan social, une allocation complémentaire.

Nous voyons qu'il y a eu beaucoup d'activités. Peut-être que c'est dans le domaine financier, avec l'introduction du coefficient et après bien des péripéties, son ajustement à 100%, que nous sommes le plus dans la nouveauté. Cette nouveauté un peu révolutionnaire est d'avoir cette parité avec la fiscalité cantonale. Il faut quand même le relever. En relevant aussi, mais je ne sais pas si vous avez eu la même expérience que celle que j'ai faite, jusqu'à présent, personne ne m'a remercié des baisses d'impôts. Il n'y avait pas à le faire à titre personnel, bien sûr, mais personne ne m'a dit "je suis content, les impôts ont baissé". En revanche, j'ai souvent entendu dire : "les impôts sont élevés, quand est-ce qu'ils vont baisser ?". Donc la plupart des gens n'y ont rien vu. Excusez-moi de le dire, mais il y a un sentiment de frustration qui existe, qui continue à exister et nous ne nous retrouvons pas, l'exercice étant fait, dans une situation où les gens se disent "ouf, nous sommes contents, cela s'est produit". Vous me direz, il faut continuer à baisser. Ecoutez, si nous pouvions mettre le coefficient à 50, je serais le premier heureux. Il n'en demeure pas moins que les réalités sont telles, les faits sont têtus, que ce n'est pas possible.

Il faut aussi tenir compte des tâches que nous avons à accomplir. Dans ce contexte, le budget 2003, nous pouvons le dire, a été bien tenu. Nous pouvons dire, et je voudrais intervenir pour reprendre les propos de M. Borel, ainsi que ce qui a été publié dans la presse, qu'il serait dommageable que vous imaginiez que le déficit qui est présenté n'est pas un déficit réel. Il n'y a pas que les affaires courantes que nous mettons dans un déficit ou dans des résultats comptables. Chaque année, ces résultats comptables sont corrects, transparents, vous l'avez d'ailleurs dit, mais ils correspondent à des réalités. Elles ne sont pas simplement que des réalités comptables de tous les jours, mais il y a aussi des actes type ventes d'actions ou opérations que nous faisons qui sont des opérations comptables. C'est tout à fait normal dans toute exploitation. Chaque année, il y a toute une série de mesures que le Conseil communal est appelé à prendre et qui font partie de la gestion, qui sont un peu exceptionnelles, mais nous ne pouvons pas dire pour autant que le déficit n'est pas réel. Ce déficit est réel. Il est correct et je ne peux que soutenir sur ce plan-là, c'est bien la seule place d'ailleurs, les propos de Mme Morel. Vous avez entièrement raison, Madame, sur ce plan-là. RIRES.

En revanche, que nous vous disions quand même que vos propos nous étonnent et que même en période de campagne électorale, tout ne doit pas se dire. Quelque part, ces propos qui sont quelque peu moralisant, "morelisant", - RIRES - manquent un peu d'éthique. Parce que lorsque vous dites que la rumeur est malsaine, destructrice, et que par ailleurs vous qualifiez le Conseil communal d'une manière que nous n'y retrouvons pas le principe de la bonne foi, lorsque vous dites que nous gonflons artificiellement les budgets (j'ai noté ces termes-là), il y a quelque part de la tromperie. Il y a quelque part une volonté de masquer certaines réalités. Lorsque vous dites que dans le fond nous faisons preuve de négligence, bref, toute une série d'éléments, que les millions giclent de tous les côtés, il me semble que vous ne faites rien d'autre que d'alimenter une rumeur mal saine, que vous alimentez encore d'autant plus, lorsque vous dites que le Service d'urbanisme embête. Que voulez-vous que je vous réponde ? Il ne fait pas que cela. Bien sûr, qu'il embête peut-être certaines personnes qui ne présentent pas des plans qui sont corrects, qui oublient de donner des plans, il y a des procédures qui doivent se respecter. Le Service d'urbanisme est là pour faire en sorte que certaines dispositions soient respectées, que certains principes le soient aussi. Vous dites aussi que le Conseil communal n'a pas le temps de recevoir des chefs d'entreprises. Excusez-moi de le dire, c'est n'importe quoi. C'est alimenter la rumeur et nous ne pouvons pas l'accepter. Nous ne pouvons pas vous donner raison sur ce plan-là. Nous vous demandons même de vous rétracter, cela ne correspond pas à des réalités.

Je ne vais pas intervenir sur toutes les informations qui ont été faites, mais je voudrais quand même dire quelques mots concernant cette dimension que nous donnons à la fuite des contribuables aisés notamment, qui avaient de gros moyens, qui ont quitté le canton, qui ne se sont pas installés dans la commune fiscalement la plus attractive du canton, mais qui se sont installés ailleurs. Ce sont des cas très limités, il faut quand même le dire.

Il faut mentionner aussi que nous devons nous interroger sur quelles sont les fonctions qui peuvent générer des revenus supérieurs à 1 million. Que cela soit dans notre collectivité ou dans d'autres collectivités et si ces fonctions ont plutôt tendance

à se multiplier et quelle est l'évolution de ce genre de situation. Nous pouvons constater que par le passé, par exemple, quand il y avait une multitude de petites entreprises qui gagnaient bien au temps de la prospérité horlogère, nous avions quand même une dispersion plus grande de personnes qui avaient des responsabilités et qui avaient des revenus relativement élevés. Avec la restructuration internationale de l'horlogerie notamment, avec la suppression de certaines fonctions dans nos régions (je pense aux postes de directions bancaires, par exemple ou la restructuration que nous avons vue dans le domaine des assurances ou dans d'autres secteurs), évidemment, que dans les revenus élevés, il y a peut-être moins de créneaux qui existent. Et ce n'est pas le seul fait de la ville de La Chaux-de-Fonds. Il y a une année et demi, la commission économique avait posé la question au Service économique de savoir quelles étaient l'évolution et la composition des contribuables. Dans les chiffres que nous vous avons donnés (ce sont des chiffres et des comparaisons qui parlent de 1991 à 2001), il y a trois chiffres de référence : 1991, 1996 et 2001. Je vous donne quelques évolutions. Frs 100'000.- à Frs 200'000.-, nous passons de 550, 787 et 974. Donc c'était à la hausse. Frs 200'000.- à Frs 300'000.- : 67, 88, 122. Frs 300'000.- à Frs 400'000.- : 28, 43 et 36. Nous voyons qu'il y a des variations. Et non des petits chiffres, malheureusement. Frs 400'000.- à Frs 500'000.- : 9, 13 et 20. Et Frs 500'000.- et plus : 30, 21 et 28. C'est pour l'impôt fédéral direct. C'était pour l'année de taxations 2000-2001. Je ne vais pas insister davantage, mais nous voyons qu'il y a des appréciations peut-être nuancées qui doivent être faites, en sachant qu'il y a aussi des réalités. Et peut-être que les dernières années ont montré qu'il y a eu une évolution assez certaine. Si nous faisons des comparaisons, il faut aussi savoir que nous avons peu de gens qui viennent ici en étant des gens qui ont un revenu supérieur à 1 million ou très élevé, dans la mesure où souvent les gens qui atteignent ce type de revenu sont des gens qui font carrière ici, qui ont une société et qui peu à peu vont pouvoir avoir des retours sur les investissements qu'ils ont faits à titre personnel ou financier. Cette situation nous montre que les comparaisons 2001, ce n'est pas si vieux que cela, n'étaient pas si défavorables et que les comparaisons inter-villes nous montraient que la proportionnalité des contribuables entre les différentes villes nous situait au-dessous de certaines grandes villes de Suisse, mais que nous étions par exemple en dessus de Bienne, et que nous n'étions pas très loin de Neuchâtel, chose qui nous semblait assez étonnante. Est-ce qu'il s'est produit des changements fondamentaux ces deux ou trois dernières années ? Nous pouvons l'imaginer. Si c'était le cas, admettons alors que la théorie de la baisse fiscale qui attire des contribuables mériterait quand même d'être un petit peu repensée. Je dis simplement cela à titre de réflexion. Il faudra la mener et il faudra bien que nous revenions sur ces questions-là. Dans tous les cas, le Conseil communal estimerait souhaitable que nous ayons ici, effectivement, des contribuables de ces catégories-là, que nous fassions en sorte que nous créions les conditions d'environnement ou les conditions-cadres permettant leur implantation. Je crois que c'est clair. Le critère fiscal est un critère, ce n'est pas le seul, qui détermine l'implantation de gens. Il y a tout un environnement qui peut entrer en ligne de compte. Je peux vous dire par exemple que nous avons rencontré récemment un personnage qui est venu avec la promotion économique cantonale. Il s'est implanté ici, parce qu'il a trouvé un magnifique appartement. Sur ce plan-là, il est content, les contacts de ses enfants sont

biens, il est très satisfait. Nous avons eu le plaisir de voir quelqu'un qui s'était installé tout récemment et qui, avec quelques mois de recul (mois d'hiver), était extrêmement content d'avoir fait ce choix. Voilà les considérations générales que nous voulions mentionner.

Nous terminerons ceci en tournant le regard sur l'avenir. Force est de constater que les nouvelles autorités auront un déficit gigantesque à relever. D'une part, assumer la maîtrise financière du ménage communal après les baisses fiscales, y compris la suppression de la taxe foncière. Il faudra donc tenir et faire preuve de beaucoup de rigueur. Et d'autre part, poursuivre les efforts en matière d'investissement pour garantir le développement de la cité et son rôle régional, mais aussi maintenir un haut niveau d'animation sportive et culturelle pour conserver à la ville son attractivité. Peut-être faudra-t-il retrouver un certain sens du civisme, de la convergence, de la concordance pour que les intérêts de la ville et de ses habitants l'emporte. Je vous remercie.

Mme Sylvia Morel, rad. : J'aimerais juste apporter une précision. Le Conseil communal a dû se sentir tellement attaqué quand j'ai parlé de Service d'urbanisme, etc., qu'il n'a pas entendu une phrase. J'ai dit : "information fausse, information exacte, nous ne prendrons pas position, mais il y a rumeur". Je n'ai pas affirmé que c'était la vérité. Donc il fallait quand même aussi entendre cette phrase-là.

Mme Pierrette Ummel, lib.-ppn : J'aimerais juste faire une correction à propos de ce que j'ai dit sur l'absentéisme. Mon voisin qui sait mieux calculer que moi, m'a fait remarquer que cent personnes, cela ne fait pas *1 million* par année, mais cela fait *10 millions* par année. Je le précise, parce que je vais transmettre mon texte pour le procès-verbal, je vais le dire aussi.

Mme Lise Berthet, directrice des Finances : Le budget prévoyait un déficit de Frs 6'800'000.- et les comptes présentent un résultat de Frs 5'163'000.-. Le budget est le résultat des budgets des Services de la Ville. Si nous avons eu de la peine, à établir le budget 2003, c'est parce que nous avons eu beaucoup de difficultés à diminuer les budgets présentés par les Services.

Un budget comporte aussi des recettes fiscales. Les prévisions établies par le service des Finances se sont réalisées. Les impôts des personnes physiques ont baissé pour l'année 2003 de 4 millions mais ces 4 millions correspondent à la diminution du coefficient de 104 à 100 qui n'était pas encore prévue au moment de l'établissement du budget. Nous avons eu, comme dorénavant chaque année, le rattrapage de l'année précédente et qui cette année correspond exactement à la baisse de coefficient, mais ce montant est évidemment aléatoire et peut varier considérablement. Le budget prévisionnel était exactement dans la plaque. Si nous criions au loup au moment de la présentation du budget, comme vous venez de le dire, ce n'est pas à cause des manques des recettes fiscales, mais parce que nous avons de la peine à obtenir l'ajustement des budgets des Services aux recettes prévisibles. Heureusement, tous les chefs de Services ont assez bien tenu leur budget et nous n'avons que quelques dépassements liés à des événements exceptionnels. Ce

ne sont donc pas des simples dépassements de budget. Je tiens à le relever, parce que je n'aimerais pas que l'on continue à véhiculer n'importe quoi.

Si les comptes bouclent avec un déficit de Frs 5'163'000.-, ce n'est pas du tout parce que nous avons jonglé avec les chiffres ! Comme nous avons encaissé des recettes extraordinaires et importantes (vente des actions ENSA et des rattrapages des indemnités d'assurance perte de gains) et non prévues, nous avons décidé qu'elles seraient utilisées pour compenser des dépenses extraordinaires.

Nous nous sommes efforcés depuis quatre ans de rendre la comptabilité la plus lisible possible et de supprimer tout ce qui ne concerne pas des comptes et des dépenses de l'année en cours. Nous avons, historiquement, dans nos comptes deux postes comptables que nous comptabilisons avec une année de décalage (les subventions aux compagnies de Transports publics et les subventions accordées aux crèches).

Tout le monde sait que le Canton prépare par la CODETA (un mot barbare, qui signifie simplement : commission de désenchevêtrement des tâches) une nouvelle répartition des charges financières entre l'Etat et les communes. Dans cette répartition les communes n'auront en principe plus à supporter, en tout cas plus de la même manière, le financement des Transports publics. Il est prévu, malgré un calendrier un peu serré, que la CODETA entre en vigueur au 1^{er} janvier 2005. Nous avons donc estimé que c'était le moment de mettre les comptes à jour afin de ne pas avoir à supporter financièrement des dépenses des années précédentes. Nous avons donc comptabilisé deux années de Transports publics et dissout la réserve qui avait été provisionnée à cet effet. Il n'y a donc aucune manipulation des comptes comme certains tentent de l'insinuer. J'insiste là-dessus.

Le changement de loi pour la petite enfance a provoqué des dépenses supplémentaires. Elles n'ont pas doublé, mais elles ont augmenté. Ici aussi nous avons voulu mettre les comptes à jour et avons comptabilisé les deux années. Ceci a été rendu possible grâce à des recettes extraordinaires.

En ce qui concerne le contentieux, je regrette que ce soit devenu une polémique politique plus qu'une affaire de chiffres. Ce dossier traîne depuis 1994. Nous avons personnellement découvert ce dossier en 2001, sans toutefois pouvoir en mesurer l'ampleur. Nous nous sommes d'ailleurs aussi rendu compte que le chef de Service des contributions du moment n'était pas au courant de l'importance du cas. A fin 2002, lorsque nous avons demandé au Conseil d'Etat de reprendre l'Office de perceptions, nous avons fourni toutes les informations que nous connaissions et ceci de manière tout à fait transparente. Le Conseil d'Etat était donc au courant. La ville de La Chaux-de-Fonds a opté pour une gestion financière saine.

Au moment du bouclage des comptes 2002, nous avons pris connaissance des montants que nous devons provisionner dans les comptes de la ville et aussi celles à la charge de l'Etat pour tout le contentieux qui était antérieur à 1997. Le montant pour la ville était de Frs 3'500'000.-. La ville de La Chaux-de-Fonds a provisionné les Frs 3'500'000.- pour pouvoir les amortir dans les comptes de 2003. Même si cela n'est pas tout à fait en accord avec la loi sur les communes qui, en principe, ne permet pas de provisionner ces pertes fiscales. Vu la loi sur les communes, le Canton n'a pas fait la même chose que nous. Ce qui fait que cette année, ils supportent les pertes cumulées de plusieurs exercices comptables. Nous ne voulons pas minimiser cette

affaire qui découle d'un certain laxisme du Service des contributions, datant des années antérieures à 1997, en tout cas de la personne qui était affectée au contentieux. Mais j'aimerais aussi vous dire que cette affaire ne provoque pas de perte supplémentaire au Canton et pas non plus de perte supplémentaire à la ville de La Chaux-de-Fonds. Il s'agit des actes de défaut de biens que les contribuables Chaux-de-Fonniers n'ont pas pu payer ; une partie avait été réactivée mais les personnes concernées ne sont jamais revenues à meilleure fortune.

Samedi matin, vous avez pu lire dans l'Impartial et dans l'Express un article dans lequel était relaté le texte publié par la commission des finances de l'Etat. Cet article, polémique, portait sur la péréquation financière et soulevait la question des fautes graves de la part de la ville de La Chaux-de-Fonds. Hier au Grand Conseil, la conseillère d'Etat a affirmé que cette affaire n'avait pas d'influence sur la péréquation intercommunale, en tout cas pas sur la péréquation des charges et que l'influence sur la péréquation des recettes ne portait absolument pas à conséquence. Les choses sont ainsi dites. Ce qui est désagréable, c'est que la polémique soulevée est effectivement partie de la manière dont les choses ont été décrites aussi bien dans le rapport de la commission que dans le rapport du Conseil d'Etat. Lorsque nous entendons nos députés Chaux-de-Fonniers dire qu'il est quand même regrettable que le Conseil communal ne les ait pas informés, je pense que si un député apprend dans une commission de l'Etat quelque chose de particulier concernant la ville de La Chaux-de-Fonds, nous sommes tous là pour les renseigner en détail sur ce qui se passe. Ceci ne s'est malheureusement pas produit. Cette histoire du contentieux est maintenant réglée.

M. Bühlmann, l'Office des taxations est un service de l'Etat et non un service communal. Il travaille à son rythme. Par contre l'office de perception était un service communal. L'Office du contentieux a été repris par l'Etat au 30 mai 2003. A partir du 1^{er} janvier 2004, l'Etat a aussi repris l'Office de perceptions. Donc la ville de La Chaux-de-Fonds, comme soixante autres communes neuchâteloises, continue à procurer des informations à la population. Mais elle ne pratique plus ni la perception ni les arrangements pour les contribuables.

Mme Morel a parlé des départs des contribuables. Cela faisait l'objet d'un postulat qui a été déposée lors des comptes. Nous avons commencé de traiter cette motion. Le Conseil communal a été informé de la première partie des réponses et dans la sous-commission nous avons donné les chiffres qui étaient déjà en notre possession.

M. Augsburger vient de parler des statistiques de l'IFD de 1991 à 2001. Nous avons demandé à l'Etat des données de tous les contribuables de la ville de La Chaux-de-Fonds, concernant aussi bien les arrivées que les départs depuis l'année fiscale 2000. Entre 2000 et 2003, il y a d'énormes différences. Cette donnée est très importante pour la ville. Et il faut absolument s'en occuper. Chaque année, nous parlons du nombre d'habitants de la ville, mais nous ne parlons jamais du nombre de contribuables. Il faut quand même se rappeler que ces deux chiffres ne vont pas de paire et sont souvent bien différents. L'analyse qui nous a été demandée portait en fait sur toutes les arrivées et les départs, sur leur catégorie de revenu, sur la catégorie de fortune, le montant à payer pour chaque catégorie, également la répartition des personnes (célibataire, couple marié avec ou sans enfant). Lors du développement du

postulat nous avons répondu que nous ne pouvions certainement pas répondre à toutes ces questions. Parce que pour y répondre il aurait été nécessaire de donner un mandat à quelqu'un, car nous n'avons pas la possibilité de le faire. Nous allons d'ailleurs continuer de développer ce postulat dans la mesure de nos possibilités et nos capacités, afin que nous ayons une vision assez claire de la situation. Nous espérons pouvoir le terminer avant la fin de la législature. Il faut se rendre compte que ce phénomène n'est pas négligeable. La grosse différence, s'est surtout manifestée en 2000 quand il y a eu des changements dans la législation fiscale. (en 2001, il y a eu l'introduction du coefficient). Il y a eu une grande effervescence dans toutes les communes neuchâteloises en 1999 et en 2000. En 2000, nous avons enregistré les plus grosses différences et cela s'est relativement stabilisé en 2001. En 2002, il y avait de nouveau une immense différence et 2003 est devenu relativement calme. Nous avons l'impression que cette situation s'atténue maintenant. Le résultat sur les recettes fiscales n'est tout de même pas négligeable. Si nous comptons l'addition des revenus depuis 2000 jusqu'à fin 2003, nous perdons Frs 5'408'000.- en recettes fiscales (impôt sur le revenu et impôt sur la fortune confondus). Ceci est considérable. Ceci démontre qu'il est erroné de ne parler que du nombre des habitants.

Mais le montant total doit faire réfléchir. La fiscalité ne constitue pas la seule raison de ces départs. Il faudrait connaître les raisons des départs avec plus de précisions. C'est peut-être pour des raisons commerciales, pour des raisons de travail ou toutes sortes d'autres choses mais le résultat est là et j'estime qu'il est urgent que nous prenions ceci à bras de corps. Il est clair qu'entre 1990 et 2000 les départs des contribuables a été moins important.

Mme Ummel a parlé de l'absentéisme. Il faut reconnaître que l'absentéisme est une des très grande préoccupation du Service des Ressources humaines, mais aussi du Service des finances. L'organisation de la Ville est ainsi faite que le Service des Ressources humaines, jusqu'à ce jour, était plutôt un service de gestion des salaires et des assurances plus qu'un service des Ressources humaines. La cheffe du Service des Ressources humaines n'occupe qu'un poste à 80% et elle vient en appui des autres chefs de services lorsqu'il y a des litiges ou des gros problèmes dans un service. Nous pouvons dire que jusqu'à présent, c'était plutôt un service qui avait plus un rôle de pompier que véritablement le pouvoir pour pratiquer une véritable politique des Ressources humaines. Malgré cela, depuis trois ans, dans l'intérêt de notre personnel, nous avons mis en place deux projets pour le personnel.

D'abord, il y a la description et l'évaluation des fonctions (DECF) qui devrait permettre au moins d'arriver à une équité ou en tout cas une plus grande justice dans les salaires que les personnes reçoivent (donc une nouvelle échelle des salaires). Et ensuite, ce qui est aussi très important, il y a la commission sur l'hygiène et la sécurité de santé au travail. Dans cette commission, nous avons déjà mis en place un groupe "harcèlement, santé psychique au travail". Ce groupe est opérationnel dès le 1^{er} janvier 2004. Dans ce cadre-là également, nous avons commencé à récolter des informations concernant les accidents (professionnels ou privés) et leurs raisons. Pour pouvoir mesurer l'absentéisme et pouvoir y répondre de manière positive, nous devons au moins posséder des statistiques. Jusqu'à présent, la Ville ne dispose d'aucune statistique pour le personnel, à part le nombre de personnes, leurs salaires,

etc., mais nous ne possédons rien qui nous permet de traiter l'absentéisme ou d'autres choses dans le cadre des Ressources humaines. Dans un premier temps, nous avons eu de nombreux problèmes pour récolter les informations, parce que dans certains services, ils estimaient que nous touchions là la protection de la personnalité et qu'il n'était pas acceptable de donner les informations. Ceci concernait dans un premier temps les assurances perte de gains pour les assurances accidents. Mais pour les assurances maladie, c'est encore pire. Nous avons un délai de carence de six mois pour les assurances perte de gain. C'est-à-dire que les assurances ne remboursent qu'au bout de six mois d'absence. Ceci est un choix pour des raisons financières. Si nous avions une assurance qui couvrirait depuis le premier jour, ou dès un mois, nos primes seraient tellement élevées que cela a toujours été considéré comme déraisonnable. Par conséquent, toutes les absences inférieures à six mois ne sont pas connues par le Service des Ressources humaines. Nous ne connaissons donc que les personnes qui touchent des prestations relatives des accidents et pour les maladies de longue durée (à partir de six mois). Par extrapolation, nous arrivons à une hypothèse, en tout cas par la cheffe des Ressources humaines, que l'absentéisme se situe autour de 10%, pour l'ensemble des services. C'est évidemment très différent d'un service à l'autre et aussi en fonction du travail fourni par les employés, qui peut fortement influencer la différence de taux d'absentéisme entre un service et un autre. Le taux que vient d'articuler Mme Ummel est effectivement une estimation. Mais c'est une hypothèse qui semble assez réaliste. Même si nous ne pouvons pas l'affirmer pour le moment avec certitude. La mise en place d'un véritable Service des Ressources humaines devrait être effective avant la fin de la législature. Le premier objectif de celui-ci sera de récolter les statistiques (pas seulement sur le plan financier, mais aussi pour savoir pourquoi les gens sont absents). Peut-être que ce sont des raisons techniques ou d'autres raisons personnelles. De cette manière-là, nous pourrions aussi apporter des aides supplémentaires beaucoup plus efficaces au personnel de nos services.

Plusieurs personnes ont parlé des initiatives fiscales sur le plan cantonal. Elles ont heureusement été rejeté par le peuple, parce que nous aurions eu un trou financier de 11 millions, que nous n'aurions absolument pas pu combler.

Le paquet fiscal de la Confédération est un paquet fiscal dont la perte éventuelle est extrêmement difficile à calculer. Même le Service des communes qui nous aide à calculer ce type d'intervention a de la difficulté à véritablement cerner le problème. Néanmoins, nous savons quel est le montant global qui devra être absorbé par les communes. La commune de La Chaux-de-Fonds a 22% de l'ensemble de la population, neuchâteloise, mais représente environ 20% du montant total fiscal pour l'ensemble des communes. Au calcul, cela veut dire qu'en tout cas pour les budgets 2005 à 2007, il y aurait environ 1 million à absorber par la Ville. Pour les budgets 2008 et 2009, nous allons probablement devoir absorber Frs 3'400'000.-. C'est un ordre de grandeur. Ce n'est pas un chiffre exact parce que personne n'est capable de nous le donner. Ce chiffre résulte des divisions du montant total par rapport au nombre de contribuables que nous représentons. Voilà l'information pour le paquet fiscal de la Confédération que nous allons voter le 16 mai.

Il y a une critique sur l'APMS de la part de M. Lager, si je me rappelle bien. Vous pouvez apprécier l'APMS comme vous voulez. Ce dossier est

malheureusement devenu un dossier polémique ce qu'il n'aurait jamais dû être. Et je peux vous assurer, M. Lager, que si nous avions tous eu une attitude positive envers ce dossier et que tout le monde avait tiré à la même corde, nous aurions aujourd'hui des possibilités de faire quelque chose de positif pour cette ville. Si nous ne nous traitons pas ce dossier de manière correcte, nous aurons effectivement, des grandes difficultés pour les budgets 2005 et 2006 et ensuite. Il ne nous restera effectivement qu'une seule possibilité : augmenter les impôts. Je crois qu'il faut être très clair. Vous allez recevoir un rapport d'ici quelques semaines. Je comprends fort bien que quand nous touchons ici aux habitudes des uns et des autres c'est extrêmement difficile. Néanmoins, si nous sommes très objectifs, si nous réorganisons et modernisons certains services avec ceux qui voudront bien travailler ensemble vous verrez le résultat. Et ce sera tout à fait concret.

Quant à l'avenir de la ville, sa situation financière est en elle-même pas du tout catastrophique. Nous avons une gestion saine et un bilan qui est très sain. Nous possédons effectivement une fortune de 37 millions, mais elle n'est pas à liquider en quelques années. Elle devrait simplement servir comme une soupape au moment où nous n'arriverions pas, pour une raison ou pour une autre, à un budget plus équilibré. Néanmoins, nous sommes conscients que nous n'y arriverons que si nous gérons bien nos services. Si nous mettons en place un certain nombre de réformes structurelles, dont nous avons absolument besoin, nous pourrions rapidement maîtriser notre déficit. Le budget ne présente pas uniquement un déficit conjoncturel mais il est en grande partie structurel. Un déficit conjoncturel ne dure pas vingt-cinq ans. Il peut durer quelques années, il peut présenter des pics, mais en principe, il redevient positif. Il a été positif pendant deux ans pour des raisons tout à fait exceptionnelles de conjoncture économique favorable. Mais nous ne pouvons pas continuer à tabler sur les reprises économiques pendant deux ans et avoir à nouveau un déficit pendant quelques années. Il faut savoir que de toute manière, nous n'allons plus jamais retrouver une situation financière telle que nous l'avions entre les années 50 et les années 80. Il est donc absolument indispensable de s'atteler aux réformes structurelles. A ce moment-là, la ville aura à nouveau des grandes capacités.

En ce qui concerne les investissements. Nous avons eu cette année des investissements importants, en principe trop élevés pour notre budget. Nous avons toujours estimé que les investissements étaient nécessaires, pour que cette ville reprenne de la couleur, puisse mettre en état un certain nombre d'institutions, puisse redonner à la population envie d'aller dans certains endroits, que la population s'y retrouve (que ce soit une zone de rencontre ou un autre endroit). C'est tout simplement l'avenir de la ville que nous jouons. A notre avis, certains investissements doivent pouvoir continuer. Nous ne pouvons pas exclusivement parler des problèmes financiers. Si nous n'investissons pas, la ville ne vivra pas. C'est une logique toute simple. Je pense que personne ici ne peut contester cette affirmation.

Les investissements doivent évidemment être maîtrisés. Ils doivent être choisis et programmés. Ils doivent être mis dans un certain "pipe-line", ils ne doivent pas être présentés tous azimuts sans être programmés. Si nous faisons cela, nous avons la possibilité de rendre cette ville attrayante, intéressante et de garder nos contribuables

ici, d'offrir quelque chose aux habitants de cette ville et d'avoir un compte et des budgets qui tiennent la route. Je crois avoir fait le tour des questions. S'il y en a encore, j'y répondrai tout à l'heure dans l'examen de détail.

M. Francis Stähli, pop-us : Je reviens très brièvement sur la problématique du contentieux. Mme la conseillère communale, et par ailleurs députée, a sous-entendu que j'avais manqué de loyauté à l'égard de ma ville. Je trouve ceci profondément injuste. Je vais vous le dire, Mme la conseillère communale, je suis membre de la commission financière, j'ai reçu une information en séance plénière de la commission financière, par le Conseil d'Etat, par le responsable des finances, sur la problématique du contentieux. J'ai posé une question, première question immédiate; j'ai dit, oui, mais qui étaient ces contribuables qui n'ont pas pu payer et dont nous devons abandonner l'espoir de voir qu'ils payent un jour ? J'avais comme idée, que c'étaient des contribuables à très bas revenus. Il m'a été répondu, ce qui contredisait mon hypothèse naïve, que c'était un échantillon tout à fait habituel. Donc vous m'avez dit qu'il y avait vraiment eu négligence. Et il y a eu une perte, parce que, au fond, il y a des contribuables qui auraient pu rembourser, qui ne l'ont pas fait à cause de cette négligence. Je dois dire que je n'étais pas tellement content. Cela a été immédiatement exploité. Quand j'ai pris connaissance de la réponse que vous avez donnée, j'ai compris que vous ne m'aviez pas informé correctement sur un certain nombre de points. Mais je ne l'ai compris qu'à ce moment-là. Et j'ai compris que vous ne m'aviez pas donné des informations tout à fait justes. Je vais vous en donner un exemple. Le Conseil d'Etat a fait semblant, en quelque sorte, qu'il découvrait le problème. J'ai appris au Grand Conseil, qu'en somme, il le connaissait très bien, mais qu'il n'avait pas la possibilité légale de provisionner. Donc s'il n'avait pas la possibilité légale de provisionner (cet argument m'a été donné au Grand Conseil), c'est quelque chose de tout autre que de dire "nous ne connaissons pas". Mais j'ai joué vraiment loyalement mon rôle et j'ai d'ailleurs averti tout de suite qu'il y avait ce problème. Je suis allé défendre notre ville pour établir les faits au Grand Conseil, moi, mais en tant que rapporteur et membre de la commission financière. Je dois dire que, vu la tournure des débats, j'ai regretté que vous, qui êtes députée et conseillère communale aussi, n'ayez pas également apporté quelques précisions.

Mme Lise Berthet, directrice des Finances : Effectivement, je vous donne acte, M. Stähli. Vous êtes allé à la tribune. Je ne peux pas reprendre vos paroles, parce que je ne les ai pas exactement en tête, mais vous avez dit que vous aviez regretté de ne pas avoir eu les informations. Les autres commissaires ont quand même eu un discours différent. Ils ont fait des remarques plus accusatrices. Mais Mme la conseillère d'Etat a dit textuellement : "je regrette que les cinq commissaires Chaux-de-Fonnières qui sont dans la commission financière, n'aient rien demandé comme retrait ». Je peux vous assurer une chose. J'avais préparé un texte pour une forte intervention. Mais à cause de la tournure des débats, de l'agressivité exprimée par les représentants de certains groupes, il n'y avait qu'une chose à faire, c'était d'arrêter de mettre de l'huile sur le feu. Parce que mettre de l'huile sur le feu aurait fait tilt et la flamme aurait sauté encore une fois. Je me suis dit que ce n'était pas intelligent. Alors je me suis arrêtée, Le Conseil communal avait déjà rencontré le Conseil d'Etat *in*

corpore. Nous avons écrit une lettre dans laquelle nous avons expliqué les choses. Cette lettre a provoqué, dans certains groupes, une réaction extrêmement virulente envers la ville de La Chaux-de-Fonds (vous l'avez entendu vous même), mais il y a encore d'autres choses que j'ai entendues dans les coulisses. Alors je me suis dit que si je mettais de l'huile sur le feu, nous n'en finirions plus, tous les journaux en parleraient. Jusqu'à présent, les journalistes se sont tenus calmes. Comme que je n'ai aucune envie que ce débat continue à alimenter la presse, il était indispensable de calmer le jeu et de se taire. C'est fini. Je suis évidemment d'accord que l'information n'a pas été correcte. Il est vrai aussi qu'il y a eu négligence. Ceci date surtout d'une certaine époque ! Les actes de défauts de biens ont été lancés et relancés, pas enregistrés complètement dans le système, ce qui a provoqué un retard supplémentaire. J'ai appris ceci relativement tard au moment où nous avons transféré le contentieux au mois de mai de l'année passée. Depuis lors, nous n'avons plus eu d'informations en retour. Pour nous, il était clair que les Frs 2'500'000.- que nous avions annoncés étaient corrects (plus les actes de défaut de biens qui étaient apparus dans le courant de l'année). Il faut aussi savoir que les Offices des poursuites ont fait un effort supplémentaire ; durant l'année écoulée, nous avons demandé aux services de l'Etat de connaître la différence entre le nombre d'actes de défauts de biens délivrés dans le courant de 2003 et les actes de défaut de biens qu'ils ont reçus en paquet de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Il nous a été répondu qu'il n'était pas possible de connaître cette différence. Ce qui m'a quand même assez choquée lorsque nous reprenons les comptes de l'Etat, c'est qu'il n'y avait que 6 millions d'actes de défaut de biens budgétés pour l'ensemble du canton. Si nous en avons à peu près 4 millions, il ne reste que 2 millions pour le reste du canton. Cela me semble un peu étonnant. M. Stähli, expliquer cela dans la problématique et dans l'agressivité du Grand Conseil, j'aime mieux vous dire que nous aurions eu de la peine à en sortir. Nous aurions eu une heure de discussions. Alors cela ne valait pas la peine, parce que le lendemain, tous les journaux de Suisse romande en auraient parlé. Voilà l'option stratégique que j'ai prise et j'en assume la responsabilité. Je suis convaincue que cela ne sert à rien d'aggraver quelque chose que vous n'arriverez pas à récupérer. Voilà.

M. Francis Stähli, pop-us : Je ne veux pas allonger. Je comprends votre choix. C'est en ordre. J'aimerais vous dire que ce n'est pas la conseillère d'Etat qui a dit que les députés de La Chaux-de-Fonds n'avaient pas bougé, c'est le rapporteur. Mais quand nous avons eu le rapport, nous n'étions pas en mesure d'avoir des objections sérieuses. C'est votre réponse qui nous a permis d'en avoir et de nous rendre compte. Mais, lui, il a exploité. Effectivement, c'est une affaire qui est politiquement exploitée de manière éhontée. Parce qu'en fait, bien sûr, il y a eu un problème, mais c'est un problème mineur dans ses conséquences. Voilà.

Mme Claudine Stähli-Wolf, directrice de l'Hôpital : Je souhaitais donner un petit complément d'informations concernant l'absentéisme. Mme Ummel a relevé que l'Hôpital avait mis en place un système pour mesurer l'absentéisme. C'est un système qui est très performant et qui nous permet maintenant de mieux suivre. Mais l'absentéisme existe. Nous suivons pour voir si c'est stable. Ce qui est important

d'une année sur l'autre, c'est que cela soit stable. L'absentéisme est quelque chose de relativement compliqué, puisqu'il y a les absences pour cause de maladies, d'accidents professionnels et non-professionnels et toute une série d'autres absences (congrés, service militaire, maternités, etc.) qui entrent en ligne de compte. La difficulté c'est quand nous articulons le chiffre de 10%, nous ne pouvons faire allusion qu'au total des absences. L'absentéisme sur lequel nous avons une possibilité d'intervention, est celui qui concerne la maladie ou les accidents. Comme je suis intéressée à ce suivi, j'ai fait en sorte d'avoir des informations dans mes services. Au niveau de tous les services des Travaux publics nous arrivons en moyenne à un taux d'absentéisme de 7%. Nous avons des outils informatiques qui ne sont pas encore très performants et nous arrivons à sortir des indications et avoir la maladie, les accidents professionnels et non-professionnels. Dans ces 7%, il y a 1,2% qui sont des accidents non-professionnels. Ces chiffres que j'ai en ma possession depuis très peu de temps m'ont étonnée, parce que j'imaginais que nous avions beaucoup plus d'accidents non-professionnels. C'est une rumeur qui courait. Ce n'est pas aussi spectaculaire que cela. La question de l'absentéisme est une question qui doit être abordée et traitée, mais il y a au niveau des résultats connus actuellement, une comparabilité évidente avec des services du même genre. Donc si nous comparions avec les Travaux publics d'autres villes, nous trouverions probablement les mêmes résultats liés au fait que ce sont des travaux lourds.

A l'Hôpital, vous vous souvenez que nous n'avions pas fait un tabac avec cette initiative d'engager une société de surveillance de l'absentéisme. Cette société s'appelait SIZ et de nombreux groupes avaient protesté contre cette démarche. Nous avons eu des analyses très fines de sa part et cela nous a quand même aidés, voyez-vous. Il est apparu que 6% d'absentéisme (maladies, accidents professionnels et non-professionnels) pour une entreprise comme un Hôpital, c'est de bas à normal. Je vous dis que l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds a un taux d'absentéisme de bas à normal, alors que nous craignons au départ que la situation soit dramatique. C'est très important de pouvoir mesurer le taux d'absentéisme pour voir où nous pouvons intervenir, ma collègue l'a dit, par exemple pour les accidents du travail. C'est quelque chose de très important ou bien s'il y a des maladies, notamment des maladies psychiques qui donnent lieu à des absences de longue durée. La difficulté que nous avons en ce qui concerne la Ville, c'est que nous n'arrivons pas à différencier, informatiquement, les absences de courte durée des absences de longue durée. Toutes les absences sont en tas. Nous n'arrivons pas à voir pour l'instant ce que nous avons réussi à voir à l'Hôpital, c'est-à-dire les lundis bleus. Nous ne pouvons pas détecter les lundis bleus. Pour ceux qui ne savent ce qu'est un lundi bleu, c'est le lendemain du dimanche où nous avons fait la fête, et que nous n'allons pas travailler. Donc il y a des absences de ce genre que nous pouvons détecter à l'Hôpital. Nous avons eu des statistiques tout à fait impressionnantes qui montraient qu'il y avait des poussées d'absences le vendredi et le lundi. Ce sont des données qui seront certainement intéressantes à exploiter.

Dans l'intervention générale qu'a faite Mme Ummel également, elle et d'autres intervenants ont relevé la question des retards dans les déclarations d'assurances. C'est vrai qu'il y a eu des retards. Cela concerne finalement peu de cas. Il suffit de peu de cas pour arriver à des gros montants. Nous avons eu dix-neuf cas en tout,

dont six sont des cas lourds. Ces six cas représentent déjà les deux-tiers du problème. Du retard a été pris, c'est vrai, mais il y a toute sorte d'explications. Ce n'est absolument pas lié à de la légèreté administrative mais bien plutôt à des difficultés objectives, un manque d'effectif et des changements de structures qui ont entraîné des surmenages et. Ce n'est pas heureux et ce n'est pas ce que nous souhaitons qu'il se passe.

Mme Fabienne Montandon, présidente : Je vous remercie. Je pense que nous pouvons faire la pause avant de passer à la discussion de détail.

PAUSE

Contrôle des habitants.

M. Pierre Bauer, soc. : Le Conseil communal nous avait indiqué, il y a un certain nombre de mois, qu'il trouvait, tout comme nous, qu'il était important que nous accueillions un nombre relativement important de requérants d'asile, mais qu'en même temps, il estimait important qu'il y ait une certaine équité dans l'effort d'accueil qui doit être fait par les diverses communes neuchâteloises. Le Conseil communal nous avait dit qu'il entendait s'approcher du Conseil d'Etat pour savoir s'il pouvait y avoir une aide dans les cas où la répartition ne serait pas tout à fait équitable, en raison des dépenses financières importantes que génèrent ces populations au niveau scolaire, etc. Je voudrais savoir si le Conseil communal a maintenant trouvé une solution avec le Conseil d'Etat.

Mme Fabienne Montandon, présidente : Je vous remercie. Est-ce que le Conseil communal veut se prononcer ?

M. Charles Augsburg, président du Conseil communal : Il n'y a pas eu de question, mais il y a une question écrite qui date de l'année dernière et qui provient de M. Veya à laquelle je dois répondre. Il l'a d'ailleurs peut-être oubliée. Il avait écrit ceci : "Il n'existe sauf erreur aucun accès public à Internet dans notre ville, à l'exception de deux postes dévolus à cet usage à la Bibliothèque de la Ville. Ces deux postes sont réservés en priorité à la recherche documentaire et sont déjà très occupés et leur accès nécessite une inscription préalable en tant que lecteur et sont utilisés sur réservation. Outre les lecteurs de la BV, il y a régulièrement des gens de passage (touristes, voyageurs, résidents provisoires) désireux d'accéder à Internet pour pouvoir, par exemple, communiquer par e-mail avec leur famille, lire un journal dans leur pays, etc. Dans ces cas-là, la BV établit une inscription provisoire, l'accès à Internet étant gratuit. Si cet accès à la BV demeure un service prisé et utile, il est mal adapté aux besoins ponctuels et parfois uniques des gens de passage dans notre ville. Mais comme rien d'autre n'existe, l'Office du tourisme et le bouche-à-oreille oriente les gens de passage à la BV. Dès lors, nous demandons si une borne d'accès à Internet placée à l'Office du tourisme par exemple, même payante et réservée aux voyageurs de passage ne serait pas une bonne manière d'améliorer cette situation et surtout de garantir un tel accès sur le long terme".

Nous pouvons répondre de la manière suivante. Dans la réalité, il n'y a effectivement pas de borne à l'Office du tourisme, ni à la cellule d'accueil. En revanche, il en existe vers C&A d'une part. D'autre part, pendant un certain temps, il y a eu une association qui était située Collège 12. Je ne sais pas si cela existe toujours. Maintenant il existe (parce que j'ai dû réactualiser cette réponse) une possibilité. Ce sont des cartes (le goût du monde) qui sont distribuées par l'Office du tourisme aux gens qui souhaitent pouvoir intervenir. Donc il y a une possibilité rue du Stand 10 d'utiliser ce genre d'équipement. Je rappellerais aussi que la plupart des hôtels sont équipés de ce genre de possibilité, en tout cas pour les touristes et les gens qui s'y trouvent. Il n'y a pas de problème.

La position sur le principe du Conseil communal c'est au moment où nous étudions précisément la possibilité de faire des économies, ce n'est pas d'entrer dans la possibilité d'offrir de nouvelles ressources et de mettre à disposition des équipements de cette nature-là. C'est sur le principe que nous répondons négativement à la question, tout en comprenant que si nous avons des moyens pléthoriques à disposition, nous ferions volontiers le geste. Mais en l'occurrence, il nous apparaît que ce n'est pas une priorité qui a la possibilité pour ceux qui sont directement concernés de trouver d'autres dispositions. D'autant plus que la Bibliothèque, malgré tout, reste un moyen qui est toujours possible.

M. Didier Berberat, directeur de la Police des habitants : Je dois répondre à la question de M. Bauer concernant la répartition des requérants d'asile. Je vais parler sous "requérants", des requérants d'asile qui ont un livret N et des personnes admises à titre provisoire avec le livret F, puisqu'au niveau de la statistique, nous ne faisons pas de différence entre ces deux catégories de personnes.

Ce que je souhaite dire, et nous l'avons déjà dit en commission, c'est que pour nous, l'accueil des requérants est une obligation morale et légale. La Ville est donc prête à jouer son rôle et à faire sa part. Le problème de la répartition des requérants d'asile est un problème constant du Conseil communal. C'est un problème récurrent. Je me souviens qu'il y a déjà plus de dix ans, lors d'une séance entre le Conseil d'Etat et le Conseil communal, M. Vogel, conseiller communal de l'époque, avait abordé la question avec M. von Wyss. C'est comme cela que j'ai resitué à peu près à quel moment la question avait été posée. C'est vrai que nous abordons cette question régulièrement depuis quelques années avec le Cnaton, soit lors de séances avec le Conseil d'Etat, soit lors de séances avec M. Soguel, chef du Département de l'économie publique, qui est compétent en la matière. Nous avons échangé un volumineux courrier entre le Conseil communal, le Conseil d'Etat, M. Soguel concernant cette question.

Ce qu'il faut dire, c'est qu'au niveau des chiffres, la ville de La Chaux-de-Fonds compte actuellement 743 requérants. Ce qui représente le 36,8% des requérants de tout le canton, alors même que la population par rapport à la population du canton est de 22,24%. Ce phénomène est également présent dans d'autres villes, notamment au Locle, où le nombre de requérants d'asile est aussi important. Cela représente 2,07% de la population globale. Chez nous, c'est 1,99. A Neuchâtel, c'est un petit peu moins, à peu près 1,65% de la population. Nous voyons que c'est un phénomène plutôt urbain, même si nous devons admettre que certaines communes

font un grand pas. Les Verrières par exemple avec leur centre d'accueil cantonal ont un taux d'environ 10% de la population.

Je rappelle aussi, parce que c'est important de le dire, qu'à l'heure actuelle, trente-six communes neuchâteloises sur soixante-deux n'ont aucun requérant d'asile et il y en a encore huit supplémentaires qui accueillent entre un et cinq requérants, ce qui montre bien que l'effort n'est vraiment pas fourni de manière équitable. Même si nous admettons que les villes ont un rôle particulier à jouer, puisqu'elles sont plus grandes, il y a plus de logements, il apparaît que cette répartition est pour le moins inéquitable et que l'Etat ne peut pas encore attribuer beaucoup de requérants dans les villes, même si c'est surtout pour des raisons de prix des logements et de nombre de logements vacants. Il est clair que dans les villages, c'est extrêmement difficile de pouvoir placer des requérants d'asile.

Nous avons déjà eu plusieurs séances entre le Conseil communal et M. Soguel. J'en ai eu deux personnellement avec M. Soguel à fin 2003 - début 2004, afin de le sensibiliser à cette question. Il est tout à fait sensible à la question, mais il est vrai que nous ne pouvons pas infléchir cette politique en une seule fois. M. Soguel a pris son bâton de pèlerin et a fait deux séances d'informations. Une dans le Haut du canton et une dans le Bas du canton où il a invité toutes les communes pour les sensibiliser à cette question d'in équité dans la répartition. Ces séances ont été intéressantes. Mais je n'ai pas ressenti dans les représentants des petites communes beaucoup d'enthousiasme. C'est le moins que l'on puisse dire. Je dirais même que je me suis énervé vraiment clairement et d'une façon assez forte, lorsqu'un représentant d'une petite commune a dit que nous pouvions faire dire aux statistiques ce que nous voulions. Quand j'ai regardé la statistique et que j'ai vu qu'il n'y avait pas un seul requérant dans sa commune, il me semble que cette personne aurait dû se taire, plutôt que de proférer de pareilles inepties.

Le 9 février dernier, j'ai eu une séance avec le délégué aux étrangers, qui a été chargé par M. Soguel de s'occuper de cette question, ainsi qu'avec la nouvelle cheffe du Service de l'asile. Il a été promis au Conseil communal de freiner l'attribution des requérants dans les villes, et notamment à La Chaux-de-Fonds et au Locle, afin que le taux de requérants soit un peu plus bas que ce qu'il est actuellement. Comme je l'ai dit, il est clair que nous ne pouvons pas avoir un effet immédiat à cette promesse, puisque cela a été fait le 9 février. J'ai reçu la statistique pour fin mars et nous voyons que nous sommes à peu près stables par rapport à fin décembre. Nous attendons fermement de la part du Conseil communal qu'il y ait un effet qui se manifeste à la statistique de fin juin, parce que si rien ne se passe ou que nous constatons qu'il y a encore une augmentation, nous pourrions vraiment douter de la promesse du Conseil d'Etat de freiner le nombre d'attributions à la ville de La Chaux-de-Fonds et donc cette inéquité. Si ce n'est pas le cas, je pense que la commune et le futur Conseil communal devront réagir très vivement, parce que nous ne pouvons pas laisser cette situation perdurer. Il faudra peut-être que nous évoquions certaines autres hypothèses que nous avons déjà discutées, mais auxquelles le Conseil d'Etat se refuse de donner suite pour l'instant, notamment les quotas qui existent dans certains cantons où chaque commune, en fonction de sa population, doit intégrer un certain nombre de requérants d'asile. Nous espérons que nous pourrions trouver une

solution à l'amiable, car négocier est la meilleure des choses. Mais si cela continue, il faudra que nous demandions d'autres mesures dans ce domaine-là.

J'ai aussi demandé au nom du Conseil communal depuis quelques temps que nous réfléchissions aux problèmes des écolages des enfants. Nous constatons que nous avons de nombreux enfants dans les écoles qui sont des enfants de requérants. Bien entendu, nous les accueillons avec plaisir et nous les intégrons le mieux possible. Mais j'ai fait le calcul et j'ai constaté que nous avons dans cette ville entre septante-cinq et quatre-vingt enfants, qui, si la répartition était équitable, devraient être scolarisés dans d'autres communes. La question est la suivante : Le Conseil d'Etat et M. Soguel examinent actuellement la possibilité de créer un pot commun, c'est-à-dire que chaque commune payerait une certaine somme pour que les communes qui accueillent le plus d'enfants de requérants d'asile puissent se voir dédommager par rapport au surplus d'enfants qu'ils ont. Je n'aime pas parler comme cela, parce que ce sont surtout des êtres humains, ce sont des enfants qui apportent aussi beaucoup dans ces classes, parce qu'il y a une diversité, il y a une ouverture culturelle qui est importante, mais malgré tout, dans ces temps difficiles au niveau financier, nous ne pouvons pas nous permettre, nous, de prendre en charge les écolages, qui, vous le savez, sont assez coûteux. Un enfant coûte environ Frs 8'000.- pour l'école primaire, Frs 10'500.- pour l'école secondaire. Donc nous demandons qu'il y ait une réaction assez rapide du Canton. Mais je ne perds pas espoir, parce que je crois que nous avons eu de bons contacts tant avec le Conseil d'Etat qu'avec M. Soguel, M. Facchinetti ou la cheffe du service de l'asile, qui s'occupent de cela. Je garde le ferme espoir qu'à la fin du mois de juin, nous ayons une statistique qui permette de montrer qu'il y a un infléchissement de la courbe permettant de dire qu'il y a quand même une meilleure répartition dans ce canton.

M. Jean-Pierre Veya, pop-us : Juste un mot, Mme la présidente. C'est extraordinaire que vous répondiez à ma question ce soir, parce qu'il n'y a pas plus d'une semaine, j'ai été réinterpellé et relancé sur la question, puisque quelqu'un m'a informé que les possibilités d'accès à Internet dans ces e-coffee n'existaient plus en ville, parce qu'ils avaient tous fermés. C'est en tout cas l'information que j'ai reçue et que la situation à la Bibliothèque de la ville s'était d'autant plus péjorée par rapport à cette question. Je ne suis pas vraiment satisfait de la réponse. J'aimerais quand même juste faire remarquer que quand nous parlons de placer un poste et de le relier au nœud cantonal, ce n'est pas une économie des plus significatives. Il n'y a même pas besoin d'un ordinateur de dernière génération. Un vieux ordinateur suffit largement pour une connexion à Internet.

Actions sociales

M. Pierre Bauer, soc. : J'aurais une petite question en ce qui concerne le Centre de Santé. Les échos que nous avons eus et les contacts qui ont eu lieu avec la maison Alfred Müller ont été positifs, mais nous aimerions en savoir un petit peu plus sur la fin des travaux. Quand est-ce que nous pourrions espérer que tout cela sera terminé et quel sera le projet définitif ? Merci.

Mme Valérie Schweingruber, lib.-ppn : Je vais simplement brièvement développer l'interpellation que le groupe libéral-ppn a déposée au sujet des crèches dans la ville de La Chaux-de-Fonds. Cette interpellation a suscité pas mal de remous. Remous, en tout cas de la part du conseiller communal responsable du dicastère concerné, qui m'a interpellée directement dans les couloirs en me disant qu'il fallait que nous nous voyions, parce que le texte que j'avais déposé était complètement faux. Le même conseiller communal s'est épanché de la même version des faits dans les différentes commissions qui ont siégé. Je dois dire que j'ai été un peu surprise de cette réaction, puisque le texte en question m'avait été transmis par Mme Myriam Rais-Liechti, qui a préparé le texte d'une motion populaire à l'intention du Grand Conseil. Elle a rencontré le groupe de parents qui a rencontré M. Berberat pour se plaindre de la situation au sujet des crèches en ville; elle semblait donc être bien au courant du sujet en question.

Face à cette réaction, j'ai rencontré M. Fellrath qui est le chef du Service cantonal des mineurs et des tutelles et qui est évidemment responsable de l'application de la législation en la matière. Je voulais savoir si oui ou non l'interpellation en question était complètement fausse et si oui ou non, elle devait être retirée. Le fait que je m'exprime maintenant vous renseigne en partie sur la teneur de mon entretien avec M. Fellrath et je vais vous en donner quelques détails. Le problème qui se pose découle finalement de l'adoption de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance, qui a été votée en 2001 par le Grand Conseil. Le but de cette loi cantonale était d'offrir deux-mille places d'accueil pour le canton d'ici 2005. Un règlement d'application a été édicté. Il stipule en son art. 6, les conditions que les crèches doivent remplir pour obtenir un subventionnement. De même, le Canton a édicté un nouveau règlement d'application de l'Ordonnance fédérale sur le placement des enfants, ordonnance fédérale qui date quand même de 1977 et qui a pour but principalement de s'occuper ou de gérer la protection des enfants dans leur placement. Le but de ce règlement d'application était d'uniformiser la pratique dans le canton, parce qu'avant c'était disparate, sinon arbitraire, puisque chaque office des mineurs et des tutelles faisait un peu comme bon lui semblait et finalement, chaque assistant social faisait comme bon lui semblait en matière de crèches. M. Fellrath m'a bien précisé que ce règlement ne contenait aucune disposition transitoire, qu'il s'était battu pour que cela soit le cas. C'est dire qu'il n'y a aucun délai qui est imposé aux crèches pour qu'elles se conforment à la législation existante. Il m'a confirmé également que le Service des mineurs procède par une voie de médiation, c'est-à-dire de discussion avec les directrices et directeurs de crèches qu'il rencontre. Une sorte de période-test de deux ans a été faite. Pendant cette première période, les crèches font les premiers efforts pour s'adapter à la législation applicable. Et à l'issue de ces deux ans, une nouvelle discussion a lieu et nous évaluons comment la crèche pourra avancer dans l'adaptation à la législation. Par contre, c'est l'Office de la petite enfance qui lui relève du DIPAC, donc pas du même département, qui vérifie si les conditions d'un subventionnement sont remplies. C'est le même office qui rend les décisions en matière de subventionnement. Si les critères sont remplis, la crèche perçoit une subvention cantonale, qui correspond au 20% de la masse salariale que la crèche assume. Ensuite, toujours sous le contrôle de l'Office de la petite enfance, un budget est établi. Un prix à la journée est établi, qui est souvent de Frs 80.- et la

crèche, par la suite, refacture aux parents leur participation et adresse également une facture à la commune. C'est ce qui correspond à la subvention communale.

Le problème qui se pose ici n'est en réalité pas tellement un problème de législation applicable, mais plutôt le fait que la commune de La Chaux-de-Fonds a négocié avec le chef du DIPAC pour que plus aucune crèche ne se voie octroyer une autorisation pour l'année 2004. C'est donc ici cet accord qui a été négocié qui pose problème, je le répète, et pas la loi applicable. Cette démarche est quelque peu surprenante pour une commune qui est fière de soutenir les familles en offrant par exemple des prestations à des prix singulièrement bas. Il n'est pas dans l'intention du groupe libéral-ppn de demander ici au Conseil communal d'octroyer plus de subventions. Notre groupe, de manière naturelle, est plutôt opposé à toute politique de subventionnement. Ce que notre groupe demande et a demandé par le biais de cette interpellation, c'est finalement que le Conseil communal se conforme à la législation en la matière et qu'il laisse l'Office de la petite enfance examiner si les critères des subventions sont remplis et quelles sont les crèches qui peuvent donc bénéficier d'une autorisation.

M. Fellrath m'a dit notamment qu'une crèche avait fait tous les efforts nécessaires pour se conformer aux critères exigés, efforts financiers importants, qu'elle avait demandé l'octroi d'une subvention, ce qui n'est pas une obligation, et que finalement elle se l'était vu refuser, en raison de l'accord passé entre cantons et communes. Cela pose un problème manifeste et cela amène à une réduction de l'offre pour les crèches privées qui, en fonction des exigences légales évidemment, ont de la peine à tourner, si vous me passez l'expression, sans subvention.

Notre groupe remercie le Conseil communal de bien vouloir répondre aux questions qui figurent au bas de l'interpellation, hormis peut-être la question n° 3 qui, finalement, devient sans objet, en fonction de ce que je viens de dire.

Nous souhaitons de même préciser la question n° 2, et savoir depuis quand plus aucune autorisation n'a été délivrée à une crèche à La Chaux-de-Fonds.

Pour conclure, nous remercions le Conseil communal de bien vouloir répondre à la question de fond soulevée par l'interpellation, sans s'attarder sur la forme. Je vous remercie.

Office du logement.

Mme Pierrette Ummel, lib.-ppn : J'avais une question. J'ai été interpellée par une personne qui avait des problèmes avec ses locataires. Celle-ci s'est adressée à l'Office du logement la semaine passée, c'est-à-dire vers le 20 avril. Ils lui ont répondu que l'Office du logement était fermé jusqu'au 7 mai. Je suis très étonnée que personne ne puisse assurer cette responsabilité ou donner des renseignements pendant trois ou quatre semaines. Merci.

M. Charles Augsburger, président du Conseil communal : Je vais répondre à cette remarque. Effectivement, je n'ai pas eu le temps de voir les choses. J'apprends maintenant ces éléments-là. Je sais que la titulaire est maintenant en vacances. Je crois savoir qu'il y a quand même toujours une permanence qui existe. Nous devons pouvoir répondre aux gens. Je suis dans l'absolue incapacité de vous donner une

réponse satisfaisante ce soir. Je vous ferai parvenir par écrit quelque chose, parce que, encore une fois, je n'ai pas eu le temps d'avoir l'information complète.

M. Didier Berberat, directeur des Affaires sociales et de l'Instruction publique :

Je vais d'abord répondre à la question de M. Bauer concernant le Centre de Santé. Ce que je peux vous signaler, c'est que demain soir, nous allons signer avec les sept partenaires du Centre de Santé l'engagement ferme et définitif d'aller dans ce Centre de Santé, dont la construction débutera prochainement. Ce sera un contrat entre les sept partenaires qui sont : le Service d'aide familiale, le Service infirmier à domicile, le Service de gardes-malades de la Croix-Rouge, l'ergothérapie, la stomathérapie, Pro Senectute et la Ligue contre les maladies pulmonaires. Ils passeront un accord avec la fondation pour l'aide des soins et l'action sociale à domicile des Montagnes neuchâteloises que je préside comme représentant du Conseil communal. Cela permettra que je puisse signer le contrat de vente des locaux qui devront prendre place sur le terrain qui était occupé précédemment par la Comète, avec l'entreprise Alfred Müller. C'est donc une bonne avancée dans cette procédure. Ce dossier a souvent été qualifié de maudit. Il nous a posé de nombreux problèmes (financiers et avec les partenaires). Non pas que les partenaires étaient de mauvaise foi, ou traînaient, mais simplement parce qu'ils avaient certains problèmes dues à leur centrale suisse ou parce que, au niveau cantonal, nous ne savions pas exactement ce que nous allions faire. Il faut dire qu'au départ, nous avions prévu un budget de Frs 5'000'000.-. Des erreurs ont été commises par l'entreprise Müller, erreurs qui ont été corrigées par la suite, mais qui ont fait ascender le projet à plus de Frs 6'000'000.-. Pour finir, après des négociations assez rudes avec l'entreprise Müller, nous avons pu accepter une vente à Frs 4'450'000.-, ce qui montre que nous avons fait des économies appréciables dans ce domaine. Il est vrai qu'il y a d'abord eu un changement de lieu. Le lieu déterminé précédemment n'était pas un lieu idéal ou constructif, parce que c'était une ancienne usine qui aurait dû subir de nombreuses transformations. La Loterie romande qui nous a donné une aide appréciable ne souhaitait pas continuer dans ce domaine. Il a fallu que nous trouvions un autre projet. Ensuite, il y a eu des problèmes avec certaines associations qui nous ont fait perdre quelques mois, parce qu'elles attendaient des nouvelles, des garanties de la part de leur centrale. Comme je l'ai dit, nous avons aussi eu des problèmes financiers. Mais aujourd'hui, tout semble en ordre. D'ailleurs, l'Etat a confirmé aux sept services subventionnés qu'il acceptait les loyers tels qu'ils sont prévus dans le futur Centre de Santé.

Ce qu'il faut aussi dire, c'est que ce projet est très intéressant. Cela permettra des synergies, non seulement au niveau des locaux, mais aussi au niveau du travail, puisque c'est tout le maintien à domicile qui trouvera place dans ces locaux-là. Nous aurons 50% de fonds propres entre ce que donne la Loterie romande, la fortune du SAF et une aide de la Ligue suisse contre les maladies pulmonaires. 50% du prix d'achat sera déjà pris en charge directement, ce qui fait que les loyers ne devraient couvrir que l'autre 50%. Cela nous permet aussi de pouvoir vider certains locaux qui sont actuellement situés à Collège 9 et 11 qui étaient occupés par le Service d'aide familiale et le Service infirmier à domicile. Cela nous a permis de faire des travaux pour le Centre d'information sociale qui verra le jour mi-mai. C'était notamment une demande de M. Kurth qui nous a souvent demandé ce qu'il en était. Cela nous

permettra également de pouvoir passer des baux avec Caritas notamment, qui viendra s'installer là. Il y aura un centre au niveau social important à la rue du Collège 9 et 11. Ce qu'il faut aussi dire, c'est que nous avons trouvé des solutions pour le SSID et le SAF dans l'intervalle pour pouvoir les loger dans des bâtiments à l'Est de la ville. Je peux donc vous confirmer que tout va bien. Les travaux devraient débuter en mai, donc dans quelques semaines. Nous devrions pouvoir entrer en jouissance de cet immeuble à la fin de l'été ou au début de l'automne 2005. C'est un long combat, un long parcours du combattant. Je ne dirais pas qu'il prend fin, parce qu'il prendra fin lorsque nous couperons le ruban, mais en tout cas, il y a vraiment maintenant une ouverture très grande et la lumière a jailli, enfin.

En ce qui concerne les crèches, je réponds directement. Je ne veux pas polémiquer, Mme Schweingruber. Je ne sais pas si je me suis épanché, mais je vous ai effectivement demandé si vous vouliez maintenir l'interpellation. J'en ai parlé avec un membre ou deux de votre groupe en disant qu'il m'apparaissait que pour le moins il y avait des inexactitudes dans cette interpellation, ce que je maintiens tout à fait au niveau du Conseil communal. J'en ai parlé à la commission des Services sociaux. Ce que vous ignorez peut-être, c'est que votre interpellation a été reprise d'une façon littérale par l'Impartial. Ce qui fait que ce n'était pas resté au niveau interne. Il m'apparaissait quand même qu'il était normal de pouvoir donner à la commission des Services sociaux, commission de gestion qui s'occupe aussi des crèches, certaines informations.

Je dirais que le Conseil communal a été très surpris, voire un peu choqué par cette interpellation, qui, le moins que nous puissions dire, démontre un manque de connaissance du fonctionnement du système, en tout cas au moment où vous l'avez déposée. Je vous donne tout à fait acte que vos informations sont exactes. Les contacts que vous avez eus avec M. Fellrath sont très utiles. Vous auriez peut-être dû en avoir avec Mme Chappuis ou M. Laurent qui sont vraiment les autorités subventionnantes. C'est surtout dans ce domaine-là que nous avons des problèmes, c'est-à-dire avec l'Office de la petite enfance. Je dirais, mais sans trop polémiquer, que le fait de porter des accusations fausses, ou en tout cas inexacts ou imprécises, ne transforme pas les accusations en question, par le seul fait de mettre un point d'interrogation. Quand vous demandez s'il est exact que le Conseil communal préfère la quantité à la qualité, je dirais que le fait de mettre un point d'interrogation, ça ... C'est vrai, c'est une question, mais c'est une question légèrement orientée, vous m'en donnerez acte. Nous ne voulons pas polémiquer, parce que j'aimerais bien que nous parlions sur le fond plutôt que sur la forme. C'est vous qui le souhaitiez.

Je tiens tout d'abord à rappeler que la ville de La Chaux-de-Fonds a été pionnière en la matière. C'était du temps de M. Vogel notamment. Dès le début des années 90, nous avons eu une politique qui était exemplaire au niveau communal, politique que le Conseil communal d'aujourd'hui continue à appliquer. Nous avons d'ailleurs appelé la population à voter en 2001 pour cette loi, de même que pour la première enfantine obligatoire. Si je me rappelle bien, nous avons fait un communiqué de presse pour dire que nous souhaitons vivement que cette loi sur les structures d'accueil puisse voir le jour. Donc nous ne sommes pas du tout opposés à la loi. Ce qui nous a posé de nombreux problèmes, je dois quand même le dire maintenant, c'est l'application de la loi par l'OPE. L'application de la loi fédérale et de la loi

cantonale (dont vous avez parlé) a conduit la Ville, l'année passée, à subventionner les parents de quatre crèches supplémentaires. Ce qu'il faut savoir, c'est que nous ne subventionnons pas les crèches, nous subventionnons les parents. C'est ce que nous avons fait.

Nous avons fait une analyse (ce n'était pas forcément lié à votre demande) en février 2004. Nous constatons la chose suivante : Sept crèches sont actuellement reconnues et conformes à la législation fédérale et cantonale, dont une seule est d'ailleurs communale (la crèche Beau-Temps), toutes les autres crèches sont des crèches privées subventionnées. Sur ce nombre, quatre nouvelles institutions ont été ajoutées aux trois déjà subventionnées sur le système communal. Les effectifs autorisés sont (je ne vais pas vous abreuver de chiffres) : Arc-en-Ciel : 34 enfants - Clair de Lune : 16 enfants - Au Pays imaginaire : 20 enfants - Amitié : 50 enfants mais séparés en trois groupes, donc ce n'est pas une grande crèche avec un seul groupe, mais il y en a trois (La Farandole : 16 enfants - Le Collège : 15 enfants et Beau-Temps : 50 enfants). En résumé, il y a quatre garderies entre 15 et 20 enfants. Il y en a une avec 34 enfants, deux avec 50 enfants qui sont partagées chacune d'entre elles en trois groupes, ce qui fait que ce sont des groupes de 15 à 18 enfants à peu près, donc ce sont des groupes à taille humaine. Ce qu'il faut aussi dire c'est qu'une grande part d'entre elles possèdent un jardin ou une cour.

Pour répondre à votre interpellation, il n'y a pas dans cette ville d'usines à enfants (parce que vous avez utilisé le terme d'usines à enfants). Des usines à enfants, j'en ai vu en Roumanie, car j'y suis allé plusieurs fois. J'y suis allé il y a une semaine et j'y ai visité des crèches. Je peux vous dire que cela marque. Là, effectivement, ce sont des usines à enfants. Mais pour avoir visité de nombreuses crèches en ville, je peux vous dire que cela reste vraiment des crèches à taille humaine. C'est ce que j'ai d'ailleurs expliqué aux parents des enfants qui sont actuellement aux Bonsaïs pour leur dire que nous n'avons pas d'usines à enfants. A mon avis, la cause de cette interpellation vient quand même du fait que vous avez eu un contact avec ces personnes, avec lesquelles d'ailleurs j'ai eu une longue discussion, également avec M. Scheurer.

A la fermeture prochaine des Bonsaïs (que je regrette d'ailleurs) et en décembre dernier la fermeture des Petits Nounours, s'ajoutent dix structures d'accueil non subventionnées. Vu le moratoire 2004 sur lequel nous reviendrons et les échanges avec l'Etat pour la suite des délibérations, aucune ne devrait être reconnue l'année prochaine avant que la Ville soit consultée. Parce qu'un gros problème s'est posé, et j'y reviendrai plus tard.

Ce qui signifie que la ville totalisait, en février 2004, 447 places d'accueil en crèches-garderies, plus 100 places d'accueil en jardins d'enfants privés (il ne faut pas confondre avec l'école enfantine), soit ensemble 547 accueils autorisés. A cette même date, il y avait 35 places disponibles. Nous avons fait une enquête très sérieuse, entre les crèches subventionnées et celles qui ne le sont pas, et plus de la moitié des enfants sont dans des petites structures, donc dans les structures des crèches à 10 ou 12 enfants.

Il faut relever aussi (et vous l'avez dit) que tant la loi fédérale que la loi cantonale ont pour objectif d'assurer la qualité de l'accueil requis, notamment en matière d'encadrement par du personnel formé, de salubrité et de sécurité. En effet, il est

important quand nous confions des enfants, que nous ayons des gens formés, que nous ayons des normes de sécurité. Au cours des années, nous avons même demandé à l'Etat de fermer des crèches, parce que les mesures de sécurité n'étaient pas prises et il était important que nous puissions le faire.

Je précise également que la fermeture des Bonsaïs notamment n'est pas du tout liée à l'application de la loi fédérale et de la loi cantonale. Elle est liée au fait que les Bonsaïs était au départ une crèche d'entreprise, pour le personnel du home Les Arbres. Petit à petit, peu d'enfants du personnel la fréquentaient. Les enfants d'autres personnes sont venues, et la FECPA (Fédération des établissements cantonaux pour les personnes âgées) ne souhaitait pas maintenir cette structure qui lui coûtait très cher. Les coûts de garde étaient très bas, les locaux étaient superbes. Mais simplement, la FECPA qui a pour but de s'occuper de personnes âgées a estimé qu'il n'était peut-être pas dans son but principal de s'occuper des placements d'enfants.

En ce qui concerne les Petits Nounours, nous avons aussi eu un contact. La crèche a fermé à la fin 2003. Cette fermeture était liée au fait que les responsables avaient une certaine lassitude et ont décidé de fermer la crèche, mais ce n'était ni lié à des problèmes de subventionnement ou de reconnaissance. Mme Brossard a d'ailleurs écrit un article dans l'Impartial au mois de février, dans lequel elle expliquait les raisons pour lesquelles cette structure avait fermé.

En ce qui concerne le moratoire, je m'étonne un peu que votre parti ne soit pas plus sensible à la question financière. En effet, vous l'avez vu dans les comptes, la prise en charge des crèches a coûté l'an passé Frs 1'700'000.-, alors même qu'en 2002, elle avait coûté moins de Frs 800'000.-. Certes, il y a eu dans cette augmentation une bonne part de rattrapage, puisque, nous l'avons vu, nous avons absorbé sur deux ans les déficits des crèches, mais il y a quand même eu une augmentation importante dans ce domaine.

Nous avons effectivement pris contact avec l'Etat, parce que nous estimions que le règlement d'application était mal appliqué. L'Etat a admis qu'aucune nouvelle crèche ne serait subventionnée pour cette année, ce d'autant plus qu'en 2004 il n'y avait pas de possibilité d'en reconnaître d'autres. C'est contraire à ce que vous a dit M. Fellrath; en tout cas, c'est que nous a dit Mme Chappuis, la cheffe de l'OPE et M. Laurent, parce qu'elle ne pouvait pas se mettre en conformité pour diverses raisons de qualité ou de formation du personnel. En effet, il fallait que le personnel soit formé durant cette année au Centre Pierre Coullery et les directrices devaient être formées. Donc de toute façon, le fait d'avoir un moratoire, pour un peu souffler au niveau financier n'était pas seulement lié à des raisons financières, mais était aussi au fait qu'aucune structure ne pouvait être reconnue durant cette année sans remplir les conditions, notamment au niveau de la loi cantonale. Il faut bien savoir que la loi fédérale a pour but de s'occuper de la salubrité, de la sécurité et la loi cantonale s'occupe surtout du subventionnement puisqu'il y a des conditions supplémentaires qui sont mises dans la loi cantonale par rapport à la loi fédérale. La réponse qui est proposée par le Conseil communal n'est pas de préférer la quantité de places à la qualité de celles-ci, puisque toutes les crèches qui proposent des places libres sont autorisées par l'Etat, sur préavis de la commune, donc sur la base de la loi fédérale. Ce ne sont pas des structures de mauvaise qualité, puisque justement l'Etat les a reconnues sur la base de la loi fédérale, après que nous ayons été consultés.

En ce qui concerne le libre choix des parents, dont vous parlez, il est déjà très étendu, puisque ceux-ci peuvent choisir entre la crèche communale (qui je le rappelle a 50 places réparties en trois groupes), les crèches privées subventionnées et celles qui ne le sont pas.

Pour répondre à la question 3, il est également faux de dire que la Ville exerce une pression sur les structures privées qui les conduirait à fermer. Au contraire, je vous rappelle quand même que le Conseil communal a justement accepté d'en subventionner quatre supplémentaires qui n'étaient pas prévues au budget l'an passé, afin d'éviter que celles-ci ne ferment, même si nous aurions pu tout à fait refuser ce subventionnement, puisque le plan d'équipement qui est une condition *sine qua non* n'existait pas encore. Le problème est que l'Etat demandait à ces crèches de se mettre en conformité, sans nous consulter. Ce qui se passait après, c'est que ces crèches se mettaient en conformité, elles baissaient le nombre d'enfants reconnus, elles formaient mieux le personnel, elles le payaient mieux (il faut quand même admettre que ce personnel était peu payé). De nombreuses mesures financières faisaient que les crèches coûtaient plus cher et à un certain moment, les crèches étaient étranglées. L'Etat disait "nous voudrions bien, mais c'est la commune de La Chaux-de-Fonds qui doit payer". Ce qu'il faut quand même savoir, c'est que chaque fois que nous subventionnons des parents pour une crèche, l'Etat paye 16% et nous payons 84%. L'adage qui veut que "qui paye commande, qui commande paye", n'est pas vraiment très bien illustré ici, parce qu'en fin de compte, c'est l'Etat qui décidait et c'est la ville qui payait une grande partie. Vous comprendrez bien que nous avons vu M. Béguin et nous lui avons dit que nous ne pouvions plus continuer comme cela. Nous avons eu plusieurs séances avec lui, M. Laurent et Mme Chappuis de l'OPE. M. Fellrath n'était pas tellement dans cette affaire, puisque nous devons appliquer la loi fédérale ou ne pas l'appliquer. Je crois que c'est normal que nous l'appliquions, c'est une question de subventionnement. M. Béguin a accepté de changer la procédure, c'est-à-dire qu'avant chaque reconnaissance de crèche, nous sommes consultés, puisque nous payons le plus.

Vous estimez que la gestion de ce dossier est chaotique. Je l'admets tout à fait. Mais le chaos ne vient pas, pour une fois, vous pourrez le dire, de la part de la ville de La Chaux-de-Fonds, il vient de la part de l'Etat. Maintenant, cela va mieux, il faut bien l'admettre. Nous avons eu des mots assez durs avec Mme Chappuis, parce qu'il y avait un problème. Je crois que cela s'est réglé maintenant, mais puisque vous nous posez la question, nous avons connu des périodes assez difficiles avec l'OPE. Maintenant cela s'est bien arrangé. Cette année, nous ferons un moratoire et l'année prochaine, nous sommes tout à fait d'accord de reconnaître d'autres crèches, pour autant que nous en ayons besoin. Si vous avez trouvé que cette interpellation était peut-être mal à propos, c'est simplement parce que je pense qu'elle aurait plutôt dû être déposée au Grand Conseil (vous êtes députée) plutôt qu'au Conseil général, même si nous vous répondons avec plaisir.

En ce qui concerne les Bonsaïs, je vous informe que nous avons rencontré un groupe de parents. Cela a duré longtemps. Nous avons rencontré trois ou quatre parents qui confient leurs enfants à cette structure d'accueil. Nous nous sommes engagés avec le chef des Services sociaux à leur faciliter l'inscription de leurs enfants dans d'autres crèches et garderies, pour retrouver des places de qualité. Il est clair

que le cadre des Bonsaïs était idyllique, parce que c'était un petit peu à la campagne, avec un grand jardin, une place de jeu, etc. et que certaines structures ne peuvent pas proposer exactement ce même cadre, même si beaucoup de structures ont un jardin, une cour, que les enfants peuvent s'ébattre, qu'ils sont en sécurité. Même si je regrette cette décision, il m'apparaît quand même que la FECPA a dû la prendre pour des raisons financières, parce qu'il y avait aussi des pressions de la part de l'Etat sur les finances et cette crèche ne tournait pas. Cela prive certains parents de la possibilité de mettre leurs enfants là, cela signifie aussi qu'il faudra que nous trouvions d'autres solutions.

Je vous signale aussi au surplus que nous avons accepté par écrit d'entrer en matière lors d'une prochaine reconnaissance de crèches (à partir de 2005) sur la future crèche qui pourrait voir le jour et qui est le projet des Bonzaïs qui voudraient faire une crèche alternative dans cette ville. Nous sommes tout à fait d'accord de reconnaître cette nouvelle crèche, pour autant que les places manquent à cette époque-là. Ce qu'il faut aussi dire, c'est que nous avons appuyé pour que cette crèche puisse bénéficier de l'aide fédérale, puisque vous savez qu'il y a une aide fédérale d'impulsion à l'ouverture de nouvelles crèches qui a été votée par le parlement fédéral il y a déjà deux ans. Cette aide est limitée à deux ans, ce qui permettra à ce projet de voir le jour, même si nous ne subventionnons pas durant cette année. Nous serions d'accord, pour autant que la crèche remplisse les conditions de qualité et remplisse un besoin, de la subventionner dès l'année prochaine. Vous comprendrez que comme nous avons actuellement entre 35 et 40 places de libre, nous ne pouvons continuer à reconnaître de nouvelles crèches. D'ailleurs il faudra que vous me disiez quelle est la crèche qui a été refusée par l'Etat, parce qu'il semble qu'il n'y en ait aucune qui soit en mesure d'être reconnue pour l'instant. Le problème est que nous ne pouvons pas laisser des crèches avec des places vides et reconnaître d'autres crèches, alors même qu'il y a de la place dans ces crèches-là. Quand vous dites que le fait d'en reconnaître plus, ce n'est pas pour des raisons financières et que vous êtes très sensible à la raison financière, sachez que chaque fois que nous reconnaissons une crèche, cela coûte à la Ville Frs 10'000.- par année par enfant. Donc nous sommes prêts à jouer le jeu. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de la part de l'Etat ou d'autres communes, parce que nous avons vraiment joué le jeu, mais ce qu'il faut aussi savoir, c'est que la loi prévoyait un temps d'adaptation de cinq ans. Ce qu'a fait l'OPE, et je le lui reproche beaucoup, c'est qu'au lieu de susciter l'ouverture de crèches dans des régions où il n'y en avait pas, elle a préféré reconnaître celles où il y en avait. C'était beaucoup plus simple, cela posait beaucoup moins de problèmes, mais j'aurais préféré que l'Etat aille un petit peu prospecter dans certaines communes du Littoral, dans certaines communes du Val-de-Travers notamment, où il n'y a pas de crèches, ou du Val-de-Ruz, pour susciter l'ouverture de nouvelles crèches, plutôt que de venir reconnaître des crèches, alors même que nous constatons qu'il y a assez de places dans cette ville.

Je ne vais pas polémiquer plus longtemps, parce que je crois que j'ai expliqué ce qu'il en était. Sachez que nous sommes toujours très favorables à cela, parce que c'est clair que c'est une condition-cadre pour que les parents puissent travailler les deux. Je ne parle pas seulement des mamans, parce que cela peut aussi être les papas qui restent à la maison. Et je crois que pour nous c'est important que nous continuions le

travail, mais sachez quand même que nous souhaitons calmer le jeu et qu'il y ait une montée en puissance qui soit progressive. Nous ne pouvons pas nous permettre financièrement dans notre situation de reconnaître toutes les structures d'un coup. Simplement, financièrement, je crois que c'est aussi pour répondre aux injonctions du Conseil général que nous essayons de calmer le jeu. Voilà ce que j'avais à vous répondre concernant cette interpellation.

Maintenant, je crois que nous nous sommes mis d'accord. Le texte était quand même un peu faux, vous l'admettez; votre développement était beaucoup plus juste. J'ai essayé de situer la question, mais sachez bien que nous ne sommes pas du tout opposés aux structures d'accueil et nous en avons donné la preuve depuis de nombreuses années, c'est que nous sommes favorables à ce genre de structures.

Mme Fabienne Montandon, présidente : Je vous remercie. L'interpellatrice est-elle satisfaite ?

Mme Valérie Schweingruber, lib.-ppn : Sauf un élément. J'ai demandé une précision à la question 2, c'est-à-dire qu'il y a un moratoire en 2004 et qu'aucune crèche n'est reconnue. Mais depuis quand il n'y en a aucune qui a été reconnue ? Cela doit être antérieur.

M. Didier Berberat, directeur de l'Instruction publique : Oui, il y a effectivement un moratoire en 2004 qui a été décidé entre le chef du DIPAC, qui a compris notre problématique, et la Ville. Dès 2005, si les conditions sont réunies et s'il faut des places, nous reconnaitrons d'autres crèches. Et les délais de reconnaissance datent de la fin de l'année passée. Nous avons reconnu quatre crèches en 2003. Nous en avons reconnu certaines au milieu de l'année, d'autres à l'automne. Et nous avons payé seulement à partir de la reconnaissance. L'Etat, dans sa grande générosité, a fait un effet rétroactif de plus d'une année. Mais nous n'avons pas souhaité faire ce genre de chose, parce que nous sommes partis du principe que c'était lorsque nous décidions de reconnaître les crèches que nous les subventionnions et pas avant.

Mme Valérie Schweingruber, lib.-ppn : Merci.

Musée d'histoire naturel.

M. Frédéric Hainard, lib.-ppn : Ma question a trait au fonctionnement de la commission des institutions zoologiques. Il semble, selon l'annuaire communal, qu'il manque deux personnes à cette commission. Selon les informations qui nous ont été transmises par la présidence de cette commission, des propositions ont été faites au Conseil communal qui ne les a pas avalisées. Nous souhaitons savoir pourquoi, cas échéant, quand ces deux personnes qui manquent seront nommées par le Conseil communal ?

Terrains de jeux, halles de gymnastique.

M. Patrick Haldimann, lib.-ppn : Le vœu émis lors de la séance du budget s'est réalisé, puisque nous aurons le plaisir de voir Neuchâtel-Xamax fouler la magnifique pelouse de la Charrière, et ceci à moindre coût pour notre ville. Toutefois, une question se pose vraiment, je pense, concernant l'accueil des visiteurs (pas des adversaires, mais des visiteurs-spectateurs), au niveau des buvettes. Je ne sais pas si quelque chose va se faire ou s'il est prévu que nous améliorions un petit peu l'accueil de ce côté-là. Merci.

Exploitation de la piscine.

M. Emile Saison, éco. : Lors de la séance des comptes de l'année dernière, suite à ma question, le Conseil communal a proposé de demander un contrôle des piscines à l'Association des piscines romandes. Je suppose que ce contrôle a été effectué et qu'un rapport s'en est suivi. Serait-il possible d'avoir connaissance de ce rapport, éventuellement des conclusions ou remarques et ce qui a été fait ou ce qui est envisagé pour palier aux-dites remarques. Je vous remercie.

Centre de rencontres.

M. Francis Portner, pop-us : Lors de la séance du Conseil général du lundi 6 mai 2002, j'ai traité le rapport du Conseil communal en réponse à la motion Bauer "décentralisation et réorientation des activités du CAR". Le rapport se termine par ces termes, je cite : "Le Conseil communal souhaite connaître l'opinion du Conseil général concernant la suite à donner à la pré-étude pour la rénovation de la Ferme Gallet." Tous les partis ont accepté avec des bémols parfois, quant aux coûts nécessaires au projet, d'entrer en matière et de soutenir cette rénovation de la Ferme Gallet. La motion fût classée ce soir-là. Le Conseil communal déclara que l'étude allait se poursuivre et que plusieurs options de rénovation seraient proposées. Un rapport était envisagé. Cela fait deux ans maintenant et nous ne voyons rien venir. J'aimerais avoir ce soir des renseignements quant à l'état d'avancement de l'étude et entendre une date de présentation du rapport au Conseil général. Je vous remercie.

Délégué à la jeunesse.

M. Francis Stähli, pop-us : Question : qu'est-ce qu'il fait ? RIRES. Je change de niveau de langue : Que fait-il ? Je change encore une fois de niveau de langue : Quels sont ses projets ? Avec quelles collaborations, discussions, contacts, construit-il et essaie-t-il de les réaliser ? Parce que j'ai des échos qui ne sont pas totalement positifs. Sur le terrain, on ne le voit pas. Ce n'est peut-être pas son rôle. Avec les personnes qui sont sur le terrain, il y a des conflits.

Avec d'autres responsables de services, soit c'est une étoile filante, soit c'est une étoile invisible, soit il y a aussi des incompréhensions. Mais les échos peuvent être déformés, donc j'aimerais avoir une petite précision sur le vif.

M. Charles Augsburger, président du Conseil communal : M. Haldimann a relevé à juste titre que c'était un plaisir de recevoir Xamax. Concernant l'accueil des visiteurs (c'est comme cela qu'il faut les appeler, visiteurs de Neuchâtel et visiteurs de l'extérieur, mais il y a aussi des Chaux-de-Fonniers), un problème de buvette se pose. Pour la buvette VIP, ce sera en ordre. Une structure a été prévue et elle est incluse dedans. Pour le surplus, des discussions sont en cours entre Xamax et le FCC pour l'organisation de la buvette existante. Malheureusement, nous ne pourrons pas réaliser une nouvelle buvette d'une certaine ampleur. Cela n'entre pas dans les projets de la ville. Nous avons dit que nous ne faisons rien dans la mise à disposition d'équipements supplémentaires. Il n'en demeure pas moins que le problème de l'accueil des visiteurs se pose. Le chargé de communication nous a proposé de faire une petite commission à l'interne de l'administration pour examiner quelles sont les mesures que nous pourrions prendre pour voir comment nous pouvons essayer de faire en sorte que les gens qui viennent ici conservent un souvenir et une accessibilité qui soit garantie, qu'ils soient reçus courtoisement, que nous examinions tous les moyens de faire en sorte qu'ils conservent de leur passage ici un bon souvenir. Voilà la réponse que je pourrais donner.

Concernant M. Saison, à l'issue de la séance où la question avait été posée, nous avons effectivement sollicité un rapport de l'Association des piscines romandes et tessinoises. Ce rapport a été fait suite à une visite le 30 juin 2003 de l'expert M. Benmenni. Nous avons ici reçu le rapport qui a été établi par la commission de sécurité signé M. Yves Robert. Ce rapport comporte un préambule qui relève tout le cadre juridique et les bases légales sur lequel nous ne nous étendrons pas. Nous prendrons uniquement la fin du rapport qui concerne les recommandations pratiques. Nous pouvons vous les lire, elles ne sont pas très longues.

"Infirmerie : L'inventaire du matériel présent dans l'armoire est affiché à un emplacement bien visible.

Bassins (pataugeoire et petit bassin non-nageurs) : Marquage des profondeurs autour des bassins (au sol ou par des panneaux). Compléter la fermeture des deux bassins par une extension des barrières déjà existantes. Affichage d'une interdiction de plonger à partir du pourtour du bassin non-nageurs.

Bassin de 50 mètres : Marquage des profondeurs autour du bassin. Séparer le bassin de 50 mètres de la fosse de plongeon par une ligne flottante.

Toboggan : Mise en place d'un système régissant le "débit" des descentes (exemple : système de feux vert et rouge ou stop & go). Délimiter le bassin de réception par des lignes flottantes (minimum de six mètres vers l'avant et minimum d'un mètre de chaque côté)."

Toutes les dispositions sont pratiquement prises, sauf pour le toboggan, où elles seront installées dans le courant du printemps.

Mme Lise Berthet, directrice des Affaires culturelles et du Centre d'animation et de rencontres : Je dois d'abord répondre à M. Hainard pour le Musée d'Histoire naturelle. Dans la commission zoologique, il est vrai qu'une personne a déménagé et une personne a démissionné. Cette commission avait émis le vœu d'avoir des personnes qui étaient intéressées au Bois du Petit-Château. Les membres de la commission auraient voulu avoir des mères de famille, des utilisateurs réels du Bois du Petit-Château et du Musée, ce qui nous aurait permis d'avoir un autre regard de ces lieux et complémentaire au regard des scientifiques, etc. qui sont dans cette commission. Vu le projet Naturama, et lorsque que j'ai présenté ces personnes au Conseil communal, ce dernier a demandé de rechercher plutôt des personnes qui avaient un apport plus économique et peut être un apport plus promotionnel. Il était difficile de trouver des personnes dans cette commission qui avaient ce profil-là. Nous avons cherché et pas trouvé. A ce moment-là, nous étions quasiment une année avant la fin de la législature. Comme nous ne trouvions pas les personnes qui convenaient également à la commission, la commission n'a donc pas été complétée. Comme nous arrivons à la fin de la législature, j'ai décidé de ne plus rechercher d'autres personnes, voilà pourquoi il restait deux places à repourvoir.

Ensuite, je vais répondre à M. Portner par rapport au CAR. Il est vrai que nous avons présenté un pré-projet pour la transformation de la Ferme Gallet. Il est resté tel quel et est en veilleuse. Ce projet n'est pas abandonné. Avant le CAR, nous avons eu la restauration du Théâtre. Ensuite nous avons eu la motion Faivre (17 millions) pour les bâtiments scolaires. Ensuite, le projet pour la zone de rencontre (à nouveau 8 millions). Ensuite, le Naturama. La réalisation de ce projet présente une certaine urgence à cause de diverses échéances, surtout la fin bail, etc. Entre temps, il y avait également la H20. Les millions à investir dépassent largement nos possibilités financières et le dossier du CAR / Ferme Gallet, est resté en veilleuse. Mais l'objectif est de pouvoir l'inscrire dans le pipeline de la prochaine législature, dans une suite logique d'investissements qui devront être planifiés parce qu'il est parfaitement clair que les limites financières que nous avons sont tout à fait atteintes et même dépassées.

J'ai encore une troisième réponse à donner à M. Stähli. Selon d'où viennent les informations, c'est archi négatif ou positif; cela va dans tous les sens. Je crois que j'ai déjà répondu une fois à cette question. Je tiens à confirmer qu'il y a eu un problème dès le départ concernant la définition du poste. Nous ne pouvons pas mettre au concours un poste de délégué à la jeunesse qui est considéré comme le chef de Service, et en même temps en faire un exécuteur des choses que les autres personnes décident. Il y avait une clarification du poste à faire. Cela a été extrêmement conflictuel, parce qu'il n'y a pas eu une vraie approche et analyse du poste. Il est vrai nous avons laissé les choses se calmer. Le délégué à la Jeunesse est beaucoup plus sur le terrain que l'on veut bien l'admettre, il y a beaucoup plus de projets dans le pipeline et de contacts avec les jeunes que vous le dites. Tous les projets qui sont faits, sont faits avec les jeunes, mais pas pour les jeunes. C'est la grosse différence. Actuellement, il y a plusieurs groupes de travail. Par exemple, la Fête de la Jeunesse va être incorporée dans la Fête de Mai, dans laquelle il y a des groupes de jeunes. Je ne sais pas si vous avez lu le bilan de législature, vous avez alors pu constater qu'il y

a de nombreux dossiers. Encore une fois, Ils sont faits AVEC les jeunes et pas pour les jeunes.

Pour certains, le délégué à la jeunesse est une étoile filante, parce qu'il ne veut peut-être pas exécuter les tâches imposées par d'autres. Mais il y a des discussions. Le problème ne sera résolu que lorsque l'on voudra enfin bien reconnaître son statut et son rôle ; c'est le coordinateur de toutes les tâches. Mais lorsqu'il arrive, par la force des choses, sur le terrain des autres, en tant que coordinateur, il touche forcément des endroits où certains personnes avaient des priorités et étaient seules sur place. Cela dérange et peut être ressenti comme menaçant. Ce n'est pas évident à faire l'impasse. Encore une fois, ce n'est pas un éducateur de rue, ce n'est pas non plus un exécuteur pour les projets des autres, mais c'est un coordinateur. Il effectue ce travail de manière tout à fait correcte, même si c'est parfois extrêmement difficile. J'estime quand même que depuis une année, il y a eu de grands progrès de reconnaissance des uns des autres. Je rappelle aussi qu'il est très souvent oublié, que les informations qui devraient en toute logique lui parvenir n'arrivent pas, qu'il n'est même parfois pas invité pour un certain nombre de manifestations où il a évidemment sa place, parce que ce n'est pas entré dans la logique des gens.

Il y a effectivement eu des problèmes avec l'éducateur de rue. Ce n'est pas le délégué à la jeunesse qui est à l'origine de ces problèmes, mais ces problèmes découlaient du fait que les choses n'étaient pas conformes à une éthique etc. etc.. Nous ne pouvions pas laisser faire n'importe quoi. Nous avons eu, M. Berberat et moi, plusieurs discussions avec M. Schaer, qui est responsable de la fondation Carrefour, et par conséquent le responsable de l'éducateur de rue. Nous avons mis en place un protocole. Il est signé, il est en ordre. Je crois que la situation s'est améliorée maintenant. J'espère que le délégué à la Jeunesse ne soit plus considéré comme un intrus et que l'on respecte son statut et son rôle. Petit à petit, cette situation doit commencer à s'estomper. Venez une fois le rencontrer et discuter et vous verrez tous les projets qui sont là et ce qui se fait et avec qui cela se fait.

Finances.

M. Frédéric Hainard, lib.-ppn : J'ai une question concernant les subventions accordées à la compagnie des Transports en commun. J'ai appris que les Transports publics lausannois facturaient aux automobilistes qui entravaient le trafic des bus les frais inhérents à la perte d'exploitation. Une voiture parquée sur un arrêt de bus, c'est Frs 1'000.-. J'aimerais savoir si le Conseil communal en tant que représentant des actionnaires dans la société des TRN - TC entend introduire ce système qui me paraît éminemment dissuasif et surtout tout prometteur en matière de rentrées financières. RIRES.

Service des Ressources humaines.

M. Pierre-Alain Borel, soc. : Bien souvent la course pour trouver une place d'apprentissage est difficile. Ceci est d'autant plus difficile que bien souvent maintenant des employeurs renoncent à prendre des apprentis, parce que le soutien et l'encadrement que nous devons apporter à un apprenti deviennent de plus en plus

compliqués. Dans ce cadre-là, serait-il possible d'une part de savoir combien de places d'apprentissage la Ville offre à des jeunes et, d'autre part, si une offensive en cette matière ne serait pas envisageable ? Je vous remercie.

Mme Lise Berthet, directrice des Finances : Concernant les TC, nous n'avons aucune politique en la matière. Je ne sais pas si M. Berberat a eu des discussions dans le cadre de la commission des TC. En tout cas pas de notre côté.

M. Didier Berberat, directeur des Transports : Oui, partiellement. Je crois que c'est une réponse à trois Conseillers. Je découvre le problème. Je ne savais pas que Lausanne pouvait le faire. La question qui se pose, c'est de savoir si juridiquement, nous avons la possibilité de faire ce genre de choses. Donc, si j'ai bien compris, ce n'est pas une amende, c'est une perte d'exploitation. Vous qui êtes juriste (et il y a quand même pas mal de juristes dans cette salle), il va falloir trouver la perte d'exploitation. Si un avocat un peu actif, et il y en a beaucoup dans ce parlement, conteste ce genre de perte d'exploitation, je pense que nous sommes partis pour un beau procès. Ce qu'il faut savoir, c'est que nous avons une procédure entre les TC et la police. Peut-être que M. Jeanbourquin sera mieux à même que moi d'expliquer la procédure telle qu'elle existe. Parce que je sais que les TC signalent directement à la police, mais comme c'est un problème de police, je vais passer la parole à M. Jeanbourquin. RIRES. Nous aurons été trois à répondre à cette question importante.

M. Georges Jeanbourquin, directeur du SIS et de la police : Je ne vais pas vous tenir des discours enflammés ce soir, vu mon état de santé. Mais c'est vrai que nous avons une procédure avec les TC. La police a élaboré une fiche de dénonciation à disposition des chauffeurs. Ils doivent signaler à la police les voitures qui sont stationnées sur les arrêts de bus. Donc cela se passe correctement. Après, c'est la police qui fait la dénonciation. Nous allons examiner si nous pouvons encore faire mieux et regarder ce qui se passe à Lausanne. Dans tous les cas, nous avons amélioré la situation, car il est vrai que les bus étaient souvent entravés par ces parcsages sur les arrêts de bus, mais il n'est pas interdit de s'arrêter sur un arrêt pour décharger des personnes. Nous avons notamment le cas devant l'UB

S où les voitures s'arrêtaient carrément sur les arrêts de bus pour aller au Bancomat. Depuis que nous avons mis en place cette procédure avec les chauffeurs TC, cela se passe nettement mieux. Il y a moins de voitures sur les arrêts de bus.

Mme Lise Berthet, directrice des Ressources humaines : Je vais répondre à M. Borel pour les places d'apprentissage. Nous sommes responsables des apprentis placés dans l'administration mais il y en a dans d'autres services de la ville. Nous avons souvent discuté des problèmes que nous rencontrons pour les apprentis de l'administration. Nous avons des services très spécialisés dans lesquels les apprentis n'ont pas suffisamment d'apprentissage par rapport à ce qu'ils devraient connaître dans l'ensemble de leur formation. Nous essayons de mettre en place un système pour que les apprentis aient un autre tournus qui leur permette aussi d'apprendre beaucoup plus. C'est un système que nous devons donc absolument améliorer. Nous devons aussi trouver une meilleure coordination entre les services, parce que

finalement, le système est maintenant relativement lourd pour les services qui s'en occupent, en tout cas dans l'administration pure. Nous n'avons qu'une personne qui s'occupe des apprentis. Nous avons intérêt à offrir plus de places d'apprentissage dans le futur. Actuellement, le service des ressources humaines est en restructuration et nous devons aussi trouver un système plus efficace pour la formation des apprentis.

Travaux publics.

M. Laurent Kurth, soc. : Au moment de l'élaboration du budget 2004, nous étions intervenus sur une demande de crédit spécial de l'ordre de Frs 250'000.- qui visait à supprimer certains postes de cantonniers (je crois que ce n'est pas comme cela qu'ils sont appelés, mais je me permettrai de les appeler ainsi), en nous interrogeant sur l'opportunité de cette mesure et en demandant surtout ce qu'il adviendrait des personnes concernées. Vous m'avez répondu qu'il n'y aurait aucun licenciement qui ne serait prononcé suite à cette mesure. Selon des informations non vérifiées, je m'empresse de le dire, mais néanmoins suffisamment crédibles pour qu'elles vaillent une question ce soir, les employés des TP se seraient adressés à différentes associations en ville en disant qu'une quinzaine de licenciements avaient été prononcés aux Travaux publics à la fin de l'année dernière. Nous souhaiterions savoir ce qu'il en est exactement et savoir si une telle mesure, pour autant qu'elle soit vérifiée, est la conséquence des mesures prises en terme d'investissement et sur lesquelles nous avons déjà émis quelques doutes.

Enlèvement des déchets non valorisables.

Mme Pierrette Ummel, lib.-ppn : Oui, ma question peut concerner les déchets non valorisables ou les déchets valorisables, c'est une question d'intendance. J'ai déjà posé la question et je n'ai jamais eu de réponse qui me satisfaisait, peut-être que cela va changer. En fin de législature, je pense que comme vous tous, j'ai l'habitude de faire de l'ordre dans mes papiers. La fois passée, je suis allée avec mon sac de papiers à Cridor, en demandant qu'il soit directement mis dans la chaudière, parce que je n'avais pas envie que mes papiers soient répandus partout. On m'a alors répondu, à Cridor, que je devrais payer. Comme avec ma solde de conseillère générale, je n'ai pas les moyens de payer l'enlèvement de mes déchets, j'ai demandé ce qu'il fallait faire. Ils m'ont dit qu'il fallait simplement les mettre à la poubelle avec les autres déchets. Je signale que je vais bientôt mettre à la poubelle l'APMS, et les résultats des débats que j'ai eus dans le cadre de la commission de l'Hôpital, si vous ne m'autorisez pas à aller les brûler sans que je paye. RIRES.

M. Georges Jeanbourquin, Président de Cridor : Pour répondre à Mme Ummel, il est évident que toutes les entreprises qui vont à Cridor payent directement. Sinon, il y a la possibilité de déposer les déchets dans la rue et dans les déchetteries. A ce moment-là, c'est la taxe déchets qui est appliquée. Les artisans qui vont directement à Cridor doivent fournir la preuve aux Travaux publics qu'ils payent directement. Les privés sont donc soumis à la même règle. Si un privé, un artisan, va avec des déchets

à Cridor, il paie en fonction du tonnage livré. Je vais revoir la problématique pour les dossiers confidentiels des conseillers généraux et voir si on peut les incinérer séparément ! RIRES. Tout ce qui arrive à l'usine par des particuliers, des artisans ou des entreprises est facturé par l'usine, c'est logique. Les autres déchets sont ramassés par les Travaux publics dans les déchetteries et dans la rue et le tonnage annuel est facturé aux TP et couvert par la taxe déchets avec les coûts du ramassage.

Mme Pierrette Ummel, lib.-ppn : Je me permets juste de dire que nous avons beaucoup de papiers, mais il n'y en pas deux tonnes.

M. Georges Jeanbourquin, président de Cridor : Je vais voir cela.

Mme Claudine Stähli-Wolf, directrice des Travaux publics : A la question de M. Kurth qu'il m'avait d'ailleurs annoncée, je lui avais répondu par mail que si je comprenais les rumeurs qui concernent des futurs licenciements potentiels, des rumeurs qui concernent des faux licenciements c'est quand même particulier. D'ailleurs pendant que M. Kurth posait sa question tout à l'heure, mes collègues se sont moqués de moi, en disant "ah dis donc, tu nous as caché cela". Alors je n'ai pas caché cela, car rien de tel n'a eu lieu. Il n'y a pas eu de licenciements concernant les cantonniers, nous pouvons les appeler comme cela, parce que nous avons renoncé à les appeler techniciens de surface. Disons que cela ne nous semblait pas une obligation, cantonniers, cela va très bien, cela décrit bien le travail qui est fait : les cantonniers travaillent dans des cantonnements. Nous avons annoncé dans le cadre de l'APMS (c'était une proposition antérieure à l'APMS) que nous allions réorganiser les cantonnements de telle sorte que nous puissions passer de dix cantonnements à cinq cantonnements. Ce qui représente aussi une disparition de cinq postes de cantonniers. Mais personne n'a été licencié. Nous n'avons enfermé aucun cantonnier dans aucune armoire et il y a en fait actuellement deux postes de cantonniers, d'employés du même niveau d'intervention, qui n'ont pas été repourvus. Il y aura donc trois postes qui ne seront pas repourvus au moment où le nouveau système entrera en vigueur. Donc nous n'avons licencié personne aux Travaux publics et je vais le dire très fermement, parce que je sais qu'à partir du moment où nous avons annoncé les vingt-cinq postes à économiser, il y a eu beaucoup de craintes aux Travaux publics. Ce sont des craintes qui sont compréhensibles. Disons qu'il y a un certain nombre de bruits qui circulent sur la manière de travailler des Travaux publics. Finalement, cela me fait plaisir de pouvoir signaler que le Conseil communal estime que les Travaux publics font très bien leur travail. Ce qui ne signifie pas que tous les employés des Travaux publics travaillent à 100% de leur possibilité chaque jour. Nous en sommes conscients. Mais c'est valable pour tous les services, ... sauf pour les services du président - RIRES - mais disons que globalement, ils font vraiment bien leur travail. Ils sont souvent blessés par la manière dont ils sont critiqués par la population. C'est quelque chose qui est très pesant quand vous devez vous lever cinq ou six matins de suite à 3h00 du matin pour aller déneiger, qu'il y a des téléphones, que les gens râlent que cela coûte cher et que tout le discours ambiant ne fait que critiquer les efforts qui sont faits. Les gens sont blessés. Quand nous avons annoncé ces vingt-cinq postes, le bruit a couru aux Travaux publics que

c'était vingt-cinq postes des Travaux publics. Nous avons corrigé le tir. Mais visiblement, les choses sont allées beaucoup plus loin, puisque maintenant il semble que nous ayons même fait des licenciements sans le savoir. Les vingt-cinq postes ne seront pas trouvés aux Travaux publics. Bien sûr, il y en a un certain nombre que nous cherchons, aux Travaux publics, comme dans les autres services. Les seuls qui ont été cités jusqu'ici concernent la réorganisation du nettoyage. Les cantonniers sont au courant. Ils sont très contents de la proposition qui leur est faite. Nous ferons les choses dans les règles, c'est-à-dire sans licenciement.

Abattoirs.

M. Pierre-André Rohrbach, lib.-ppn : Concernant les abattoirs, nous avons pu lire aujourd'hui dans l'Impartial un compte-rendu des choses qui se passaient. J'aimerais simplement savoir ce qui va devenir des abattoirs, des déchets carnés, tout dépend de l'affectation qu'il y aura. Nous savons que le vétérinaire cantonal a fait une visite il y a quelques mois en arrière. Nous aimerions simplement savoir où nous en sommes.

M. Georges Jeanbourquin, directeur du Service de l'hygiène et de l'environnement : Pour répondre à M. Rohrbach, je n'ai pas lu l'Impartial aujourd'hui. Ce que je peux vous dire, c'est que le projet "auditorium" avance. La semaine prochaine, nous allons rencontrer, avec le président du Conseil communal et moi-même, le chef du Département de l'Instruction publique pour voir comment ce dossier peut aller de l'avant, puisque l'Etat avait demandé une analyse pour l'implantation des archives de l'Etat sur deux sites (Tivoli et le site des abattoirs). Si le Conseil d'Etat choisit le site des Abattoirs, il est clair que nous devons trouver une solution pour les déchets carnés, mais aussi pour le boucher qui exploite les abattoirs. Il a un volume intéressant et son commerce marche bien. Il a aussi implanté son laboratoire aux abattoirs et il faudra trouver une solution pour qu'il puisse s'implanter sur un autre site. Vous vous souvenez que nous avons mis en route une procédure pour pouvoir implanter les déchets carnés sur la décharge des Bulles. Nous n'avons pas abandonné ce projet, mais nous ne l'avons pas réactivé en attendant de savoir ce qui allait se passer avec les abattoirs. Rien n'est encore assuré, mais nous avons en tout cas le soutien du chef du Département, et nous verrons comment ce dossier peut évoluer le moment venu. Nous mettrons tout de suite en route la procédure, aussi bien pour les déchets carnés, que pour l'exploitation des abattoirs et du laboratoire du boucher concerné.

Mme Fabienne Montandon, présidente : Nous passons au chapitre des *Services industriels*. Puisque c'est fini, je ne sais pas s'il y a des questions.

Nous passons à la page 113, *les investissements*. Je ne sais pas s'il y a aussi des questions sur ce chapitre. S'il n'y en a pas, nous passons à la page 119, *le bilan*. Sinon, nous passons au vote de l'arrêté à la page 162, *approbation des comptes 2003*.

L'arrêté est accepté par 36 voix sans opposition.

Les rapports de la commission des comptes et des sous-commissions sont acceptés par 36 voix sans opposition.

Le bilan de la législature est accepté par 36 voix sans opposition.

PAUSE

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS****RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 3'700'000.-- TTC
pour l'aménagement du réseau routier communal
(rue Louis-Joseph-Chevrolet et rue des Crêtets)
entre le giratoire de la Combe-à-l'Ours et la rue de Morgarten
et la construction d'un parking sur le terrain du "Paddock"

(du 15 mars 2004)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

P r é a m b u l e

Dans sa séance du 20 mai 2003, votre Conseil a refusé la demande de crédit de Fr. 3'918'000.- TTC destinée à l'aménagement du réseau routier communal entre le giratoire de la Combe-à-l'Ours et la rue Morgarten ainsi qu'à la construction d'un parking sur le terrain du « Paddock ».

Suite à ce refus, il a été décidé de se laisser le temps de la réflexion mais aussi de voir comment évoluait le dossier de la H20 ; en particulier la première étape de ce projet entre le Haut-du-Crêt et le giratoire de la Combe-à-l'Ours ainsi que l'aménagement du carrefour Crêtets-Liberté.

Plusieurs mois ont passé sans évolution notable du dossier H20 sur le plan technique en tous les cas. Il s'avère cependant que les travaux entre le Haut-du-Crêt et le giratoire de la Combe-à-l'Ours vont débiter au mois d'avril. Par ailleurs, le giratoire Crêtets-Liberté sera mis à l'enquête prochainement en vue d'une réalisation en 2004-2005.

Cela étant, suite au refus du rapport du 2 mai 2003, nous avons procédé à l'examen de toutes les questions et objections des membres de votre Conseil qui ont conduit à son rejet et tenté d'en faire la synthèse. Cela s'est avéré impossible tant les demandes étaient extrêmement diversifiées, voire contradictoires.

Nous avons donc jugé que les motifs qui nous avaient amenés à présenter cette demande de crédit avaient été mal compris et peut-être mal étayés car nous

persistons à penser que le projet présenté est à même de résoudre les problèmes qui vont se poser avec l'ouverture de la première étape de la H20 à fin 2005 et même qu'il est impératif de prévoir ces aménagements.

Nous allons donc expliciter les points cruciaux de ce projet en tentant de répondre aux nombreuses interrogations des membres de votre Conseil et en présentant les modifications apportées au projet initial.

Nous avons toutefois pris le parti de ne pas traiter les questions qui, à notre avis, sortent du cadre de ce rapport, en particulier le problème du report modal et de la création d'un métro sur site CFF et CJ. Il en est de même pour la création de parkings d'échange, pour lesquels un groupe d'étude a été formé.

Justification du projet

1. SERVICE D'INTERVENTION ET DE SECOURS (SIS)

La situation actuelle est la suivante : lors des interventions du SIS, la sortie des véhicules de la caserne de l'Hôtel-de-Ville est protégée par le système de signalisation lumineuse. Toutes les transversales antagonistes sont bloquées par mise au rouge sur le parcours déterminé par le lieu de l'intervention et la voie des véhicules libérée par mise au vert sur son tracé. Cela permet notamment de parvenir rapidement à la rue Fritz-Courvoiser, à la rue du Versoix, à l'avenue Léopold-Robert et à la rue du Grenier, soit aux 4 points cardinaux. Les sirènes des véhicules suffisent alors à assurer leur passage dans les rues à circulation moins importante. On constate donc, contrairement à ce qu'affirmait un Conseiller général, que les véhicules du SIS ne se jettent pas dans le trafic de la rue de l'Hôtel-de-Ville puisque ce trafic a été « supprimé » par blocage aux entrées et libération à l'avant des parcours du SIS.

Pour que les véhicules du SIS puissent progresser aussi rapidement que souhaitable, il faut que d'une part la voie soit libre devant eux et d'autre part qu'elle soit suffisamment large ; c'est le cas sur la rue de la Balance et la rue Neuve où aucun trafic ne subsiste ainsi que sur l'avenue Léopold-Robert où deux, voire trois voies permettent à la limite de se faufiler entre les véhicules plus lents.

Or, que se passera-t-il si aucun des aménagements proposés dans notre précédent rapport n'est réalisé ?

La protection de la sortie des véhicules du SIS sur Louis-Joseph-Chevrolet par l'installation d'une signalisation lumineuse n'a pas été contestée.

Les problèmes se poseront une fois les véhicules d'intervention insérés dans les courants de la circulation. Si le gabarit actuel de la route est conservé et qu'il n'y a aucune signalisation lumineuse dans les carrefours critiques, permettant à la fois de bloquer les circulations antagonistes et de libérer les parcours prioritaires, les véhicules du SIS seront contraints, soit de suivre le flux de circulation, soit de circuler à contre-sens dans un trafic souvent important. Ils seront donc obligés de le faire à très faible vitesse.

Le projet soumis à votre approbation a, sur ce point en particulier, été soigneusement étudié. En direction Ouest, la piste bus pourra être empruntée par les véhicules d'intervention qui auront voie libre jusqu'au giratoire de la Combe-à-l'Ours. De là, ils pourront poursuivre leur route jusqu'au Crêt-du-Loche ou au Loche par la nouvelle H20, la traversée du giratoire ne devant pas poser de problème; en direction du giratoire du Grillon et dans celui-ci, le parcours des véhicules du SIS sera libéré par le système de signalisation lumineuse du giratoire qui bloquera les courants antagonistes.

En direction de la Ville, les véhicules auront à leur disposition la voie de droite, pour autant qu'elle soit libre et la voie centrale qui permettra d'effectuer des dépassements si nécessaire et ceci jusqu'au carrefour Morgarten, la traversée du giratoire de Polyexpo ne posant pas de problème pour autant qu'il soit construit avec deux voies de circulation.

Au-delà du carrefour Morgarten et jusqu'au futur giratoire Crêtets-Liberté, le parcours devant les véhicules du SIS sera libéré par le système de signalisation lumineuse prévu dans le projet des Ponts et chaussées. Il en sera de même pour la descente sur le Grand-Pont et l'insertion dans l'avenue Léopold-Robert. La rue des Crêtets, en Est du giratoire, ne posera également pas de problème.

On retrouvera donc ainsi le pendant de la situation actuelle avec la nouvelle caserne du SIS. Il nous apparaît par ailleurs d'une logique élémentaire d'assurer aux véhicules du SIS un accès rapide aux lieux d'intervention et cela en toutes circonstances.

Il aurait été tout de même paradoxal de construire une nouvelle caserne avec toutes les commodités d'usage et de ne pas assurer les meilleures conditions de circulation possibles à leurs véhicules.

Ajoutons enfin qu'il est impératif que même en cas de travaux sur Louis-Joseph-Chevrolet, la circulation des véhicules du SIS soit assurée en toutes circonstances. Là encore, seule une route à trois voies le permettra.

2. TRANSPORTS EN COMMUN (TC)

Afin de favoriser les transports publics, plusieurs moyens sont à disposition : la création de sites propres, la priorité accordée par les feux et les voies réservées. Pour les bus et trolleybus, seuls les deux derniers sont applicables et appliqués pratiquement partout où cela est possible en Ville de La Chaux-de-Fonds.

Pour les voies réservées, une condition est impérative, il faut que la chaussée soit à trois voies pour une voie bus et quatre voies pour deux voies bus, sauf pour les rues en sens unique (exemple rue du Dr-Coullery).

Depuis longtemps, les TC-TRN sont pénalisés par les bouchons sur le boulevard des Eplatures et une voie bus serait à cet endroit d'une grande utilité et ce jusqu'au Haut-du-Crêt. Malheureusement, l'espace disponible rend l'aménagement d'une voie bus impossible sans augmentation du gabarit de la chaussée. Par contre, avec la réalisation de la première étape de la H20 et l'aménagement de la rue Louis-Joseph-Chevrolet, le trafic devrait être plus fluide sur le

boulevard des Eplatures jusqu'au giratoire du Grillon, voire réservé au trafic local, aux transports publics et aux cyclistes entre ce giratoire et le Haut-du-Crêt avec réaménagement de ce secteur.

Par contre, sur la rue Louis-Joseph-Chevrolet, il nous apparaît judicieux d'attribuer la voie de droite entre la caserne du SIS et le giratoire de la Combe-à-l'Ours aux bus du fait que l'élargissement de cette rue est indispensable au bon fonctionnement des activités du SIS.

Pour le tronçon entre Morgarten et la caserne du SIS, il n'est pas envisageable de réserver une voie pour les bus et ceci en raison des refuges pour piétons situés dans la voie mixte et qui sont indispensables pour assurer leur sécurité. La mise à trois voies de ce tronçon de la rue Louis-Joseph-Chevrolet contribuera cependant à fluidifier le trafic et sera en conséquence favorable aux transports publics.

3. Feux dans les giratoires

Contrairement à ce qu'affirmait un Conseiller général dans son intervention, nous n'innovons pas en préconisant l'installation d'une signalisation lumineuse dans deux giratoires, Grillon et Crêtets-Liberté. En effet, pour le constater, il n'est pas besoin de se déplacer très loin, soit à St-Blaise où un giratoire est équipé de feux pour favoriser la sortie des véhicules des TN ou à Lausanne, où de tels dispositifs à l'usage des piétons ont été mis en place afin d'assurer leur sécurité dans les traversées des bretelles d'accès à deux voies.

Les feux que nous vous proposons d'installer auront donc deux fonctions :

La première est d'assurer la voie libre aux véhicules du SIS comme nous l'avons explicité ci-dessus et la seconde, d'assurer la sécurité des piétons qui actionneront les feux à la demande afin de ne pas entraver de manière excessive le trafic automobile. Ce souci d'assurer la sécurité des piétons est par ailleurs l'argument avancé par le Service des Ponts et chaussées de l'Etat dans la dernière variante du projet de giratoire Crêtets-Liberté qui sera mis à l'enquête publique prochainement.

Nous pensons donc qu'il s'agit d'un bon compromis qui n'avantage pas excessivement le trafic automobile par rapport aux piétons et qui se combine bien avec les nécessités d'assurer en toutes circonstances des passages sécurisés aux véhicules du SIS.

4. Piétons et cyclistes

Il a été reproché au Conseil communal de ne pas s'être préoccupé des cyclistes dans le projet présenté. Il est vrai qu'aucun aménagement spécifique n'était prévu et deux raisons peuvent être évoquées sans pour autant excuser d'avoir passé sous silence ce problème ; l'absence d'un concept général de la circulation des cyclistes en Ville de La Chaux-de-Fonds et le nombre relativement faible de cyclistes sur les rues touchées par l'aménagement, l'un et l'autre étant par ailleurs liés.

Cela étant, si l'on veut favoriser l'usage du vélo tout en assurant la sécurité des cyclistes et cela à fortiori sur une route à fort trafic où, malgré la limitation à 50km/h, la vitesse de certains véhicules à moteur risque d'être plus élevée, il est important d'avoir des voies cyclables suffisamment larges, soit environ 1,50m. dans un tel cas selon les normes de l'Union suisse des professionnels de la route.

Le marquage des voies cyclables doit impérativement se faire en dehors des voies de circulation des véhicules à moteur et impliquent donc d'augmenter la largeur de la route ou de supprimer une des trois voies prévues dans notre projet, ce qui, comme nous l'avons démontré, pénaliserait d'une manière inacceptable les véhicules d'intervention du SIS.

Pour résoudre le problème, et comme cela avait été évoqué lors du débat de mai 2003, il est possible d'envisager, sur les trottoirs existants et à construire, des pistes cyclables mixtes pour deux roues légers et piétons.

Cette solution pourrait être adoptée depuis la rue Morgarten au giratoire de la Combe-à-l'Ours, moyennant des aménagements de minime importance au giratoire de Polyexpo notamment.

Le trottoir existant côté Sud de la rue Louis-Joseph-Chevrolet a une largeur de 3,0m. entre Morgarten et le giratoire de Polyexpo puis de 4,0m. jusqu'au giratoire de la Combe-à-l'Ours.

Il permettrait sans problème de faire coexister les piétons et les cyclistes dans le sens Ouest-Est.

Pour le sens Est-Ouest, le problème se complique du fait de l'impossibilité de construire un trottoir entre Morgarten et le Musée Paysan, ce qui implique que les cyclistes devront sur ce tronçon, rester sur la route. Il peut alors être envisagé, malgré la largeur réduite du trottoir projeté, soit 2,50m., de grouper piétons et cyclistes sur celui-ci. Cela implique cependant la nécessité de construire un nouveau trottoir jusqu'au giratoire de la Combe-à-l'Ours ainsi que cela était prévu dans notre premier projet. Il faut relever toutefois que la largeur de 2,50m. ne permet que difficilement la présence côte à côte de deux piétons et d'un cycliste, les largeurs nécessaires recommandées étant de 0,80m. à 1,20m. pour les piétons et de min 1,20m. pour les cyclistes.

Au vu du trafic relativement faible des uns et des autres dans cette zone, une telle solution nous paraît cependant acceptable.

Il nous a aussi été reproché de ne pas avoir été attentifs à la sécurité des piétons, en particulier au carrefour Morgarten-Crêtets. Cela n'est à notre avis pas justifié et nous allons le démontrer.

Au giratoire de la Combe-à-l'Ours, les piétons peuvent traverser la rue Louis-Joseph-Chevrolet en deux fois, un îlot séparateur de trafic entre les voies d'entrée et de sortie du giratoire étant aménagé et ayant qualité de refuge. Entre ce point et l'accès à la caserne du SIS, il n'est pas prévu de passage pour les piétons, le besoin n'étant actuellement pas avéré. Au droit de la caserne du SIS, un passage est prévu sans îlot séparateur de trafic au vu là aussi du faible trafic piétons. La création d'un tel îlot serait cependant envisageable, tout comme cela le serait aussi si la nécessité de créer des passages pour piétons entre l'accès à

la caserne du SIS et le giratoire de la Combe-à-l'Ours se faisait jour à l'avenir. La construction de tels îlots impliquerait cependant un léger élargissement local de la chaussée côté Sud. Entre la nouvelle route d'accès à Précimet et au bâtiment du SIS et le giratoire de Polyexpo, deux passages avec îlots séparateurs sont prévus car, à cet endroit, le trafic piétons est plus important.

Deux autres passages avec îlots séparateurs sont enfin prévus en Est du futur giratoire de Polyexpo et pour une liaison Polyexpo – arrêt de bus – Musée Paysan qui améliore la situation actuelle, pas vraiment satisfaisante.

Incontestablement, le problème le plus délicat se pose au carrefour Morgarten-Crêtets. A l'heure actuelle déjà, la situation n'est pas satisfaisante car les piétons traversent la chaussée au plus court. La création d'une troisième voie entre Polyexpo et Morgarten et l'existence de l'entrée-sortie d'un parking privé à proximité immédiate du carrefour rendent impossible la création d'un passage pour piétons avec îlot séparateur du trafic en Ouest du carrefour.

Pour résoudre le problème, nous proposons l'aménagement suivant:

- Un passage pour piétons avec îlot séparateur des deux courants de trafic sera réalisé en Est du carrefour.
- Des obstacles sous forme minérale (galets) ou végétale (haie basse) seront disposés de façon à dissuader les piétons de traverser en dehors du passage pour piétons. Le trottoir Sud sera déplacé en retrait de la chaussée sur une longueur de 50m. environ.
- L'abri-bus sera conservé et l'arrêt des TC légèrement décalé en Est.

Avec cette disposition, les piétons seront bien protégés et conduits naturellement de la rue Morgarten au passage des Naturalistes.

Plantation d'arbres

Le souhait a été exprimé de procéder à des plantations d'arbres en bordure de chaussée.

Le côté Sud de la rue des Crêtets et de la rue Louis-Joseph-Chevrolet est arborisé jusqu'au chemin de la Combeta, en face de l'accès à la caserne du SIS. Depuis ce point, il n'y a pas d'arbres en arrière du trottoir mais des plantations ont été effectuées sur terrains privés.

Du côté Nord de la chaussée, aucun arbre n'a été planté dans le parc de Frameries, car il est exploité par un agriculteur. Entre le giratoire de Polyexpo et le bâtiment du SIS, les terrains privés sont ou seront arborisés. Entre le SIS et le giratoire de la Combe-à-l'Ours, seul le chésal dit « du CTMN » est en partie arborisé.

Nous vous proposons de procéder à des plantations d'arbres au Sud de la chaussée entre la caserne du SIS et le giratoire de la Combe-à-l'Ours, et au Nord de la chaussée, dans le parc de Frameries. Entre le bâtiment du SIS et le giratoire de la Combe-à-l'Ours, la plantation d'arbres est impossible en raison de

la zone réservée pour la décharge à neige et en fonction de la différence de niveau entre la route et le terrain en contrebas. (voir Annexe 3, coupe B-B)

Si l'on estime la plantation de 30 arbres environ, l'investissement se situe entre Fr. 100'000.- et Fr. 150'000.-, y inclus tous les travaux de génie-civil.

Parking du Paddock

Nous maintenons notre proposition d'aménagement de places de parc en bordure du terrain communal « du Paddock » réduit toutefois à 147 places. Ce parking est indispensable puisqu'il est amené à remplacer les places de parc temporaires autorisés sur la rue Louis-Joseph-Chevrolet en cas de manifestations à Polyexpo. En raison de l'augmentation du trafic et de la nécessité absolue de laisser le passage aux véhicules d'intervention du SIS, une telle pratique deviendra en effet impossible. L'aménagement « en groise », relativement économique permettra même, à terme, de le supprimer si une autre solution sous forme de parking d'échange était trouvée et que ces places de parc devenaient superflues.

Il a en outre été décidé de renoncer à installer un éclairage public sur ce parking au vu de son utilisation occasionnelle et donc par mesure d'économie mais aussi parce qu'il bénéficiera de l'éclairage de la rue des Crêtets.

Distribution de la circulation sur le réseau routier communal

Lors de la mise à l'enquête publique de la première partie de la H20 entre le Haut-du-Crêt et le giratoire de la Combe-à-l'Ours, l'ATE a demandé que la trafic empruntant la route cantonale actuelle soit massivement reporté sur la nouvelle route.

La conséquence de cette demande, au demeurant justifiée, est que le 70% du trafic entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds arrivera par la H20 au giratoire de la Combe-à-l'Ours.

Les véhicules en transit ou se rendant dans les parties Sud et Est de la Ville emprunteront donc en très grande majorité la rue Louis-Joseph-Chevrolet puis les rues des Crêtets ou de l'Helvétie plutôt que de se rabattre sur le boulevard des Eplatures.

Jusqu'à l'ouverture complète de la H20, la circulation est donc appelée à augmenter fortement sur Louis-Joseph-Chevrolet et à se répartir sur Crêtets et Helvétie. A la demande des riverains de la rue de l'Helvétie, nous avons accepté de répartir le trafic supplémentaire entre la rue des Crêtets et celle de l'Helvétie, malgré le gabarit plus favorable de cette dernière, et ainsi partager les nuisances supplémentaires inévitables, d'où notamment la construction d'un giratoire à Polyexpo qui laisse le choix de l'itinéraire à l'automobiliste.

La solution retenue est donc un compromis entre les exigences des uns ou les souhaits des autres de limiter les nuisances en répartissant le trafic.

Pour la sécurité des piétons, tous les passages pour piétons de la rue de l'Helvétie ont été munis d'îlots séparateurs de trafic ces dernières années et le giratoire Helvétie-Abraham-Robert est un modérateur de trafic. Il ne nous apparaît pas que des aménagements supplémentaires soient nécessaires mais l'évolution du trafic sera suivie de près afin de prendre des mesures complémentaires éventuelles.

Sur la rue des Crêtets, la largeur de la chaussée ajoutée au volume de trafic ont un effet modérateur. Il a été mis en place deux passages pour piétons avec îlots séparateurs de trafic de faible largeur dans la zone la plus peuplée. En cas de réalisation du lotissement du Paddock, un passage protégé pourrait être réalisé au droit de celui-ci.

Les buts visés par cette demande de crédit sont donc pour rappel :

- Assurer une sortie libre pour les véhicules du SIS, tant en Est qu'en Ouest de leur caserne.
- Faciliter le trafic des TC – TRN.
- Améliorer la fluidité du trafic individuel en particulier au carrefour de Polyexpo.
- Améliorer la sécurité des piétons par la construction d'un trottoir du côté Nord de la route depuis l'arrêt de bus situé au Sud-Ouest du Musée Paysan jusqu'au giratoire de la Combe-à-l'Ours.
- Améliorer la sécurité des cyclistes.

Les aménagements soumis à votre approbation sont donc constitués de quatre éléments :

- Construction d'une troisième piste et d'un trottoir entre le carrefour Polyexpo et le giratoire de la Combe-à-l'Ours (voir annexes 1 et 3).
- Construction d'une troisième piste avec largeur réduite entre la rue de Morgarten et le carrefour Polyexpo ainsi que d'un trottoir au Nord de la rue, entre l'arrêt de bus et ledit carrefour à l'Ouest du Musée Paysan (voir annexes 1,2 et 3).
- Construction d'un giratoire au carrefour de Polyexpo (voir annexe 2)
- Aménagement d'un passage pour piétons au carrefour Crêtets-Morgarten (voir annexe 4).

En conséquence, nous reprenons donc ci-dessous, avec quelques modifications, les développements de notre rapport du 2 mars 2003.

Construction d'une troisième piste et d'un trottoir

La création de trois voies au lieu de deux actuellement sur toute la longueur de l'aménagement permettra d'affecter une voie pour chaque sens de circulation entre la rue de Morgarten et l'entrée de la caserne du SIS et une piste centrale mixte qui assurera les tourner à gauche pour les accès aux entreprises et les déviations du trafic en cas de problèmes sur une des deux autres voies. Ce

principe des trois voies d'une largeur de 3.40m. ou 3,50m. pour les deux voies Nord et Sud et de largeur variable pour la piste mixte centrale assurera en tous les cas le passage des véhicules d'intervention du SIS. Pour les piétons, des passages sécurisés seront créés avec refuge au centre de la chaussée en cinq endroits entre la rue de Morgarten et la caserne du SIS.

Le rapport déposé en mars 2003 a provoqué une forte réaction de l'ASPAM et du Musée Paysan en raison d'engagements qui avaient été pris en 1979 dans le cadre de la demande de crédit du premier élargissement de cette rue. Après concertation, un arrangement avait été trouvé entre ces associations et le Conseil communal, avalisé par un communiqué commun inclus dans le rapport du Conseil communal adopté le 26 juin 1979.

Cet arrangement stipulait que le pré devant le Musée Paysan ne devait pas être touché en particulier par la réalisation d'un trottoir au Nord.

Nous regrettons que les engagements pris à l'époque aient échappé à notre vigilance et nous avons en conséquence repris contact avec l'ASPAM et le Musée Paysan pour rechercher une solution satisfaisante pour les deux parties. Nous pensons l'avoir trouvée en modifiant notre projet sur le tronçon entre la rue de Morgarten et le carrefour Polyexpo. Celui-ci se présentera ainsi (voir annexe 3 coupe A-A) :

- La nouvelle route aura une largeur de 10.00m., soit deux voies de circulation Nord et Sud de 3.50m. et une piste mixte centrale de 3.00m.
- Le bord de la route côté Sud n'est pas modifié.
- Le bord de la route côté Nord se situera sur la limite arrière actuelle de la zone aménagée devant le Musée Paysan pour les usagers des TC - TRN.
- Un nouvel arrêt pour les bus sera aménagé sur la chaussée, en Ouest du Musée Paysan et un trottoir sera construit depuis cet arrêt jusqu'au nouveau giratoire, ainsi qu'un chemin de liaison vers le Musée Paysan et la Maison de la Bruyère.
- Un éclairage public respectueux du site sera installé.

Les modifications par rapport au projet initial peuvent être justifiées de la manière suivante.

La piste mixte centrale réduite de 3.50^m. à 3.00^m. sur ce tronçon est admissible car elle est essentiellement affectée aux mouvements de tourner à gauche et donc parcourue à faible vitesse. Sur le reste de l'aménagement par contre, elle peut servir occasionnellement de voie de dépassement.

La nécessité de construire un trottoir au Nord de la chaussée, n'est pas avérée, les terrains situés de ce côté de la route étant en zone verte et non constructibles. Un chemin pour piétons en retrait de la chaussée pourrait être ultérieurement réalisé entre la rue Morgarten et le Musée Paysan à travers le parc de Frameries. Ainsi la largeur totale de l'aménagement peut être réduite de 3.50^m. par rapport au projet initial sans péjorer le trafic ni le confort des piétons tout en préservant l'entrée du Musée Paysan.

Pour le tronçon entre le giratoire de Polyexpo et le giratoire de la Combe-à-l'Ours, nous avons pris l'option de réduire le gabarit total de la chaussée de 10.50m. à 10.20m., soit 3 voies de 3,40m. au lieu de 3,50m. Bien que cela ne réponde pas à des conditions optimales de circulation des véhicules lourds, en particulier en période hivernale, nous estimons que cela ne posera pas de problèmes la plupart du temps, ni pour les TC, ni pour le SIS.

Enfin, les trottoirs existants et nouveaux seront aménagés, par marquage, pour accueillir piétons et cyclistes.

Construction d'un giratoire au carrefour Polyexpo

Le giratoire avait été prévu dans le cadre du plan de quartier "Carré Clair", approuvé en 1993 mais sa construction a été différée en raison des incertitudes liées à son dimensionnement par rapport au tracé de la H 20. Les difficultés d'intégration de plusieurs courants de trafic sont aujourd'hui évidentes depuis la construction des bâtiments industriels de Carré-Clair (Tech - Area). Leur promoteur souhaite donc que le giratoire prévu dans le plan de quartier soit enfin construit. Le moment est donc opportun de réaliser celui-ci en complément des autres aménagements.

Ce giratoire aura un diamètre extérieur de 36 m. à la demande des Ponts et chaussées qui en ont fait une exigence pour que la Ville puisse bénéficier d'une subvention de l'Etat. C'est le diamètre adopté préalablement pour le double giratoire des Forges et ceux du Grillon et de la Combe-à-l'Ours (voir Annexe 2).

Les cyclistes qui circuleront sur les trottoirs emprunteront les passages pour piétons pour traverser le giratoire.

Aménagements complémentaires

L'aménagement du réseau routier ne sera cependant pas suffisant pour assurer un accès facile aux lieux d'accidents et de sinistres pour les véhicules du SIS. En effet des problèmes se poseront en Est au carrefour Crêtets - Liberté, à la sortie de la caserne du SIS sur Louis-Joseph-Chevrolet et en Ouest au giratoire du Grillon.

Au carrefour Crêtets - Liberté, la signalisation lumineuse actuelle est obsolète et ne permet pas de programmer des phases spéciales pour accorder la priorité aux services de secours. Dans le cadre du projet de transformation de ce carrefour, les Ponts et chaussées ont prévu de réaliser un giratoire avec feux pour les piétons et les services de secours. Ce projet sera mis à l'enquête prochainement.

A la sortie de la caserne du SIS sur la rue Louis-Joseph-Chevrolet une signalisation lumineuse doit aussi être installée qui coupera les courants de trafic lors de la sortie des véhicules d'intervention.

Au giratoire de la Combe-à-l'Ours, l'installation d'une signalisation lumineuse n'est pas nécessaire, le parcours des véhicules du SIS étant un tourner à droite en direction du Pont de la Combe-à-l'Ours. Par contre, au giratoire du Grillon, il est impératif d'installer une signalisation lumineuse pour assurer le dégagement du carrefour pour les véhicules du SIS en direction de l'aéroport et du Locle ainsi qu'en direction du Chemin du Grillon.

En sus de l'aménagement de ce tronçon du réseau routier communal, il sera procédé à la pose d'un nouveau revêtement bitumineux sur l'ensemble de la chaussée de façon à éviter de devoir effectuer ces travaux dans les dix à quinze prochaines années. Cette pose de revêtement aurait de toute manière dû être effectuée dans les deux ans à venir au vu de l'usure constatée.

Sur la rue des Crêtets le réaménagement de deux arrêts de bus en « demi-baignoire » est prévu pour faciliter le trafic individuel et le passage des véhicules du SIS sur cette rue étroite.

Il n'y aura pas de changement pour les cyclistes sur cette rue au vu de son gabarit. Il leur sera conseillé de passer par la rue Jacob-Brandt depuis le carrefour Morgarten ou par la rue de l'Helvétie depuis Polyexpo.

Eclairage public

Au vu de l'élargissement de la chaussée, il est nécessaire de renforcer l'éclairage public en prévoyant des candélabres de chaque côté de celle-ci, conformément aux recommandations de l'Union Suisse pour la Lumière (USL), alors qu'actuellement il n'est installé que d'un seul côté de la route.

De ce fait, sur le tronçon entre les giratoires de la Combe-à-l'Ours et de Polyexpo, des mâts seront implantés côté Nord de la chaussée. Pour le tronçon entre la rue de Morgarten et le carrefour Polyexpo, le projet a été adapté.

En effet, suite à l'abandon du trottoir devant le Musée Paysan et à la réduction de la piste mixte centrale de 3.50 mètres à 3.00 mètres sur ce tronçon, l'éclairage bilatéral sera prolongé uniquement jusqu'à l'extrémité Nord-Est du nouveau trottoir. Par conséquent, aucun candélabre ne sera installé devant le Musée Paysan et jusqu'à celui existant au Nord de la chaussée, du côté des Abattoirs. Au vu de l'importance du trafic et afin d'assurer un éclairage réglementaire du passage piétons situé à l'extrémité Nord-Est du nouveau trottoir, un mât de l'ordre de 6 mètres de hauteur supportant un éclairage d'appoint sera mis en place.

Les travaux d'installation de l'éclairage public sont assurés par SIM SA. Les crédits de réalisation sont pris en charge par cette société.

Sur la base d'un amortissement en 20 ans avec un taux d'intérêt à 4,75%, il en découle une charge financière annuelle à charge de la ville de Fr. 10'250.-- à laquelle il convient d'ajouter le coût de l'énergie consommée de quelques Fr. 1'900.-- (puissance de 3.0 kW sur une durée de fonctionnement de 4200 h par an), ainsi qu'un montant de Fr. 850.- pour l'entretien.

L'incidence financière totale à charge de la ville se montera donc à Fr. 13'000.- par an (TTC).

Coût des travaux

Le coût des travaux décrits ci-dessus a été devisé. Ils représentent les montants suivants :

Elargissement des rues et giratoire	Fr.	2'422'000.-- TTC
Pose de revêtement bitumineux	Fr.	310'000.-- TTC
Aménagement d'arrêts de bus sur rue des Crêtets	Fr.	100'000.-- TTC
Plantation d'arbres	Fr.	150'000.-- TTC
Signalisation lumineuse (y c. frais d'étude)	Fr.	300'000.-- TTC
Signalisation routière	Fr.	60'000.-- TTC
Modification conduite d'eau dans giratoire	Fr.	48'000.-- TTC
<u>"Parking Paddock"</u>	Fr.	110'000.-- TTC
Honoraires et frais	Fr.	200'000.-- TTC
Total	Fr.	3'700'000.-- TTC

Détail du poste "Elargissement des rues et giratoire"

OUVRAGES		Chaussées et trottoirs	CANALISATIONS
Modification carrefour Morgarten-Crêtets	Fr.	42'000.-- TTC	10'000.-- TTC
Elargissement Crêtets entre Morgarten et Helvétie	Fr.	300'000.-- TTC	40'000.-- TTC
Giratoire POLYEXPO	Fr.	670'000.-- TTC	40'000.-- TTC
Elargissement Louis-Joseph- Chevrolet entre Helvétie et Combata	Fr.	510'000.-- TTC	90'000.-- TTC
Elargissement Louis-Joseph- Chevrolet entre Combata et giratoire Combe-à-l'Ours	Fr.	660'000.-- TTC	60'000.-- TTC
Total	Fr.	2'182'000.-- TTC	240'000.-- TTC
Total	Fr.		2'422'000.-- TTC

Le coût élevé de ce giratoire est dû au fait qu'il s'agit quasiment d'une construction nouvelle. En effet, toutes les bordures doivent être déposées, les niveaux de la route complètement modifiés pour permettre l'évacuation des eaux, le réseau des canalisations reconstruit et complété.

Tous les raccordements aux routes d'accès et propriétés privées doivent être repris et les trottoirs construits à neuf.

En outre, comme il est indispensable de maintenir quasi en permanence tous les courants de trafic, les travaux doivent être exécutés par étapes avec création de pistes provisoires.

Financement

Tous ces travaux étant effectués sur des routes communales, les frais seront à la charge de la Commune. Toutefois, étant donné que ces travaux sont une conséquence du projet H20 par les reports de trafic que cela pourra engendrer à terme, l'Etat, par courrier du 26 octobre 2001, a décidé d'accorder, dans le cadre du fonds des routes communales, une subvention de 60 % du coût des travaux d'aménagement du réseau routier communal. Les montants pris en compte pour le subventionnement n'ont pas été détaillés avec le Canton en fonction notamment des modifications intervenues depuis 2001 et en particulier de la nécessité d'installer une signalisation lumineuse.

En outre une subvention fédérale basée sur l'ordonnance sur la protection de l'air (Opair) devrait pouvoir être obtenue par le Canton en raison de l'amélioration de la fluidité du trafic par la construction à terme des giratoires Crêtets / Liberté, de Polyexpo et du réaménagement du giratoire de la Combe-à-l'Ours.

La TVA sur les travaux effectués par SIM SA pourra être récupérée.

Les postes « Elargissement de rues et giratoire » (Fr. 2'422'000.--) et « Pose de revêtement bitumineux » (Fr. 310'000.--) pourront bénéficier de subvention.

Au vu de nos estimations, le montant de ces subventions devrait avoisiner Fr. 1'650'000.--.

Le montant à charge de la Ville sera donc de Fr. 2'050'000.—environ.

Il faut encore préciser que, selon le projet actuel de la H20, après ou en parallèle à la construction du tronçon entre le Haut-du-Crêt et le giratoire de la Combe-à-l'Ours, un élargissement à trois voies du Pont des Eplatures sera nécessaire pour assurer une répartition équitable du trafic selon les indications données en début de rapport.

Cet aménagement faisant partie du réseau routier communal pourrait entraîner une dépense d'environ Fr. 500'000.-- à charge de la Ville selon l'état actuel des projets connus, un crédit complémentaire sera alors demandé en temps utile. L'agrandissement du giratoire de la Combe-à-l'Ours sera lui entièrement à charge de l'Etat.

Conclusion

Le rapport de mai 2003 relatif au même objet avait été refusé par votre Conseil. Comme développé en préambule, nous avons essayé de tenir compte de la plus grande partie des remarques et demandes faites lors du débat dans l'élaboration de ce nouveau rapport.

Nous estimons donc que cette demande de crédit permettra de répondre aux besoins des divers usagers et de réaliser un complément indispensable, tant à la réalisation de la première étape de la H2O qu'à la mise en service à l'automne 2004 de la nouvelle caserne du SIS.

L'ATE, lors d'une rencontre récente avec le Conseil communal a été informée qu'un nouveau rapport serait présenté prochainement au Conseil général.

Le projet de rapport a été soumis à la Commission des Travaux publics qui y a apporté quelques modifications et qui l'a approuvé par 3 oui, 1 non et 2 abstentions dans la séance du 8 mars 2004.

Enfin, une présentation de ce rapport sera faite aux Conseillers généraux le mercredi 17 mars 2004.

Le Conseil communal exprime donc le souhait que, ayant tenu compte des remarques formulées, ce rapport soit accepté.

En conséquence, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du présent rapport et d'adopter l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
vu un rapport au Conseil communal
arrête :

Article premier.- Un crédit de Fr. 3'700'000.-- TTC est accordé au Conseil communal pour l'aménagement du réseau routier communal entre le giratoire de la Combe-à-l'Ours et la rue Morgarten.

Article 2.- Ce crédit figurera à raison de :

CHF 3'292'000.-- au compte des investissements des Travaux publics

CHF 360'000.-- au compte des investissements de la Police

CHF 48'000.-- au compte des investissements de SIM

Article 3.- Les investissements mentionnés seront amortis au taux annuel de 2,5% pour les Travaux publics, 10% pour la Police et 5% pour SIM.

Article 4.- Les subventions fédérales et cantonales viendront en déduction du présent crédit.

Article 5.- La dépense sera comptabilisée au compte des investissements.

Article 6.- Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de l'exécution desdits travaux.

Article 7. - Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Chs Augsburger

La Secrétaire:
C. Stähli-Wolf

M. Francis Portner, pop-us : Tout d'abord, j'aimerais rappeler quelle fut la position du POP en date du mardi 20 mai 2003 sur le même objet. Nous avons accepté le précédent crédit en précisant que : "élargir les routes, favoriser le trafic routier, c'est un certain type de réponse en matière de politique des transports de notre région". Nous pourrions voir une antinomie dans cette acceptation de crédit assortie d'une telle déclaration de principe. Cependant, notre groupe pense que certains aménagements routiers méritent d'être finalisés, spécialement ceux qui permettent à un réseau de communication de devenir cohérent. Dans le cas qui nous occupe ce soir, les déclencheurs incontournables sont la H20 et le SIS. Nous ne contestons pas ces deux éléments et acceptons donc d'entrer en matière sur les aménagements du réseau routier communal figurant dans le rapport. Il est vrai également que ce genre de réalisation débouchant sur des aménagements uniquement, génèrent presque inévitablement des problèmes et des oppositions. L'an passé, dans notre intervention, nous n'étions pas entrés dans les détails des solutions proposées et vous avez pu penser que nous trouvions le projet parfait et que donc nous ne partagions aucune de vos préoccupations de l'époque. Nous le comprendrions. Ce soir, nous nous permettons d'entrer plus en détail sur le projet et d'y apporter notre évaluation.

Point 1. Nous souhaiterions que les aménagements proposés ici soient discutés dans le groupe de travail chargé de réfléchir à la sécurité des écoliers. Le Conseil communal est invité à rechercher une cohérence dans les mesures qui seront certainement à prendre à ce propos.

Point 2. Nous tenons à relever le travail du Conseil communal afin de nous expliquer en détail les réponses qu'il pouvait apporter aux différentes interventions ayant amené au refus de l'an passé. Avec mon esprit cartésien, j'aurais toutefois souhaité en début d'argumentation un tableau relevant les points contestés à l'époque et les améliorations proposées ce soir, d'une manière synthétique nous permettant d'un coup d'œil de nous remémorer les enjeux. Cela m'a permis de relire intégralement le PV de la séance de mai 2003, ce ne fut pas inintéressant finalement.

Point 3. En page 2 du rapport, nous prenons acte du choix du Conseil communal de ne pas traiter ici le problème du report modal et la création de parkings d'échanges. Nous le regrettons politiquement parlant, tout en comprenant qu'en élargissant davantage la réflexion, nous n'arriverions plus à finaliser de projet tant la diversité des opinions bloquerait les décisions. Cependant, la politique de l'autruche n'est pas très visionnaire vous en conviendrez.

Point 4. La justification du projet en pages 2 et 3 est pertinente. Elle découle de notre acceptation unanime de la nouvelle implantation du SIS.

Point 5. En page 4, au chapitre des Transports en commun, nous partageons les conclusions du Conseil communal, en regrettant comme lui de ne pouvoir ficeler un projet idéal (quatre voies) favorisant un transfert modal vers l'utilisation plus fréquente des Transports en commun.

Point 6. Au niveau des feux dans les giratoires, cela nous semble une bonne formule. Les piétons qui les actionneront à la demande seront ainsi davantage en sécurité. Nous soutenons une telle mesure pour le futur giratoire Crêtets - Liberté par la même occasion.

Point 7. En page 5, nous abordons le point piétons et cyclistes. Nous estimons que pour les premiers, le projet de ce soir est acceptable. Les feux dans les giratoires, les îlots séparateurs, le déplacement d'un passage pour piétons et la limitation à 50 km/h sur le secteur sont autant de mesures qui vont dans le bon sens. En passant (c'est le cas de le dire), j'aimerais dire ici ma consternation de voir le nombre de piétons-adultes ne pas respecter les feux rouges au Pod. Inutile de vous dire que les enfants assistant à ce spectacle doivent être déconcertés. Mais revenons aux cyclistes, dont il est fait mention dans le rapport. Je trouve que c'est à ce propos que les aménagements sont les moins satisfaisants. Les conducteurs de deux roues se trouveront parfois sur la route, parfois sur le trottoir en compagnie des piétons ou encore sur les passages pour piétons dans les giratoires. Même si cette route n'est pas un lieu bucolique pour une promenade à vélo, les adolescents sont nombreux à se rendre au Bowling par exemple. Nous reprendrons ce point ultérieurement par le développement d'un postulat.

Point 8. Nous n'avons pas de problème particulier avec la plantation d'arbres prévue, ni avec la construction du parking du Paddock.

Point 9. En pages 11 et 12, vous nous parlez d'aménagements complémentaires qu'il s'agira de faire et de financer ensuite. Nous pensons qu'ils se justifient sur le principe.

Point 10. Finalement, notre groupe estime toujours nécessaire de réaliser ce projet qui, rappelons-le, coûtera un peu plus de 2 millions à la Ville, puisque des subventions cantonale et fédérale sont prévues.

Le POP acceptera donc la demande de crédit. Nous terminerons ici et interviendrons plus tard au sujet du postulat.

M. Philippe Lager, éco. : Les Verts n'aiment pas beaucoup l'extension des routes, surtout lorsqu'elles sont très larges et permettent à un flot d'automobiles de s'écouler. Pourtant, ils diront oui au rapport présenté par le Conseil communal. Cependant, ce oui sera assorti de toute une série de remarques, mais en évitant de refaire le débat du mois de mai de l'an dernier.

Premièrement, le projet ne diffère pas beaucoup de la deuxième mouture que nous avons combattue au mois de mai. Deuxièmement, ils regrettent que le tronçon de route ne s'inscrive pas dans un concept global des transports. Troisièmement, ils regrettent encore que ce projet s'inscrive dans le provisoire, qui peut, certes, durer très longtemps. Quatrièmement, la priorité des Verts va ailleurs que dans la construction de routes larges qui n'appellent que plus de trafic et ne résolvent rien en terme de mobilité. Cinquièmement, les Verts auraient aussi aimé que vous vous occupiez du transport modal et des parkings d'échanges. Sixièmement... non, je m'arrêterai là dans cette liste qui pourrait s'allonger !

Notre souhait serait de voir une route moins large, un petit giratoire, utilisé par un minimum d'automobiles, laissant le passage aux TC et au SIS. Mais, nous savons aussi que d'autres demanderont exactement le contraire, c'est-à-dire des routes plus larges avec plus de voitures et comme corollaire plus d'embouteillages. Accorder les violons de tout le monde sera impossible. Nous pensons que dans ce contexte, le Conseil communal a fait au mieux pour concilier des positions divergentes. Nous avons approuvé en son temps la construction de la caserne du SIS. Dans un esprit de

cohérence, nous devons donner à ce Service les moyens d'intervenir dans les meilleures conditions possible. Les Verts sont sensibles à la vitesse d'intervention du SIS en cas d'urgence. De la promptitude de son action peuvent dépendre des vies humaines. Nous nous moquons que les voitures n'avancent guère sur certains secteurs, puisque ces aléas montrent les limites de la circulation individuelle dans une zone urbaine. Mais que des vies humaines soient mises en danger parce que le SIS ne peut intervenir, nous ne saurions l'accepter. Il s'agit ici, si vous me permettez l'expression, d'écologie humaine.

Que cette route soit trop ceci, trop cela, c'est possible. Mais si le Conseil communal devait nous amener un nouveau projet, il aurait toutes les chances d'être trop ceci ou trop cela. Nous dirons oui à ce projet, car il est un bon compromis entre les tendances qui s'affrontent. Mais nous ne cesserons de rappeler dans nos interventions que le trafic en ville doit se résoudre par la création d'un concept global de la mobilité dans lequel sera inséré un véritable réseau de pistes cyclables, par le développement du transport modal et des parkings d'échanges, etc., sans oublier de rappeler que le moyen le plus simple et le plus sain de se déplacer dans les villes, et parfois le plus rapide, reste encore la marche. Je vous remercie.

M. Laurent Kurth, soc. : Ce ...xième crédit routier aura donné une ixième confirmation du fait que les crédits routiers en général, lorsqu'ils sont présentés au Conseil général, donnent le sentiment à au moins quarante et une personnes qu'elles sont plus compétentes que les ingénieurs et les techniciens qui ont planché sur le projet, et le PS n'échappe pas à la règle. Il a même fait mieux, puisque sur un groupe de quatorze conseillers généraux, en trois séances de groupe consacrées à ce sujet, nous avons réussi à exprimer au moins une trentaine d'avis différents. Vous me direz, c'est excusable, puisque le projet a été présenté trois fois. Nous en sommes encore à un score tout à fait normal.

Le contexte dans lequel se présente ce rapport est celui, et cela a été dit, de l'ouverture de la première étape de la H20, de l'ouverture du SIS et il faut le rappeler, de la densification de la zone industrielle, qui, en elle-même pose une série de difficultés que nous avons à régler. Les problèmes à régler sont l'insertion des véhicules du SIS dans le trafic et la fluidité de la circulation, la suppression des possibilités de parking sur la rue Chevrolet et la répartition des flux de trafic de cet axe en ville.

Le rapport, tout le monde en conviendra, apporte des réponses concrètes et des explications complémentaires non contestables, parce que de ce point de vue là, il faut souligner que les chefs de Services et les techniciens ont fait du bon travail, ils ont fait du moins leur travail. Les solutions qui nous sont présentées, d'abord techniques, sont acceptables sur certains points pour le groupe socialiste. C'est le giratoire de Polyexpo, notamment, qui contribue à la ventilation des flux de trafic, ce sont les feux de sortie pour le SIS, voire même dans les giratoires, qui permettent de libérer les pistes de circulation et c'est le parking du Paddock.

Mais au plan politique, ce rapport mélange des options, dans la mesure où il mélange des mesures urgentes d'une part, qui découlent du contexte que nous venons de décrire, avec la conception d'un investissement à plus long terme qui se veut plus durable. Pour le PS, il y aurait eu lieu de déterminer si ce rapport se voulait

être une réponse à une situation relativement urgente. à laquelle il fallait apporter des réponses également urgentes, mais limitées dans leur ampleur, ou alors si nous étions dans une perspective de politique générale de circulation, avec des investissements à plus long terme qui s'inscrivaient dans une politique générale. Si les mesures étaient urgentes, il fallait, de notre point de vue, limiter ces mesures. Nous avons dit lesquelles étaient acceptables, notamment les feux dans les giratoires. Mais les feux plus l'élargissement, et encore l'élargissement entre Polyexpo et Morgarten, nous semblent clairement ne pas répondre à une situation de seule urgence. Si nous nous trouvons dans un investissement plus durable, le Conseil communal aurait dû nous présenter des éléments de politique générale des transports. Nous avons exprimé un certain nombre de souhaits à cet égard dans le dernier débat, mais notamment des réponses sur les orientations dans lesquelles le projet s'inscrivait, sur la répartition entre les Transports publics et privés, sur la création de parkings de transfert, sur la création de pistes cyclables et sur la sécurité des piétons et des cyclistes.

En général, le groupe socialiste relève encore deux craintes. La première, c'est que la question de la sécurité des cyclistes et des piétons (cela a été relevé par mon préopinant) ne soit pas parfaitement réglée à certains endroits. Nous faisons faire de vrais gymkhanas à ces usagers de la voie publique et d'autre part, compte tenu des nombreux retournements de position que le DGT nous réserve ces derniers temps, le groupe socialiste craint que par cet investissement, nous rendions viable une solution qui tendrait à renoncer à la deuxième étape de la H20 dans le quartier de Polyexpo. Nous tenons sur ce point, encore une fois, à insister sur le fait que cette solution est à nos yeux pas viable et sur le fait que le Conseil communal devra insister auprès du DGT pour que cette deuxième étape se réalise.

Mais voilà, chacun a ses travers, le groupe socialiste a aussi les siens. Il fait tellement confiance à l'exécutif qu'il finit par avoir mauvaise conscience de lui dire non trois fois de suite. Nous disons en général que la fin de la législature est propice à l'allongement des débats, en l'occurrence, le groupe socialiste tentera de les raccourcir, soucieux de ne pas reporter ce débat au-delà de l'actuelle législature. Il renoncera à sa proposition annoncée lors de la dernière séance de renvoyer ce dossier en commission, jugeant que le travail ne pourrait vraisemblablement pas être terminé avant le mois de juin. Le groupe socialiste a quand même réussi à trouver quelques points d'accords. Le premier c'est de dire qu'il n'est pas convaincu du tout par les mesures qui étaient proposées, sans pouvoir les contester formellement en jugeant, encore une fois, que les techniciens qui s'étaient penchés sur le dossier avaient fait leur travail. D'autre part, qu'il n'est pas content de la façon dont les choses ont été amenées, dans la mesure où encore une fois, le travail politique a été un peu bâclé, nous semble-t-il; le fait que le rapport soit venu trois fois atteste en tout cas du point précédent. Compte tenu de tout ce qui précède, le groupe socialiste, une fois n'est pas coutume, n'a pas adopté de position unanime. Certains voteront oui, d'autres non et d'autres s'abstiendront. Je vous remercie.

M. Philippe Laeng, rad. : Lors de la présentation de mai 2003, le groupe radical se disait favorable à l'aménagement proposé, mais après analyse du second rapport, cela nous amène à plusieurs réflexions. Tous ces aménagements ne sont en réalité,

pour une partie en tout cas, que provisoires, et l'investissement est très important. La création d'une piste pour le SIS nous paraît un peu exagérée, car de nombreuses solutions de circulation existent, il suffit de les aménager. Nous ne mettons pas en cause le giratoire ainsi que le parking, mais pour les voies de circulation, il est tout à fait possible de faire passer les véhicules par la rue du Commerce depuis le giratoire Morgarten et les abattoirs, pour sortir au Sud du Grand-Pont aménagé avec des feux et libérer ainsi l'accès des véhicules vers le Bas-du-Raymond ou le Nord de la ville. Les camions de la Coop empruntent déjà cet itinéraire en hiver. Il est possible d'inverser la circulation dans la dernière partie de cette rue. C'est donc possible aussi pour le SIS. En direction du Locle, la nouvelle route sera à proximité du pont de La Combe-à-l'Ours qui sera aussi prochainement élargi.

Nous tenons à poser quelques questions. Pour le parking, est-il envisagé de faire participer les entreprises ou commerces alentours qui ne manqueront pas de l'utiliser pour leurs clients ou leur personnel, tels que fabriques d'horlogerie, magasin d'ameublement et aussi en parking privé pour les immeubles proches, hors des manifestations, bien entendu. Nous rappellerons que le parking de l'Hôpital est payant pour les employés.

Est-il vital pour le SIS d'avoir une piste réservée ?

Et troisièmement, le Conseil communal peut-il envisager d'autres solutions de circulation et de signalisation ?

Le groupe radical ne se dit pas vraiment convaincu par ce projet et il attendra les explications du Conseil communal pour se déterminer, mais il reste persuadé que des solutions plus économiques doivent être trouvées. Il faut aujourd'hui que ce dossier avance, sans cela il sera reporté en tout cas d'un an, voire plus. Nous remercions le Conseil communal de ses réponses.

M. Frédéric Hainard, lib.-ppn : Curieux rapport que celui qui nous est soumis ce soir ! Nous avons en effet déjà eu l'occasion de l'examiner, mais toujours avec la même redoutable attention à trois reprises.

Pour mémoire, la première fois, le Conseil communal le retire *in extremis*. La deuxième fois, il se le voit refuser et il revient ce soir *grosso modo* sous la même mouture que les versions précédentes, avec pour seule explication que le Conseil général avait des vues tellement divergentes sur le sujet que seul ce qui nous était proposé dès la première fois, était la meilleure solution. Cette manière de procéder est regrettable, elle nous laisse tout de même et malgré tout un goût amer.

Nous pourrions dès lors conclure, pour les mêmes motifs que le 20 mai 2003, au rejet de l'arrêté. Nous ajoutons cependant quelques remarques que nous mettrons en parallèle avec le développement de notre amendement qui est lié à ce point de l'ordre du jour. Par rapport à l'élargissement de la chaussée, nous sommes toujours sur la même position. Il n'est pas nécessaire. C'est un élargissement superflu, en tous les cas, temporaire. En effet, avec un tronçon à trois voies sur le trajet Combe-à-l'Ours - Morgarten, il y aura inévitablement et dans tous les cas, quoique nous en disions, un goulet qui se formera en Est, dès l'usine Nardin (ex-usine VAC). Parce que depuis cette hauteur-là, jusqu'à l'ancienne usine Steinmann, il y a des bâtiments qui jouxtent la route à droite et à gauche qui font que jamais, nous pourrions agrandir ce tronçon. C'est donc une demi-mesure qui nous est proposée, demi-mesure qui n'apportera

rien quant au fond du problème et qui engendrera alors quasi systématiquement un bouchon en son extrémité Est.

En ce qui concerne le SIS, seule la pose de feux est nécessaire pour dégager les voies d'intervention et la sortie de la caserne sur la rue Chevrolet. Même s'il est dommage de poser des feux qui facilitent l'intervention des secours qui sera ensuite freinée et gênée au goulet de Morgarten, nous acceptons le principe de la pose de feux. Nous relevons également, ce que le rapport ne mentionne pas, qu'à aucun endroit en ville, il n'y a, sur les itinéraires d'urgence, trois voies. Le problème a été solutionné d'une manière beaucoup plus simple, nous y reviendrons.

En ce qui concerne les bus des TRN - TC (nous y sommes sensibles), nous observons qu'ils sont pénalisés sur le boulevard des Eplatures avant tout (soit la route qui passe entre Carrefour et Otto) et qu'il est également impossible à cet endroit d'élargir la chaussée sans modifier son gabarit. Cela figure dans le rapport.

Vous l'aurez compris, et c'est sur quoi le Conseil communal argumentera certainement, ce qui compte de nos jours pour les entreprises de Transports publics, pour rivaliser contre le trafic individuel, c'est la vitesse commerciale qui doit être très élevée et, inévitablement, cette vitesse commerciale baisse quand les bus sont en arrêt dans des bouchons, comme c'est le cas tous les jours entre 16h.00 et 18h.00 en direction du Locle.

C'est précisément sur le boulevard des Eplatures, ou rien ne peut être fait, que tous les véhicules qui se rendent en Ouest circulent. Je pense à la ligne 2 qui va à La Combe-à-l'Ours et à la ligne 60 qui va au Locle. Nous noterons alors à titre tout à fait anecdotique que c'est précisément la ligne 60 qui a été créée pour faire une liaison interurbaine concurrente, une ligne directe qui doit être rapide, et c'est donc celle qui a besoin de la vitesse commerciale la plus élevée, et là vous nous dites, problèmes de gabarit, nous ne pouvons rien faire.

Pour revenir à nos moutons, le rapport précise d'une manière que je qualifierais à titre personnel de maladroite, que sur le tronçon Morgarten - caserne du SIS il ne sera pas créé de voie bus. Il s'agit là d'un non-sens incompréhensible, parce que pour quiconque connaît un tant soit peu les problèmes rencontrés par les Transports publics sur ce trajet, vous le savez certainement, la ligne qui circule est la ligne des Foulets, et il est quasiment impossible d'y tenir un horaire à dix minutes, parce que précisément, entre Steinmann et Polyexpo, des bouchons se forment quotidiennement. Mais c'est un point sur lequel nous n'entrons pas en matière, parce que la route ne sera pas élargie pour les bus, pour une voie bus propre, sur ce trajet.

En revanche la seconde partie du tronçon entre la caserne du SIS et le giratoire de La Combe-à-l'Ours, cette fois, il n'y a pas de bus de la ligne 3 qui circulent, donc il n'y a pas de besoin, il n'y a pas la ligne directe sur le Locle (la ligne 60), donc il n'y a pas de besoin non plus, mais nous élargissons au profit, vous me direz de la ligne 61 qui dessert, elle, Le Locle, mais c'est une ligne qui a une vocation absolument régionale, et surtout pas directe, puisqu'elle est destinée exclusivement à desservir aux heures d'entrée et de sortie des usines, les entreprises qui se trouvent dans la Zone Industrielle. Compte tenu de cet aspect régional, il n'est pas nécessaire que la vitesse commerciale sur la ligne 61 soit élevée. Nous nous trompons de cible et nous utilisons de mauvais prétextes pour justifier cet élargissement.

Vous l'aurez compris, l'élargissement qui nous est proposé, s'agissant des Transports publics, n'apportera rien de plus, si ce n'est des coûts inutiles, dont ni les usagers, ni les chauffeurs, ni la politique des transports, s'il y en a une, ne sont concernés. Notre déception est d'autant plus grande que le rapport qui nous est présenté ce soir vise à élargir la route la plus large de notre réseau routier communal. Il s'agit là aussi d'une question qu'il faut se poser. Nous allons élargir la route la plus large, mais nous sommes incapables d'y insérer une piste cyclable. Le concept de circulation en ville en prend un coup sérieux à notre avis. Ce rapport ne ménage donc ni les utilisateurs des Transports publics, ni les piétons, ni les cyclistes, drôle d'époque que nous vivons.

Pour ces motifs, notre groupe s'oppose à la dépense de 2,5 millions de francs pour l'élargissement d'une route qui, en ses extrémités, engendrera des bouchons et qui n'apportera rien, je l'ai déjà dit mais j'insiste, aux Transports publics, aux cyclistes et aux piétons. De plus, avec la H20 que nous appelons de nos vœux, la circulation diminuera sensiblement, de sorte que cette dépense sera rapidement superflue. Il en va de même des giratoires qui nous sont proposés, hormis, et là, nous rejoignons l'avis qui a été exprimé par le groupe socialiste, celui de Polyexpo. Ce giratoire est nécessaire, d'où le dépôt de notre amendement, car quotidiennement, des milliers de voitures freinent tout le flux de circulation en attendant de pouvoir tourner à gauche en venant depuis la ville. Ce giratoire permettra de libérer une partie du trajet sur lequel nous ne pourrions pas agrandir la piste réservée aux bus.

En ce qui concerne le parking du Paddock, il comblera un manque évident de places de parcs dans ce quartier. En effet, lors de chaque manifestation à Polyexpo, les voitures sont parquées sur la route, dont vous nous dites aujourd'hui qu'elle est surchargée. Alors, si la route Morgarten – Polyexpo est surchargée, il faudra que vous m'expliquiez comment nous pouvons parquer les visiteurs qui vont à Polyexpo sur cette route-là.

En ce qui concerne la pose de signalisations lumineuses, nous maintenons notre avis selon lequel nous ne plaçons pas des signalisations lumineuses dans les giratoires, mais avant ceux-ci. Dans ce cas-là, c'est acceptable, et cela rendra une rapidité d'action d'autant plus grande pour le SIS.

Actuellement, il n'a jamais été reproché au SIS, qui est stationné juste ici derrière, d'avoir une lenteur d'action parce qu'il n'y a pas de voie réservée aux véhicules d'urgence qui a été créée. Je crois savoir que la ville de La Chaux-de-Fonds a le record de Suisse en matière de départ ambulance ou départ feu, sans pour autant que des voies expresses ou des voies spécifiques pour véhicules d'urgence n'aient été créées. Nous avons résolu le problème en mettant un feu qui bloque la rue de l'Hôtel-de-Ville et une signalisation qui bloque toutes les sorties en Est, Ouest, Nord et Sud, de sorte que nous pouvons faire exactement la même chose au niveau du tronçon, dont il est question ce soir.

Nous pensons donc à titre de synthèse, tout comme le Conseil communal le fait malheureusement en fin de rapport, que la pose d'une signalisation lumineuse est un bon compromis qui n'avantage pas excessivement le trafic automobile, et pour cause, par rapport aux piétons et qui se combine bien avec les nécessités d'assurer en toutes circonstances des passages sécurisés aux véhicules du SIS. Nous serions tentés de rajouter, et aux piétons que nous oublions trop souvent dans ce rapport.

En conséquence, nous vous encourageons d'accepter notre amendement. Amendement qui permettra la création du giratoire de Polyexpo, du parking du Paddock et qui dégagera tous les accès nécessaires à la rapide intervention du SIS et de la police cantonale qui partira aussi depuis là, il ne faut pas l'oublier. Je vous remercie.

M. Cédric Schweingruber, soc. : Notre porte-parole a dit que notre groupe avait décidé de la liberté de vote. Je souhaitais expliquer un élément (parce qu'il n'a pas été repris par nos différents porte-parole) qui me laisse un goût amer. C'était, je crois lors de la séance de mai 2003, lorsque le président du Conseil communal, dans un barreau d'honneur magnifique avait exhibé une lettre du chef du DGT datée du jour-même ou de la veille qui nous donnait toutes les assurances nécessaires que ce projet ne connaîtrait plus de nouveaux avatars. A l'heure où nous entendons trop souvent que les politiciens font ce qu'ils veulent, nous, élus de La Chaux-de-Fonds, avons vu la manière dont ce dossier a été géré au niveau cantonal. J'entends bien le préciser. Ce n'est pas une critique que j'émets ici à l'endroit du Conseil communal. Mais quand nous devons trancher dans un dossier comme celui-là, sur la base de ce qui nous a été livré dans le rapport et ses annexes, mais aussi, sur les multiples rebondissements de l'affaire qui paraissent dans la presse, s'agissant du traitement de ce dossier par le Conseil d'Etat en charge du Département, dont les derniers éléments ont eu lieu à la faveur de l'inauguration du chantier, vous vous êtes bien gardés de dire quand la deuxième étape pourrait avoir lieu (nous parlons maintenant de dix à quinze ans). Je trouvais curieux et nécessaire de mettre en parallèle cette fameuse lettre qui était sensée être l'atout décisif lors de notre dernière décision et qui, à mon sens, se retourne cruellement contre son auteur, un impétrant de la première espèce.

En ce qui me concerne, à mon avis, les inconvénients du projet qui nous est soumis ce soir semblent l'emporter sur les avantages. J'attendais d'avoir l'ensemble des éléments, peut-être comme d'autres membres de notre groupe, puisque la liberté de vote a été donnée. Je vous avoue que je ne sais pas encore comment réagir par rapport à ce qui vient d'être dit, s'agissant de l'amendement, mais globalement, véritablement, j'ai le sentiment que c'est un paquet (c'est un petit peu comme pour le 16 mai) qui nous est proposé ce soir. Il y a toute une série de mesures, giratoire et feux, pourquoi pas, il y en a d'autres qui sont bien plus discutables. Encore une fois, comme l'a dit notre porte-parole, M. Kurth, nous aurions véritablement souhaité être rassurés à 100%, en sachant que ces mesures s'inscrivaient dans une démarche cohérente par rapport à la deuxième étape, ce qui n'est pas le cas ce soir.

Mme Claudine Stähli-Wolf, directrice des Travaux publics : Oui, que voilà un dossier difficile. Au nom du Conseil communal, je remercie déjà les groupes d'avoir accepté de traiter ce dossier après la séance des comptes. Vous savez que ce n'est pas la coutume. Normalement, nous prenons les comptes et cela nous prend déjà beaucoup de temps. Donc nous avons souhaité traiter ce dossier, parce que c'est un dossier qui est très important pour le développement de la ville, de la région et auquel un très grand nombre de services ont participé. Nous avons souhaité que vous puissiez vous prononcer sur ce dossier.

Les différents groupes se sont exprimés. Vous avez relevé les difficultés que vous trouviez dans ce rapport. Vous avez relevé que c'était la deuxième fois que nous vous le présentions, plus une autre fois où il y a eu la préparation, mais où nous ne sommes pas allés plus loin. C'est donc en fait la troisième fois que nous vous présentons ce dossier. Il est vraiment très rare qu'un dossier revienne au Conseil communal autant de fois et qu'il faille autant l'ajuster. Est-ce que cela vient du rapport lui-même, ou des inquiétudes que vous avez manifestées ? Beaucoup d'entre vous ont relevé que ce qui manque dans ce rapport, c'est qu'il ne s'inscrit pas dans une politique générale des transports pour cette ville. Par exemple, nous n'avons pas pu intégrer un circuit complet pour les cyclistes, il n'y a pas de conception générale pour les cheminements piétonniers, il n'y a pas d'étude d'impact de la répartition des circulations sur les autres artères de la ville, sauf dans ce secteur-là bien sûr où l'étude a été faite, et il n'y a finalement pas de réponse d'intégration de ce tronçon de route dans le système dans son ensemble. C'est vrai, mais d'un certain côté, c'est également la situation dans laquelle nous nous trouvons dans 80% des travaux routiers qui vous sont proposés. Celui-là nous interroge un peu davantage, parce que le processus H20 se met en route, avec un certain nombre de bémols qui ont été soulevés par un certain nombre d'entre vous. Le chef du Département a donné par écrit une assurance en disant que la deuxième étape de la H20 aura lieu. Le Conseil communal, à ce stade, estimait que c'était une assurance. Nous avons réfléchi le dossier dans ce sens-là. Cela ne signifie pas que la deuxième étape entrera en vigueur immédiatement. Nous sommes dans le provisoire. Nous pouvons calculer à vue humaine que ce provisoire durera une dizaine d'années. Donc nous nous trouvons avec une bretelle qui va nous rattraper à un bout de H20 et pendant quelques années, la H20 aboutira au giratoire de La Combe-à-l'Ours. C'est un fait objectif. Donc il était de notre devoir d'autorité de répondre à cette problématique.

Quand nous sommes venus avec les modifications, il s'est produit quelque chose qui s'est produit parfois et que M. Kurth a relevé, c'est qu'au moment où une solution est proposée, chacun d'entre vous en trouve une qui lui semble meilleure. A certains égards, la proposition qui a été faite par M. Laeng est peut-être excellente. Mais il se trouve qu'autour de ce dossier, ont réfléchi toute une série de "spécialistes" qui sont des ingénieurs, qui sont la police, qui sont membres du SIS. Une analyse a été faite pour savoir ce que nous pouvions proposer sans diluer notre problème dans tout le quartier, sans charger trop certains secteurs, en réservant les intérêts des Transports en commun, en assurant le fonctionnement du SIS, en essayant d'améliorer la situation des piétons (actuellement, elle n'est pas bonne), c'est vrai qu'elle n'est pas parfaite après l'élaboration du projet. Un reproche qui nous avait été fait c'est que nous n'avions pas pris en compte les cyclistes. Cette fois, nous avons souhaité le faire. Tout en signalant lors des débats qu'il y avait quelque chose de dérangent à gérer la circulation des cyclistes sur un tronçon limité, parce que quand ils sortent à un bout ou à l'autre, ils se trouvent dans une situation délicate. Raison pour laquelle, le Conseil communal acceptera le postulat déposé par M. Portner. Nous avons essayé de circonvenir un problème local qui va se produire avec des automobiles qui actuellement existent et circulent en grande partie sur ce tronçon-là déjà en provoquant des bouchons, qui circulent également sur le boulevard des Eplatures ou sur le tronçon de l'avenue Léopold-Robert qui le précède. Il va donc y avoir une

autre répartition d'une circulation existante. Nous n'avons pas analysé intégralement l'impact. Mais vous vous souviendrez sans doute que cette problématique a été entreprise aussi dans le cadre du plan de mobilité et de la réflexion générale sur les flux de circulation. Donc cela a été rattaché à l'existence et à la construction de la H20.

Le plan de la mobilité vous a été présenté en relation avec la création de cette H20. Le Conseil communal se bat actuellement avec l'Etat pour assurer une jonction complète à St-Jean, pour que la H20 remplisse correctement son rôle, parce que justement la H20 s'inscrit pour nous dans un cadre général de circulation dans cette ville. Mais cela ne va pas pouvoir se faire tout de suite. Dans l'intervalle, nous allons avoir un très gros problème. Et ce sera un très gros problème. Actuellement, mon collègue aura sûrement l'occasion de vous le développer tout à l'heure, les Transports en commun, plusieurs heures par jour, sont ralentis au-delà du raisonnable dans la circulation. L'analyse qui est faite par les chauffeurs de bus et par l'ingénieur des transports des TRN a quand même une certaine pertinence. Bien entendu, ce n'est pas la vérité absolue, car la vérité est sûrement qu'il y a d'autres solutions, d'autres interprétations. Nous pourrions trouver un autre ingénieur des transports. Peut-être que cela fait comme avec les avocats : deux ingénieurs des transports, trois avis. RIRE. Là, il y a quand même un certain nombre de réflexions qui ont été faites. La solution qui vous est proposée répond parfaitement à la demande des Transports en commun. La solution qui vous est proposée satisfait parfaitement le SIS. Avec cette solution, il peut garantir son intervention. Peut-être que vous imaginez que si les véhicules du SIS faisaient comme ceci ou comme cela, ils arriveraient quand même à passer, que cela fonctionnerait. Mon collègue qui est en mauvaise santé me faisait part de son souci et il me disait que le projet devait passer pour le SIS. Nous devons pouvoir commander les feux. Maintenant, il faut que nous y allions. C'est la panique à l'idée que l'élargissement pourrait être refusé ce soir et que le SIS se trouve sur deux pistes, pris dans la circulation, au moment où il devrait venir d'Ouest en Est. C'est la situation la plus catastrophique que nous puissions imaginer. Maintenant, ce serait déjà dur, mais après l'entrée en fonction de la H20, cela ne serait tout bonnement pas possible. Pas possible. Chacun d'entre vous a certainement eu l'occasion, sachant que ce débat allait venir, d'aller voir sur place comment c'est. Il est vrai que la route est large, simplement nous ne pouvons pas y assurer trois pistes si nous ne l'élargissons pas. En aucun cas, nous ne pouvons mettre une piste cyclable là-dessus si nous ne l'élargissons pas encore davantage. Donc si la proposition qui est issue de l'amendement du groupe libéral passait, le Conseil communal préférerait retirer le dossier, parce que ce sont des investissements qui n'auraient pas de sens. Cela n'a pas de sens d'élargir un giratoire, de faire un énorme giratoire dans lequel entre une route d'une taille très relative et sort une route d'une taille un peu plus grande, mais où toute la circulation va s'engouffrer. Bien sûr, elle va se distribuer quand même, mais elle ne se distribuera pas en fonction du sens du projet qui vous est présenté ce soir. Donc le Conseil communal souhaite que vous refusiez l'amendement du groupe libéral qui représente une telle modification au projet qu'il ne correspond plus à aucune des demandes. Il n'assure plus l'arrivée de la circulation de la H20, il ne répond pas aux besoins du SIS, il va enfermer les TC dans la circulation, les piétons ne seront alors pas du tout favorisés. Parce que nous ne pouvons pas facilement

mettre des îlots centraux. De plus, quand et comment allons-nous faire traverser les piétons entre le giratoire de Polyexpo et celui de La Combe-à-l'Ours ? Nous pourrions toujours mettre les vélos sur le trottoir Sud, puisqu'il est très large, mais pour tous les autres usagers de la circulation, c'est l'impasse. L'analyse qui vous est proposée n'est pas si déraisonnable que cela. C'est vrai que c'est un montant relativement élevé. Pour la ville, il n'est pas très élevé, mais nous devons nous soucier des finances des autres collectivités publiques aussi. C'est vrai que c'est un investissement relativement élevé qui est en partie provisoire, mais qui est indispensable. Et pourquoi nous n'intervenons pas plutôt sur les Eplatures ? Et bien, parce que les Eplatures vont être déclassées à l'entrée en fonction de la H20. L'Etat s'est engagé à installer des pistes cyclables sur le boulevard des Eplatures. Il y aura aussi une voie bus, donc nous allons faciliter la circulation des bus sur le boulevard des Eplatures après que nous en aurons retiré les automobiles. De cette manière, nous ne sommes pas obligés d'élargir partout, finalement. Nous avons ciblé un secteur. Nous ne vous demandons pas de prendre un paquet, mais nous vous demandons de prendre un projet. Alors, commencer de trier et de dire que sur ces cinquante mètres-ci, nous serions d'accord qu'il y ait trois pistes et demi parce que là, cela nous semble vraiment raisonnable, mais sur le tronçon suivant, nous ne prendrions que deux virgule huit pistes, cela ne va pas. Les solutions qui ont été trouvées pour les bus comme pour le SIS, correspondent à l'analyse et aux demandes des Transports en commun et du SIS. En tant que représentante du Conseil communal, mon rôle est de vous rendre attentifs au fait que ce sont les usagers prioritaires de ce secteur qui sont en souci et qui ont besoin de votre accord. Les automobilistes ne seront pas pénalisés. C'est vrai qu'en élargissant les routes, nous fluidifions le trafic. Quand nous fluidifions, nous faisons un appel de circulation. Je l'ai déjà dit lors des débats précédents, c'est un paradoxe. Cela est vrai, nous le savons. Mais là, de toute façon nous savons qu'il va arriver davantage de circulation. Donc nous avons une responsabilité à assumer ensemble et je vous propose de la prendre ensemble.

Concernant les différentes questions qui ont été posées, j'ai déjà salué le fait (elles sont dans le désordre par rapport aux interventions, parce que j'ai M. Kurth dessus, mais cela ne fait rien) qu'il y a quarante et un spécialistes, sauf la présidente, qui ne peut pas prendre la parole pendant les débats, tant qu'elle est présidente. Donc il y a en fait quarante spécialistes seulement. Vous avez relevé le nombre de fois où vous avez dû vous pencher sur ce problème. C'est vrai que c'est désolant. Le Conseil communal n'imaginait pas du tout qu'il aurait une levée de boucliers pareille, sachant que chaque conseiller général a à cœur que cela fonctionne bien pour les Transports en commun, pour les cyclistes, pour les piétons et pour le SIS. Vraiment, nous avons été nous-mêmes surpris. La réaction de l'ASPAM était différente. Pour l'ASPAM, nous n'avions pas rempli un engagement qui avait été pris il y a bien longtemps, mais qui courrait toujours, donc la réaction de l'ASPAM nous a surpris, mais nous avons à modifier notre projet pour remplir nos devoirs.

Il me semble avoir répondu à passablement des questions de M. Kurth et de son groupe. C'est vrai que nous sommes un peu à cheval sur deux options, parce que nous n'avons pas prévu la totale. La totale, pour nous, c'est la H20. C'est celle-là. Et puis, dans l'intervalle, nous devons trouver des solutions. Donc en même temps, nous n'allons pas pouvoir tout résoudre à travers la création de ce tronçon. Mais la

H20 est un atout important pour que notre plan général puisse prendre forme. Cela s'y inscrit complètement. Ce sont des mesures d'urgence, mais elles sont urgentes aujourd'hui pour plusieurs années. Il ne faut pas non plus les voir dans une temporalité trop courte.

M. Schweingruber, le Conseil communal espère quand même que vous pourrez vous rallier à ce projet, au moins ne pas le combattre sous prétexte que l'Etat est un peu versatile. Nous avons travaillé avec l'Etat sur le dossier H20. C'est vrai que cela n'a pas toujours avancé à la vitesse à laquelle nous voulions, mais cela a quand même avancé. Les travaux de la H20 ont démarré. Ce n'est pas le moment de dire que nous ne savons pas ce qu'il va arriver. Maintenant, en réalisant ces travaux, nous donnons acte à l'Etat que nous attendons la suite. C'est presque l'inverse de votre préoccupation et de celle de M. Kurth concernant cette question-là.

M. Laeng, vous acceptez un certain nombre de travaux à part le parking qui devrait être isolé du processus, les autres travaux ne le peuvent objectivement pas au sens où ils vont constituer une entrave au fonctionnement général de la circulation et non plus une solution auquel cas le Conseil communal peut difficilement vous engager à dépenser quoi que ce soit.

Vous avez posé une question sur la participation éventuelle des usagers futurs du parking. Disons que ce parking-là est destiné à répondre aux besoins créés par la suppression des places de parcs le long de la rue de l'Helvétie ou même de la rue Louis-Joseph-Chevrolet quand il y a des manifestations, parce que le nouveau système qui va être mis en place l'interdira. C'est dans cet esprit que nous l'avons pensé. Il y aura peut-être d'autres usagers qui parqueront de temps en temps leur voiture, mais il n'a pas été pensé pour avoir un usage public permanent. Et il est possible que progressivement, un besoin très important se fasse sentir là. Vous vous souviendrez sans doute que vous avez accepté la construction d'un parking à l'occasion des discussions sur le casino. Il y a des projets qui sont encore en étude pour créer éventuellement un parking plus important en dur, sur plusieurs étages avec une entrée hors site suivant ce qui se passe dans ce secteur-là. A ce moment-là, bien sûr, ce sera un parking payant, parce que l'investissement sera très important. Là, c'est un parking qui est encore raisonnable. Au moment où il y aurait un autre parking plus sérieux, il pourrait disparaître et cette zone verte pourra être restituée à la nature sans difficulté. Voilà pour M. Laeng. J'espère l'avoir convaincu que la piste SIS est nécessaire, car elle l'est en tout cas aux yeux du SIS, qui me semble être un interlocuteur prépondérant en la matière.

M. Portner, vous avez relevé toute une série de choses. Mettre ces aménagements en relation avec la sécurité aux abords des écoles, oui, c'était une des préoccupations des habitants de la rue de l'Helvétie, parce qu'ils ont dit que si nous n'élargissions pas l'autre tronçon, finalement, tout le monde utiliserait la rue de l'Helvétie qui est très large et il y a beaucoup d'enfants qui traversent sur ce secteur pour se rendre aux Foulets. C'est mon collègue qui pilote le rapport sur les aménagements aux abords des écoles. Ce n'est pas tout à fait aux abords des écoles, mais nous pouvons imaginer qu'il faudrait intervenir quand même, notamment sur la rue de l'Helvétie pour garantir un certain nombre de passages d'enfants. Il y a également l'aménagement au carrefour Crêtets - Morgarten. Il a aussi été pensé pour assurer le passage des enfants dans un sens comme dans l'autre de manière plus sécurisée en

essayant de les empêcher de traverser en diagonale; ce qui n'est pas une mince affaire, Mme Morel l'avait relevé à propos d'un autre giratoire.

Vous auriez voulu un tableau synthétique avec les éléments qui avaient été pris en compte et ceux qui n'avaient pas été pris en compte. C'est vrai que nous n'avons pas fait de tableau synthétique. Mais j'ai relevé les différents éléments. Nous avons pris en compte la question des cheminements piétonniers, notamment au carrefour Crêtets - Morgarten. Nous avons pris en compte la nécessité de créer des pistes cyclables, nous avons pris en compte l'optimisation de l'élargissement entre la caserne du SIS et le giratoire de La Combe-à-l'Ours et nous avons pris en compte la demande d'arborisation. Nous n'avons pas pu prendre en compte les demandes de renoncer à l'élargissement entre le carrefour Polyexpo et le giratoire de La Combe-à-l'Ours, de renoncer à la création d'un trottoir au Nord de la rue Louis-Joseph-Chevrolet, de diminuer le diamètre du nouveau giratoire de Polyexpo (plus aucun groupe n'est revenu sur cette question-là), mais c'était une des demandes de la séance précédente. Nous n'avons pas pris en compte le renoncement aux feux dans le giratoire Crêtets - Liberté qui était aussi une des demandes. Et il y avait également une demande qui a été rappelée par M. Kurth lors de la présentation aux conseillers généraux que nous avons faite, c'était de développer la ligne ferroviaire en lieu et place de la route. Il y avait une demande que nous utilisions le fait que nous avions une ligne ferroviaire pas loin et que nous aurions dû la prendre en compte. Nous ne l'avons pas prise, non pas parce que c'est une mauvaise idée, mais parce que d'un point de vue "runesque" (nous pouvons faire un néologisme), il est important d'obtenir d'abord le RER, la liaison rapide entre Neuchâtel et Le Locle avant d'utiliser cette ligne pour avoir des arrêts sectorisés. De cette manière-là, nous pourrions avoir des liaisons rapides régulières et aussi des liaisons qui décervent mieux les secteurs. Mais cela nous semblait un petit peu inverser les choses. Voilà, j'ai fait un résumé. Et puis, vous aviez relevé la question du report modal. C'est vrai, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, nous n'avons pas tout focalisé tout ce qui est proposé en ville sur les circulations autour de ce tronçon de route. Voilà, je crois que j'ai repris vos différentes interventions.

M. Hainard, vous avez ressenti que le rapport était le même. Donc je pense quand même avoir pu vous montrer que ce n'est pas tout à fait le cas. Bien entendu, nous n'avons pas modifié fondamentalement notre position. D'ailleurs c'est pour cela que nous étions très embêtés pour prendre en compte vos préoccupations, alors que le projet qui vous est proposé nous apparaît comme pertinent. Mais nous avons quand même pris un certain nombre de points en considération. Nous avons par exemple un peu réduit l'élargissement en essayant de ne pas être maximalistes mais de rester dans une petite moyenne, mais plus bas, nous ne pouvons pas aller.

Pour la question des Transports en commun, je vais laisser mon collègue s'exprimer tout à l'heure.

Vous auriez souhaité que nous installions les pistes cyclables sur la route, cela l'élargit encore, mais vous ne voulez pas l'élargir du tout.

Vous pensez qu'avec l'ouverture de la H20, la diminution de la circulation sera rapide. Nous espérons que la H20 amènera un tel événement. Mais ce ne sera pas rapide, d'abord parce que cela va prendre une dizaine d'années vraisemblablement. Il y aura quand même une répartition des circulations qui va se faire.

Vous avez critiqué le fait que nous avons oublié les piétons. Mais il nous semble que nous les avons mieux pris en compte, en tout cas dans cette version.

M. Laeng pour les Verts. RIRES. C'est parce que c'est PL dans les deux cas. M. Lager, pardon, je suis désolée pour l'un et l'autre ! M. Lager pour les Verts a donné son accord au projet tout en lui faisant un certain nombre de reproches, dont j'ai déjà parlé. La position des Verts aujourd'hui nous réjouit. Pour vous rassurer aussi, nous avons eu une rencontre avec l'ATE qui avait écrit à la séance précédente. Nous avons pris en compte toute une série de remarques qui ont été faites. Ils se sont déclarés satisfaits par le projet. Le dernier élément qui les perturbe encore un peu, c'est la taille du giratoire de Polyexpo. Mais ils ne s'opposaient plus à ce projet, donc, pour nous, c'était aussi un test, parce qu'une bonne partie des aménagements qui ont été consentis ont été pensés en réponse à la nécessité de lever l'opposition de l'ATE.

Je voudrais conclure par ces éléments-là. Le projet qui vous est proposé aujourd'hui est une optimisation. Il représente l'illustration d'engagements du Conseil communal vis-à-vis de l'association Helvétie - Liberté et de l'ATE pour qu'ils lèvent leurs oppositions; ce qu'ils ont fait. Aujourd'hui, nous avons un engagement moral envers eux. Nous ne pouvons pas revenir sur tous les engagements préalables qui ont été pris. Si vous acceptez l'amendement libéral, nous aurons un projet étêté, dont il n'est absolument pas sûr que l'Etat accepte le co-financement, parce qu'il ne correspond plus en rien aux engagements qui ont été pris en commun vis-à-vis de nos interlocuteurs et ils ne répondent pour notre part en tant que Conseil communal plus aux besoins de la ville. Je vous remercie.

M. Didier Berberat, directeur de l'Instruction publique et directeur des Transports : Je souhaite intervenir brièvement, je vous l'assure, concernant ce problème. D'abord pour répondre à M. Portner, en tant que directeur de l'Instruction publique: c'est vrai que nous allons coordonner les travaux avec le groupe "sécurité scolaire" qui est sur pied et qui travaille. Un questionnaire a été envoyé à tous les parents des écoles enfantines, primaires et secondaires. Nous sommes en train de le dépouiller et il est clair que tous les points noirs vont être recensés, étant bien entendu que nous n'arriverons pas à prendre des mesures partout au même moment, parce que sinon cela dépasserait largement les moyens de notre collectivité publique. Mais nous le ferons, nous y veillerons.

En ce qui concerne les transports, je conçois que M. Hainard veuille faire le bonheur des Transports publics contre leur gré, parce que moi, ici même j'ai une note de la part des TC qui conclut très clairement au fait qu'il est indispensable de faire l'élargissement entre Morgarten et Polyexpo, élargissement un peu moins large que par la suite entre le SIS et La Combe-à-l'Ours. Il m'apparaît indispensable au niveau des Transports publics que cette solution à trois voies voit le jour, parce que cela améliore le transit des bus, notamment de la liaison interurbaine La Chaux-de-Fonds - Le Locle. Il est vrai qu'actuellement, c'est la liaison la moins rapide. Mais rien n'indique que prochainement (d'ailleurs il y a actuellement des études qui sont en cours) la liaison rapide ne passe pas par là en tout cas sur une partie du tronçon entre Morgarten et le giratoire où se trouvera Neode. Ce qu'il faut dire c'est que chaque année, la situation se dégrade en fonction de la circulation automobile pour les bus à cet endroit. Chaque jour, les bus sont plongés dans une circulation individuelle très

forte. La vitesse commerciale qui est normalement de 28km/h. pour la ligne interurbaine baisse à 18 à 20 km/h. Il y a des retards de cinq à six minutes sur cette ligne-là. Je vous rappelle quand même qu'en neuf ans d'exploitation, cette ligne a passé de 1'400 passagers / jour à environ 2'300 passagers / jour, ce qui montre qu'un transfert modal a été fait. Il est clair que si la situation se péjore, les gens ne vont plus prendre le bus et ils vont prendre la voiture. Ce n'est pas ce que nous voulons. Si vous souhaitez vraiment comme moi et comme le Conseil communal favoriser les Transports publics, ce n'est pas en privant les Transports publics de voies de dégagement que vous allez réussir à améliorer leur attractivité. Je dirais vraiment que pour nous, il est indispensable d'avoir les trois pistes entre le SIS et La Combe-à-l'Ours et les trois pistes un peu plus réduites entre Morgarten et Polyexpo, justement à cause de ces fameux tournés à gauche qui posent bien des problèmes. Nous savons qu'il y a 92 courses par sens pour la ligne 3 et 32 courses interurbaines pour la ligne 61 par jour, donc chaque fois, cela bloque la circulation.

M. Hainard a dit que nous créerions une vaste autoroute et qu'il y aurait après un goulet d'étranglement. Si vous observez bien ce qui se passe, et cela m'arrive souvent quand je vais aux TC, à l'aéroport ou à d'autres endroits aux heures de pointe, le bouchon n'est pas du côté de chez VAC ou d'Ulysse Nardin, il est bien plus loin. Si nous ne trouvons pas de solution pour les bus, ils vont être bloqués dans cette circulation-là. Je crois que tout le reste a déjà été dit au niveau des bus par Mme Stähli-Wolf.

En ce qui concerne le SIS, Mme Stähli-Wolf a bien signalé qu'il était très favorable à cet élargissement, à cette voie spéciale. Je vais plutôt intervenir en tant que président de l'ARESA, de l'aéroport. Cela pose un gros problème. Vous savez que les normes en matière de sécurité aériennes ont été intensifiées, ont été rendues beaucoup plus strictes. Il y avait des demandes pour que l'aéroport, qui est quand même un aéroport important au niveau suisse (ce n'est pas un aéroport de campagne, c'est un aéroport interrégional), soit doté de personnel d'extinction du feu, de véhicules supplémentaires, de locaux supplémentaires pour l'extinction des feux. Grâce au fait que nous étions en train de construire la caserne du SIS à cet endroit, nous avons pu dire que nous considérons que la caserne du SIS était une caserne destinée à l'aéroport. Nous avons essayé d'expliquer qu'il y avait très peu de minutes d'intervention entre le moment où l'alarme était donnée et le moment où les pompiers étaient sur la piste. D'ailleurs même dans les grands aéroports (par exemple à Genève), les casernes de pompiers ne sont pas au milieu de la piste, elles sont à certains endroits, donc il faut du temps. Le problème qui se pose c'est que si vous nous privez de cette possibilité d'avoir des feux dans les giratoires, d'avoir une voie de desserte, il va se passer la chose suivante (si cela se sait, et cela se saura forcément), l'Office fédéral de l'aviation civile, nous demandera de prendre d'autres mesures qui vont coûter beaucoup plus cher que l'élargissement en question, qui rendront éventuellement l'exploitation de l'aéroport impossible. Je vous demande vraiment instamment, au nom des TC (il est clair que les TC sont tout à fait favorables à cette solution), au nom de l'aéroport aussi et du SIS, d'accepter l'élargissement en question. Il est vrai que c'est du provisoire, comme l'a dit Mme Stähli-Wolf, c'est du provisoire qui peut durer. Mais j'ai la ferme volonté et j'ai le sentiment que nous arriverons à ce que la deuxième étape voit le jour le plus

rapidement possible. Nous savons malgré tout qu'au niveau de la Confédération, il y a la péréquation. Nous savons qu'il y a des programmes d'économies, nous en avons parlé, premier programme, deuxième programme. Cela devient de plus en plus intéressant, parce que c'est 2,5 milliards, c'est 3 milliards, c'est 4 milliards et les routes principales, dont la H20, sont aussi touchées par cela. Rien n'indique qu'il n'y aura pas un petit peu de retard dans ce domaine-là. Il est clair que notre but n'est pas de bétonner la situation pour permettre à l'Etat de nous dire "vous avez fait quelque chose, il n'y a plus besoin de la deuxième étape". Mais il faut quand même penser que pendant quelques années, nous aurons ce besoin-là et nous ne pouvons pas vivre avec ce provisoire qui va durer, parce que sinon, nous devons décliner toute responsabilité en cas de problèmes.

M. Jean-Pierre Veya, pop-us : Déjà pour dire qu'il n'y a pas quarante spécialistes, mais trente-neuf, parce que je ne me compte pas au nombre des spécialistes, en tout cas, ce n'est pas ma pratique d'automobiliste qui peut me faire me compter comme un spécialiste des problèmes de circulation.

J'aimerais aussi en tant que membre de la sous-commission qui a visité le SIS et la caserne en compagnie du commandant, confirmer que le commandant se posait la question de savoir pourquoi le Conseil général n'était pas entré en matière, notamment par rapport à la question des circulations du SIS. En fait, il se demandait si le Conseil général croyait que le SIS ne s'était pas interrogé sur toutes les opportunités possibles. Et le paradoxe final, c'est que nous avons un projet qui satisfait le SIS, qui satisfait les TC, qui satisfait l'ATE, qui satisfait l'ASPAM et qui satisfait ARESA (M. Berberat vient de nous le dire), il satisfait tout le monde, sauf une partie du Conseil général. Je trouve quand même cela un peu curieux.

M. Frédéric Hainard, lib.-ppn : Oui, rapidement. A quel endroit aujourd'hui dans cette ville avons-nous pour le SIS, qui a ses locaux à trente mètres d'ici, trois pistes, dont une voie réservée au SIS ?

M. Didier Berberat, directeur des Transports : Sur le Pod.

M. Frédéric Hainard, lib.-ppn : Non, le Pod, c'est deux pistes, y compris la voie bus. Nous estimons donc qu'il n'est pas nécessaire d'élargir le giratoire de Polyexpo. Vous nous dites que nous allons construire un giratoire énorme qui, si vous refusez l'élargissement, va déboucher sur une petite route et une route moyenne. Nous disons que ce qui pose problème, c'est le tourné à gauche quand nous venons depuis la ville jusqu'en direction du Locle. Nous pouvons construire un giratoire adéquat qui débouchera sur les routes les plus larges du réseau et les TC seront alors déjà largement gagnants. Je me pose la question de savoir ce qu'il adviendra du trajet entre Morgarten et le SIS après le goulet d'étranglement, parce que c'est aussi depuis là qu'il y aura des bouchons.

Par rapport aux investissements, je trouve un peu saumâtre que le rapport du CAR qui a été accepté par notre Conseil puisse difficilement être mis en pratique pour des raisons financières, alors qu'ici, soudainement, tout est possible pour du

provisoire. Notre amendement nous semble ménager les besoins des Transports en commun, les besoins du SIS et ne péjore pas les piétons.

M. Philippe Laeng, rad. : Je suis intervenu pour la largeur de la route, n'étant, comme dans tout, nul prophète en mon pays. Une route qui est déjà on ne peut plus large, qui va depuis le giratoire de La Combe-à-l'Ours, jusqu'à, vous l'avez dit, non pas Morgarten, mais le carrefour d'Abraham-Robert, route que nous appelions la route du Mikado, si je ne me trompe pas à cause d'un ingénieur communal de l'époque, qui s'était trompé dans le piquetage - RIRES - et maintenant, elle va devenir une autoroute. Cette route n'a pas voulu être grande comme cela, c'était une erreur, cela arrive.

Je trouve que nous faisons un mauvais procès à cette histoire, parce que finalement, nous voulons agrandir une route qui est déjà grande. Je roule beaucoup en ville, je peux vous dire que je n'ai pas de problème de ce côté-là. Les vrais problèmes ne se posent pas là, ils se posent depuis chez VAC, depuis chez Rotary, seulement jusqu'au carrefour du Grand-Pont. C'est là, le vrai problème des bus, c'est là le vrai problème du SIS, c'est là le vrai problème de tout le monde. Mais ce bout-là, vous n'en faites rien, il ne fait pas partie du plan. C'est là que les vrais problèmes sont. Vous nous faites changer actuellement un bout de route, dont certains disent qu'il n'est pas très large. Oui, il est déjà suffisamment assez large. Il n'y a qu'à rouler en ville, et vous allez vous en rendre compte. Quand M. Veya dit que nous satisfaisons tout le monde, heureusement que nous n'avons pas un service de skate board, parce que nous aurions encore un bout de skate board là-dedans. Si nous avions demandé à quinze services ce qu'ils veulent, nous aurions quinze bouts de routes supplémentaires. Il faut être sérieux.

M. Serge Vuilleumier, soc. : Si je prends la liberté d'intervenir maintenant, c'est après avoir relu le procès-verbal de notre Conseil du 29 juin 1988. RIRES. Si je suis allé aussi loin, c'est que ma mémoire ne m'a pas fait défaut et que je me suis rappelé d'une motion qui avait été déposée à l'époque et qui est tout à fait liée au rapport en page 5 qui parle de l'absence d'un concept général de circulation des cyclistes et comme le postulat est plus basé sur les travaux de la commission "sécurité des écoliers" liés à l'absence de concept général, je vais intervenir tout simplement sur le concept qui était déjà à l'ordre du jour en 1988.

Jean Oesch, notre ancien collègue, demandait au Conseil communal de mener une étude en vue de la création de pistes cyclables à tous les endroits où cela est possible, que ce soit sur les trottoirs ou sur les bas-côtés des routes, de dresser une liste exhaustive des rues se prêtant à la création d'une piste cyclable et, en général, de veiller à réserver une telle voie séparée dans tous les endroits où une nouvelle route est créée ou une route existante remise en état.

M. Jean Oesch disait : "A force d'être repoussée, ma motion s'est un peu essoufflée comme un cycliste à la montée." C'était en 1988 et sa motion avait déjà été repoussée dans le temps. "Rassurez-vous, je ne vais pas me dégonfler ce soir. Finalement, je suis plutôt heureux que cette motion "vélo" ait passé l'hiver au chaud, au garage et que nous soyons dans une époque plus propice à parler de deux-roues." C'est aussi le cas ce soir. Rassurez-vous, je ne vais pas vous lire toute son

intervention, j'en tire trois extraits. "Le cycliste doit être deux fois plus attentif, avoir ses deux mains prêtes à serrer les freins, prêt à éviter les voitures lui coupant la route, la portière de la voiture qui s'ouvre sur son passage, les lignes jaunes glissantes, et il doit de plus pédaler comme un dératé pour passer d'affilée deux feux verts sur le Pod. Pour La Chaux-de-Fonds, il s'agit dans mon esprit non pas de doter chaque rue d'une piste cyclable. Il est évident que cette mesure serait impossible à réaliser, notamment au vu de la configuration de notre ville et de ses rues qui se croisent à angles droits. Il s'agit en fait de créer un certain nombre d'axes très fréquentés munis de pistes cyclables pour les routes existantes qui le permettent. Je pense au boulevard des Eplatures, à la rue des Crêtets (nous y arrivons), à la rue de la Charrière, au boulevard de la Liberté, à l'avenue Charles-Naine et à bien d'autres rues qui pourraient être utilisées de cette manière."

Et c'est maintenant que nous rejoignons le rapport de ce soir.

"Il serait également possible de réserver même des endroits dans des parcs, le parc Gallet par exemple, pour que les cyclistes aient l'opportunité de les traverser, comme cela se fait dans de nombreuses villes où les parcs sont équipés de pistes cyclables, ou même aménager des pistes dans les réserves naturelles, comme celle de Bonne-Fontaine qui pourrait très bien être envisagée comme faisant partie de l'axe Est-Ouest des pistes cyclables. Il ne faut pas simplement en créer au petit bonheur la chance, mais à chaque fois que la possibilité existe en raison de transformation, d'une route par exemple, pensons immédiatement à aménager une piste cyclable. Comme nous avons le pour-cent culturel, nous devrions avoir le pour-cent cycliste."

M. Gérard Bosshart, lib.-ppn : Motion d'ordre. Vous ne voulez pas nous faire des lectures indéfinies, ou bien ?

M. Serge Vuilleumier, soc. : Encore une phrase. J'ai dit qu'il y avait trois extraits.

"J'ajouterais enfin qu'il existe tout de même un certain attrait touristique à la création de pistes cyclables, notamment pour des routes pouvant relier La Chaux-de-Fonds aux Planchettes par exemple ou d'autres endroits touristiques de la ville. Cela est non négligeable".

Donc tout cela pour demander pourquoi la traversée des parcs en application de l'étude demandée par cette motion développée le 29 juin 1988, n'a pas été prise en compte dans l'étude qui nous intéresse maintenant.

M. Didier Berberat, directeur des Transports : Comme M. Hainard est intervenu après le Conseil communal, je souhaite lui dire que j'apprécie beaucoup notre collaboration dans beaucoup de domaines. Mais en ce qui concerne les Transports publics, vous avez pu lire que je fais plus confiance à l'avis des TC qu'au sien. Les TC ont clairement dit qu'ils étaient pour cet élargissement, donc je tiendrai compte de la position des TC. Merci.

Mme Fabienne Montandon, présidente : Nous sommes en présence d'un amendement.

Mme Claudine Stähli-Wolf, directrice des Travaux publics : Je voudrais vous signaler que cet amendement a été constitué empiriquement. Dans tous les cas de figure, il ne reprend pas les éléments qui seraient nécessaires à l'exécution des travaux, je voulais quand même vous le signaler.

Pour la somme totale, pour que cela fonctionne, et qu'au moins les choses soient rapondues les unes aux autres, que nous ayons les tuyaux d'eau qui ne s'arrêtent pas au milieu, et toutes ces sortes de choses, c'est Frs 1'304'600.- qui sont nécessaires. Par ailleurs, la réfection des revêtements est impérative, quels que soient les travaux qui sont décidés, ils doivent être faits. Dès lors, il y a encore Frs 310'000.- qui devraient être ajoutés. Donc l'amendement est très approximatif. Nous ne pouvons pas comme cela biffer des postes dans un projet et considérer que c'est un amendement qui tient la route. Il y a un problème au niveau de la texture-même de cet amendement. Certes, c'est le Conseil général qui votera mais, de toute façon, nous y sommes opposés, car il faut que vous sachiez qu'il pose encore plus de problèmes que ceux que j'ai déjà évoqués.

L'amendement est refusé par 17 voix contre 13.

L'arrêté est accepté par 19 voix contre 8 .

Mme Fabienne Montandon, présidente : Nous sommes en présence d'un postulat. Je vais demander à celui qui l'a déposé de le développer, M. Portner.

M. Francis Portner, pop-us : Je crois que je ne vais pas relire le texte que vous n'avez peut-être plus sous les yeux, parce que moi-même j'avais oublié mes documents et j'ai dû aller les rechercher à la pause. Est-ce que je dois quand même vous rafraîchir la mémoire en relisant ou pas ?

Dans la salle : Non.

M. Francis Portner, pop-us : Alors je remercie le Conseil communal du soutien qu'il m'a déjà témoigné tout à l'heure.

M. Laurent Kurth, soc. : Vous m'excuserez, Mme la présidente, je ne sais plus dans quel sens, nous pouvons demander la parole. J'ai peut-être coupé la parole à d'autres.

Le groupe socialiste suggère que nous refusions ce postulat, dans la mesure où une motion de seize ans qui n'a pas trouvé réponse pourrait peut-être en obtenir une avant que nous déposions le nouveau texte sur le même objet demandant les mêmes choses. Donc nous proposerions plutôt de nous en remettre au texte de la motion que vient de rappeler M. Vuilleumier.

Mme Claudine Stähli-Wolf, directrice des Travaux publics : Oui, je peux comprendre la déception de constater qu'une motion existant depuis bien longtemps et qui posait le même problème n'avait pas trouvé de réponse. Mais je pense que nous pouvons accepter le postulat et traiter le tout.

Pour vous donner des nouvelles, sachez que le Service d'urbanisme s'est remis au travail après l'échec de la zone de rencontre pour reprendre ce dossier. Un cahier des charges avait été fixé pour répondre à cette problématique des pistes cyclables. Un travail important a déjà été élaboré.

Ce cahier des charges comporte trois points. Premièrement, les itinéraires. Il s'agit de relier entre eux les lieux attirant un fort public : gare, Hôpital, centres commerciaux, de relier les écoles aux centres sportifs et aux quartiers de recrutement des élèves, de relier au centre-ville et entre eux les itinéraires de randonnées VTT, de créer des itinéraires de transit à travers la ville.

Le deuxième point, c'est la sécurité. Eviter dans toute la mesure du possible les rues collectrices principales, éviter la juxtaposition avec du stationnement longitudinal (à cause des portes), mettre en place des principes performants pour la traversée des carrefours.

Le troisième point, c'est la configuration. Tenir compte des dénivellations pour les éviter au maximum, éviter les mesures constructives et de signalisations coûteuses, rechercher des modes de marquage durable.

Donc c'est un travail qui a été fait sur la base du travail préparatoire pour la zone de rencontre, où le groupe de travail avait étudié tout le système des collectrices et des rues de dessertes de quartiers. Le travail des pistes cyclables pourra se greffer sur ce dossier et avancer rapidement. Le Conseil communal accepte le postulat. Il souhaite que le Conseil général puisse en faire de même et nous traiterons enfin cette motion après toutes ces années et le postulat qui l'a réveillée.

Le postulat est accepté par 21 voix contre 1.

M. Claude-Eric Hippenmeyer, soc. : Je n'ai pas de question, je n'ai pas de motion, je n'ai pas d'interpellation, en revanche, si dans l'assemblée il y a une question concernant les Ecolades, je me tiens à la disposition à la sortie. Merci. RIRES.

Mme Fabienne Montandon, présidente : Je vous remercie et lève la séance. Bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22h.15.

*La présidente :
Fabienne Montandon*

*Le secrétaire :
Francis Portner*

*La secrétaire-rédactrice :
Caroline Brand*